



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2023

Délégation de Service Public

Ville de Vernon

Table des matières

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	7
1.1	Le Groupe.....	8
1.2	L'organisation France.....	9
1.3	Nos Métiers	9
1.3.1	Stationnement en ouvrage et en voirie.....	9
1.3.2	Mobilités douces et recharge électrique	10
1.3.3	Digital et expérience Client	10
1.4	Notre raison d'être	11
1.5	Nos engagements RSE	12
1.5.1	Environnement	12
1.5.2	Go For Climate Change.....	12
1.5.3	La Fondation Indigo.....	13
1.5.4	La Notation Extra Financière	13
1.6	Les principaux enjeux d'Indigo	14
1.6.1	L'humain au cœur d'Indigo.....	14
1.6.2	Le Campus Indigo.....	14
1.7	Engagements sociaux & Sociétaux.....	15
1.7.1	Favoriser l'insertion des personnes en situation d'handicap	15
1.7.2	Lutter contre le harcèlement.....	15
1.7.3	Développer la mixité	15
2.	LE CONTRAT	16
2.1	Le contrat	17
2.2	Vos interlocuteurs.....	17
2.2.1	Pilotes de la relation commerciale.....	17
2.2.2	Pilotes de la performance opérationnelle.....	18
2.3	Organisation locale & Moyens d'exploitation.....	18
2.3.1	La formation de nos collaborateurs	19
2.4	La Relation client	20
2.4.1	Service de Télé opération	20
2.4.2	Service relation Client.....	20
2.4.3	Relation client parc Cœur de Ville.....	22
2.4.4	Relation client parc Marché	23
2.4.5	Relation client parc Collégiale	24
2.4.6	Relation client voirie	25
2.5	La qualité de service chez Indigo : une priorité absolue	26
2.5.1	Service de proximité	31

3.	DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION.....	32
3.1	Parking Cœur de Ville.....	33
3.1.1	Descriptif	33
3.1.2	Tarification	34
3.1.3	Faits marquants.....	35
3.1.4	Opérations commerciales	36
3.2	Parking Marché.....	37
3.2.1	Descriptif	37
3.2.2	Tarification	38
3.2.3	Bornes de recharge pour véhicule électrique	38
3.2.4	Faits marquants.....	39
3.3	Parking Collégiale.....	41
3.3.1	Descriptif	41
3.3.2	Tarification	42
3.3.3	Faits marquants.....	43
3.4	Voirie	44
3.4.1	Descriptif de la voirie	44
3.4.2	TARIFICATION.....	46
3.5	Faits Marquants	48
4.	MAINTENANCE ET TRAVAUX	49
4.1	Maintenance des équipements.....	50
4.1.1	Équipements du parking Cœur de Ville.....	50
4.1.2	Équipements du parking Marché.....	51
4.1.3	Équipements du parking Collégiale.....	52
4.1.4	Équipements voirie.....	53
4.2	Les Travaux	54
4.2.1	Travaux du parking Cœur de Ville.....	54
4.2.2	Travaux du parking Marché.....	55
4.2.3	Travaux du parking Collégiale.....	55
4.2.4	Travaux voirie.....	55
4.3	Veille de la structure	56
5.	ANALYSES.....	57
5.1	Parking Cœur de Ville.....	58
5.1.1	Fréquentations horaires	58
5.1.2	Ticket moyen	59
5.1.3	Recettes horaires	60
5.1.4	Nombre d'abonnés	61
5.1.5	Recettes abonnés.....	62

5.1.6	Conclusion.....	63
5.2	Parking Marché.....	65
5.2.1	Fréquentations horaires	65
5.2.2	Ticket moyen	66
5.2.3	Recettes horaires	67
5.2.4	Nombre d'abonnés	68
5.2.5	Recettes abonnés et locations.....	69
5.2.6	Conclusion.....	70
5.3	Parking Collégiale.....	71
5.3.1	Fréquentations horaires	71
5.3.2	Ticket moyen	72
5.3.3	Recettes horaires	73
5.3.4	Nombre d'abonnés et locations	74
5.3.5	Recettes abonnés et locations.....	75
5.3.6	Conclusion.....	76
5.4	Recettes Voirie	77
5.4.1	Recettes horaires	77
5.4.2	Nombre d'abonnés et recettes abonnés.....	80
5.4.3	Synthèse par zone.....	83
5.4.4	Analyse zone jaune (courte durée)	85
5.4.5	Analyse horodateur zone verte (longue durée)	88
5.4.6	Analyse horodateur zone kaki (Loubet et Bully).....	92
5.4.7	Analyse abonnements zone violette	96
5.4.8	Focus zone kaki	98
5.4.9	Synthèse globale horodateurs.....	101
5.4.10	Synthèse globale des abonnements	109
5.4.11	Analyse des paiements par l'application Indigo Neo.....	110
5.4.12	Contrôle du stationnement payant	114
6.	PERSPECTIVES 2024.....	119
7.	BILAN FINANCIER	121
7.1	Compte de résultat du contrat	122
7.2	Parc Cœur de ville.....	124
7.2.1	Patrimoine	124
7.3	Parc Marché	125
7.4	Parc Collégiale.....	126
7.4.1	Patrimoine	126
7.5	Voirie	127
7.5.1	Patrimoine	127

8.	Annexes	128
8.1	Note financière	129
8.2	Note juridique	137
8.3	Annexes parking Cœur de Ville	142
8.4	Annexes parking Marché	149
8.5	Annexes parking Collégiale	155

Avant-propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.).

Préambule

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Groupe Français leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et de la mobilité en ville et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre groupe s'est interrogé pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être :



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



1.1 Le Groupe

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

Nous développons des solutions sur mesure, sur tous les segments de clients (ville, aéroports, hôpitaux, centres commerciaux, gares, espaces de loisirs...). De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux défis auxquels les villes font face, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaire à la voiture : Vélos Partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...



Le groupe Indigo a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.

SÉBASTIEN FRAISSE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE INDIGO



2 600
parkings dans
le monde

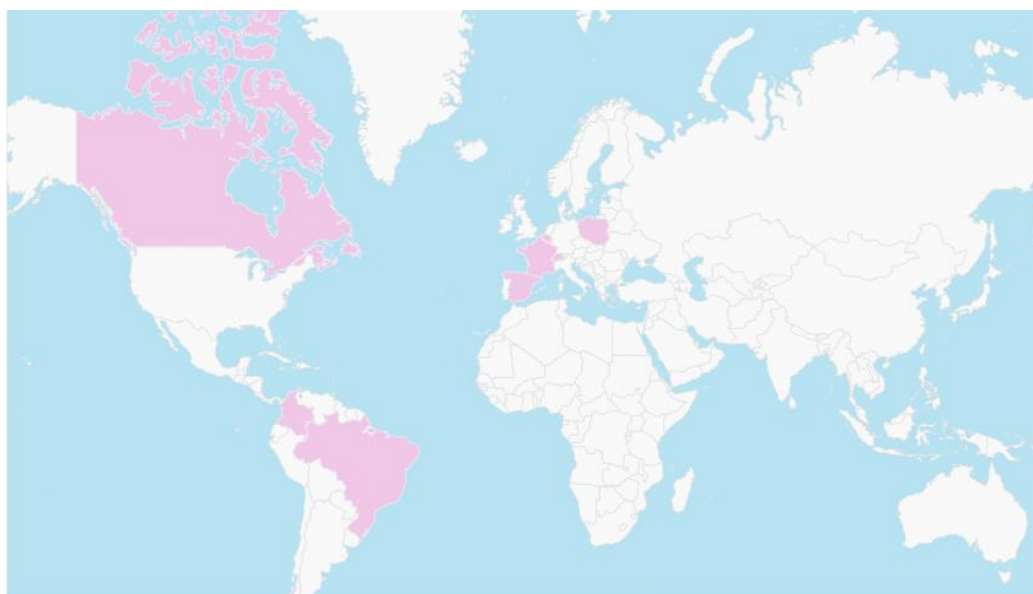
+500
villes

1,4M
de places de
stationnement gérées

2 250 km
de voirie urbaine
gérée

9
pays

9 500
collaborateurs



1.2 L'organisation France

Indigo propose des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses clients amont : collectivités territoriales, sites culturels, de loisirs ou touristiques, hôpitaux, centres commerciaux, aéroports et gares. Le groupe met un point d'honneur à proposer des lieux accueillants, propres et sécurisés sur l'ensemble de son réseau.

Véritable laboratoire d'innovations, Indigo en France pense, développe et exporte un éventail de solutions qui contribuent à fluidifier la circulation urbaine et améliorer la mobilité individuelle.

En plus de proposer une offre de stationnement simplifiée et personnalisée, Indigo enrichit l'expérience du stationnement en repensant le parcours client. Accompagné dans toutes les étapes de mobilité, l'utilisateur profite mieux de sa ville, de sa destination.

C'est en France qu'ont été développés une grande partie de nos dispositifs pilotes – outils d'exploitation, offres tarifaires, outils de gestion – qui dessinent le parking de demain. Ces innovations font du parking du futur, plus qu'un lieu de stationnement mais des lieux d'échanges et d'informations, connectés à leurs environnements et reliés à la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur la dépénalisation du stationnement, de nombreuses collectivités ont confié à la société Streeteo, filiale à 100% du groupe Indigo, de réaliser des missions de contrôle du stationnement payant, de collecte des forfaits post-stationnement et de gestion des contestations.

La direction d'Indigo a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.

1.3 Nos Métiers

1.3.1 Stationnement en ouvrage et en voirie

Nous opérons sous toutes les formes contractuelles et pour une grande diversité de clients publics et privés : centres-villes, gares et aéroports, hôpitaux, centres commerciaux, universités, bureaux, espaces de loisirs et événementiels... Nous réalisons de nouveaux projets, du financement à la conception jusqu'à la construction et l'exploitation de parkings en superstructure et souterrains. Nous disposons également de toute l'ingénierie pour faire évoluer les parcs de stationnement : analyse des besoins, conception, rénovation et suivi des travaux. Nous prenons en charge la mise en services des parkings, leur exploitation et leur entretien. Chez Indigo, nous mettons un point d'honneur à offrir à nos usagers une expérience de qualité basée sur nos piliers fondamentaux : accueil, maintenance, propreté et sécurité, tout en développant des services pour faciliter leur quotidien.

Plus qu'un lieu de stationnement, le parking Indigo est imaginé comme un pôle de services : services aux véhicules, aux utilisateurs, à la mobilité et même aux quartiers pour rendre l'expérience client toujours plus satisfaisante.

Pour le stationnement en voirie, nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers.

En matière d'exploitation, nous proposons des équipements dernière génération pour la voirie avec des modes de paiement digitalisés pour une expérience usager plus fluide.

1.3.2 Mobilités douces et recharge électrique

Pour fluidifier les déplacements et contribuer à une ville plus apaisée, INDIGO fait de la mobilité douce un axe de développement et d'accompagnement de ses clients, notamment, en favorisant la pratique du vélo et en déployant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses lieux de stationnement. INDIGO imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde : déploiement d'espaces de stationnement sécurisés et services pour les vélos « Cyclopark », partenariat avec Bouygues Energies & Services et Electra pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, mise en place de flotte de vélos pour les entreprises et solutions de vélos partagés privatives avec bornes de recharge et de sécurisation... En complément, INDIGO est actionnaire de l'opérateur de mobilité partagée Smovengo, en charge des Vélib' de la Métropole du Grand Paris.

1.3.3 Digital et expérience Client

Anciennement OPnGO, Indigo Neo centralise et fusionne son savoir-faire digital avec celui d'Indigo Group pour offrir progressivement à ses clients une expérience complète, enrichie et optimale.



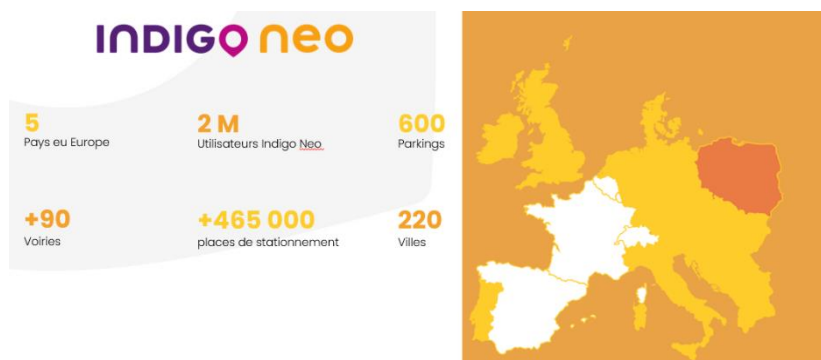
UN CONTEXTE : CITADINS, FUYONS !

Dans l'esprit de ses habitants, la ville a cessé d'être l'endroit où il fait bon vivre. Les difficultés de circulation (et la pollution qui en est une des conséquences) y participent amplement. Si la mobilité retrouvée post-COVID réconcilie l'automobiliste avec sa voiture, elle permet également de ranimer la flamme entre le citoyen et la ville.

Indigo Neo, en harmonie avec le groupe INDIGO, est non pas tant du côté de la voiture, que du côté de la ville. Une ville qu'elle aime et qu'elle veut rendre aimable à nouveau à tous ses habitants.

UNE MISSION : REDONNER GOÛT À LA VILLE.

Refaire de la ville un endroit où il fait bon vivre, en supprimant ces temps morts dans nos déplacements qui nous empêchent de vivre tout ce qu'elle a à offrir. Refaire de la ville l'endroit où ça bouge parce que paradoxalement on peut à nouveau s'y arrêter.



1.4 Notre raison d'être



1.5 Nos engagements RSE

1.5.1 Environnement

En tant que partenaire des territoires et acteur de la mobilité, INDIGO prend en considération l'impact environnemental et social de son activité. Très tôt, le groupe a adopté une stratégie RSE, devenue stratégie ESG, préparant l'intégration des nouvelles normes européennes au sens de la directive du 5 janvier 2023, dite CSRD.



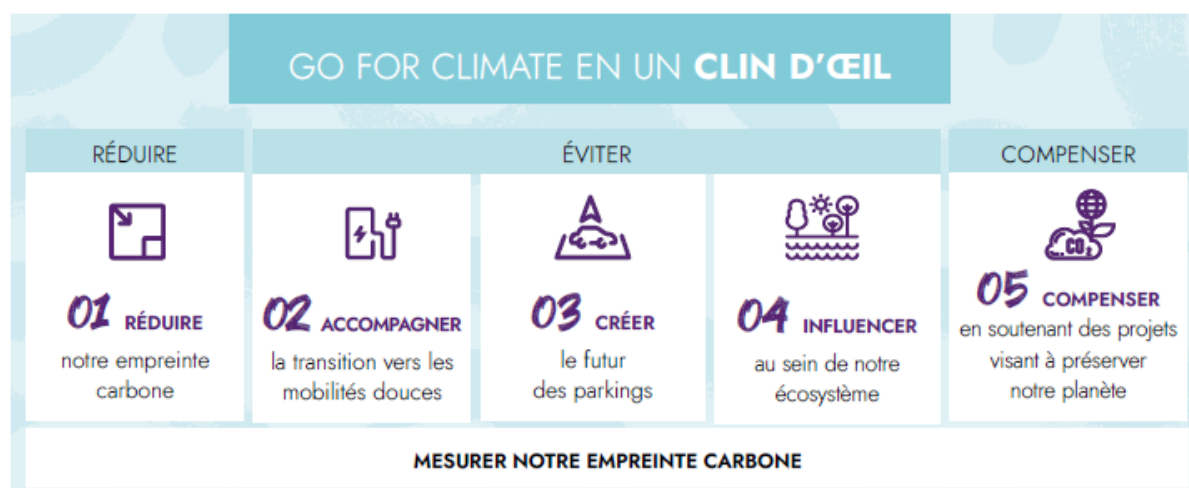
En outre, INDIGO contribue activement à quatre des dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies. À l'instar de sa raison d'être : « créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement », INDIGO apporte, grâce à ses activités, un meilleur équilibre entre empreinte environnementale, coût de déplacement, qualité de vie des villes et confort des habitants. Dans le droit fil des Accords de Paris sur le climat, le groupe s'est engagé en 2021 à réduire et compenser ses émissions de gaz à effet de serre à travers le plan Go for climate, avec un objectif de neutralité carbone sur ses scopes 1 et 2 à l'horizon 2025.

- 67 % des parkings INDIGO équipés d'éclairage basse consommation
- 8,2 M€ investis pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 44 Cyclopark installés dans les parkings INDIGO

1.5.2 Go For Climate Change

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.



Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe :

- Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage...),
- Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs etc...

1.5.3 La Fondation Indigo

Le Groupe est un mécène engagé depuis de nombreuses années et soutient des actions au service de l'intérêt général au cœur de ses territoires. Associations, sites culturels, structures sportives, événements... le Groupe propose son soutien sous différentes formes comme le don de droits de stationnement en parking, le don financier ou encore le don de visibilité (affiches, messages radio...). Afin de gagner en cohérence et renforcer ses engagements dans les territoires, le Groupe a créé en 2022 la Fondation INDIGO. Abrisée par la Fondation de France, elle a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable dans plusieurs domaines :

Le sport et la solidarité, en accompagnant des projets qui :

- S'appuient sur la pratique et les valeurs du sport pour favoriser l'épanouissement, l'insertion et la création de lien social ;
- Renforcent les solidarités de proximité et luttent contre l'exclusion en ville.

La culture et le patrimoine, en encourageant la création et le développement de projets qui visent à préserver, faire vivre et mettre en valeur le patrimoine local, culturel (matériel ou immatériel) et naturel, qui forge l'identité des territoires. La Fondation INDIGO s'appuie sur l'engagement historique d'INDIGO au service des villes et incarne la raison d'être du groupe « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

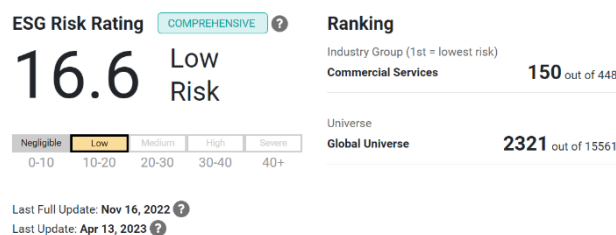
Véritable outil d'engagement des équipes INDIGO, la Fondation INDIGO soutient uniquement des projets proposés par ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Un comité exécutif a été mis en place pour orienter la stratégie de la Fondation INDIGO et sélectionner les projets soutenus ainsi que les montants des dons alloués. Il comprend deux personnalités qualifiées dans ses grands domaines d'intervention (Sport, culture et patrimoine).

En décembre 2023, la Fondation INDIGO a déjà donné 250 000 € au cœur des territoires. Elle opère dans 4 pays, 20 villes et soutient 24 projets.

1.5.4 La Notation Extra Financière

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a estimé en novembre 2022 que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers liés aux facteurs ESG. L'évaluation prend en compte les risques ESG spécifiques au secteur d'activité des entreprises évaluées et comment l'entreprise gère ces risques. Indigo s'est vu attribué une note de 16,6.



1.6 Les principaux enjeux d'Indigo

1.6.1 L'humain au cœur d'Indigo

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO), sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marques employeurs (LinkedIn, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

1.6.2 Le Campus Indigo

Les collaborateurs bénéficient dès leur arrivée et tout au long de leur carrière d'un accompagnement aux besoins de nos métiers et à la prise en main des nouveaux outils de l'entreprise. Indigo conçoit et organise des formations autour des activités propres aux métiers du stationnement. Qualité de service, propreté, relation client, sécurité, management d'équipe... pour assurer un service exemplaire, Indigo innove et investit continuellement dans la formation de ses équipes expertes du stationnement qui voient ainsi leur parcours professionnel enrichi.



Les programmes permettent de consolider les savoirs de base acquis par l'expérience tout en donnant accès à des cycles qualifiants.

1.7 Engagements sociaux & Sociétaux

1.7.1 Favoriser l'insertion des personnes en situation d'handicap

Depuis 2021, Indigo a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation sur le handicap au travail.

Le groupe travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. Il accompagne notamment ses salariés handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

Aussi en partenariat avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation. Notamment lors de la journée du DUODAY qui a lieu lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

En 2021 le taux d'emploi des personnes en situation d'handicap était de 2,7% (contre 2,4 en 2020).

1.7.2 Lutter contre le harcèlement

INDIGO a mis en plus plusieurs outils pour lutter contre les différentes formes de harcèlement. Deux référents harcèlements pour le groupe ont été nommés. Une formation E-learning est disponible. Un affichage dans les locaux a aussi été fait.

1.7.3 Développer la mixité

En 2021, INDIGO s'est fixé l'objectif d'atteindre au moins 25 % d'effectifs féminins en 2025, dans la plupart des pays ; il en comptait alors 22,4 %. En 2022, INDIGO dépasse ses objectifs, avec plus de 26 %. À présent, chaque filiale du Groupe doit se rapprocher des 25 %. À ce titre, la campagne Women@Indigo promeut les métiers du stationnement auprès des femmes en donnant la parole aux collaboratrices du groupe. D'après une enquête interne réalisée en France en 2022, 87 % des salariées recommanderaient INDIGO comme employeur à une autre femme, dans leur entourage.

2. LE CONTRAT



2.1 Le contrat

En 2016, la Ville de Vernon a conclu un contrat de DSP pour l'exploitation des parcs de stationnement Cœur de Ville, Collégiale, Marché et de la Voirie.

Signature du contrat : **13/06/2016**

Echéance du contrat : **31/05/2026**

Historique du contrat

Avenant	Date	Objet
1	16/08/2018	Mise en place de la dépenalisation
2	16/09/2019	Ajustements financiers et grille tarifaire Collégiale
3	21/02/2022	Extension de la zone violette et compensation des impacts financiers de la crise sanitaire au titre de l'exercice 2020, des Travaux Cœur de Ville et du gel des tarifs
4	30/11/2022	Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Société titulaire du contrat : **Indigo Infra CGST**

Société exploitante : **Indigo Park**

2.2 Vos interlocuteurs

2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

Xavier COLLEAU, Directeur Régional

Responsable de la région, Xavier COLLEAU travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo.

Il entretient par ailleurs des relations régulières avec les Clients Amont et accompagne son équipe sur le terrain dans le déploiement de la stratégie de développement de la région.

Sébastien OBERT, Directeur de Secteur

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir :

- Pilote l'activité du secteur Ile-de-France Ouest en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,

- Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur,
- Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

2.2.2 Pilotes de la performance opérationnelle

Mogane DUMAS – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, il gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en cultivant les relations avec nos interlocuteurs et partenaires locaux. En tant que professionnel des métiers du stationnement, il remplit auprès d'eux une mission de conseil mais aussi d'assistance, les guide dans les choix à entreprendre pour mener à bien la politique de mobilité choisie par les donneurs d'ordre.

Benjamin DUCHOSSOY – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, le Responsable de sites assure le bon fonctionnement des parcs et de la voirie. Il assure le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

2.3 Organisation locale & Moyens d'exploitation

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion, nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

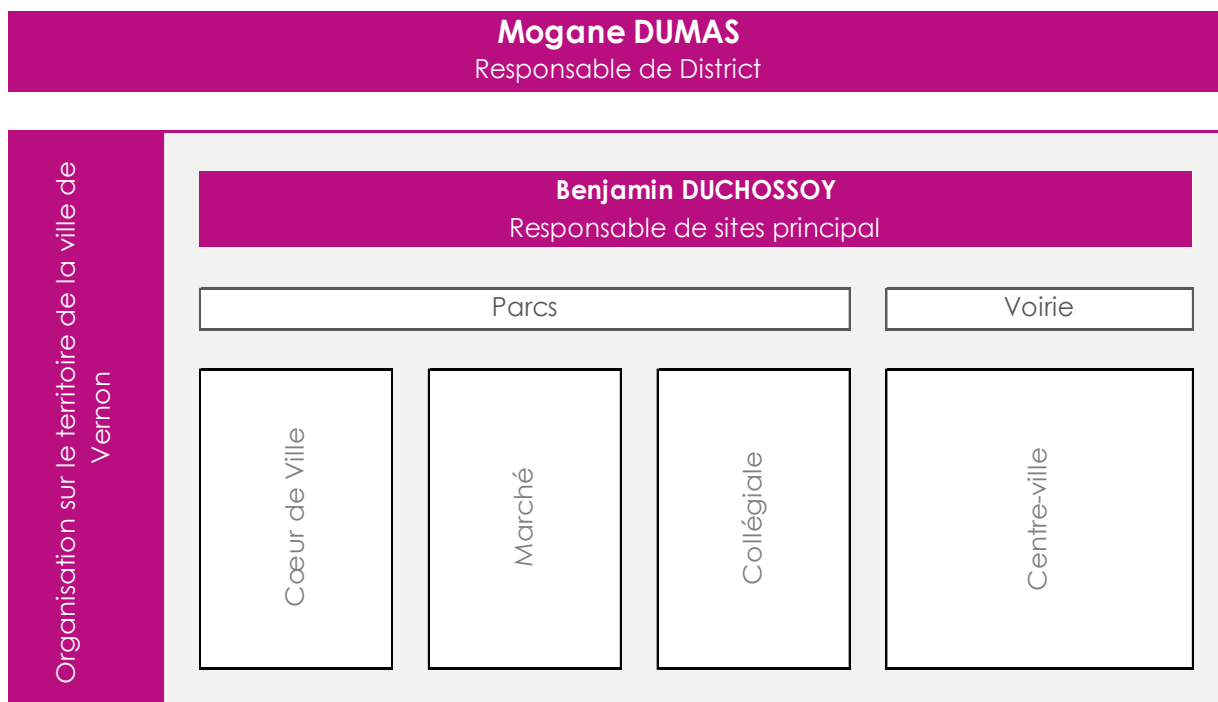
- L'entretien des ouvrages et des équipements,
- L'accueil des clients,
- La gestion des flux financiers.

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.
- Un responsable de sites principal, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs.

- Un Référent Commercial, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients, et de manager les équipes en charge de l'accueil.
- Un Référent Administratif, avec pour mission de gérer l'ensemble des flux financiers.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de PDA (Personnel Digital Assistant) leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.



2.3.1 La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2023, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Poste	Formation
AGENT EXPLOITATION	RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE
AGENT EXPLOITATION	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE PEAGES
AGENT EXPLOITATION	MY PEAGE UTILISATEUR
TECHNICIEN EXPLOITATION	MY PEAGE UTILISATEUR

2.4 La Relation client

2.4.1 Service de Télé opération

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au SAE (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc. a été connecté à notre SAE et est accessible localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même, la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil est également connecté au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Télé Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

2.4.2 Service relation Client

Indigo s'engage à offrir une expérience client exceptionnelle à travers une relation client réactive, personnalisée et omnicanale.

Pour ce faire Indigo a mis en place un Centre de Relation Client en relation permanente avec la boutique locale assurant ainsi une réactivité et une proximité optimale.

Les avis et commentaires de nos clients sont précieux pour nous aider à améliorer nos services et répondre au mieux à leurs attentes. C'est pourquoi, nous mettons à disposition divers canaux de communication pour leur permettre de nous contacter facilement :

- **Formulaire de contact en ligne** : <https://www.Indigoneo.fr/fr/customer-service/new-request>
- **Mail** : service.clients@group-Indigo.com ou help.eu@Indigoneo.com
- **Téléphone** : 09 73 72 33 13 (prix d'un appel local) du lundi au samedi de 9h à 20h

- **Courrier** : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 - 92919 La Défense Cedex

Nos engagements :

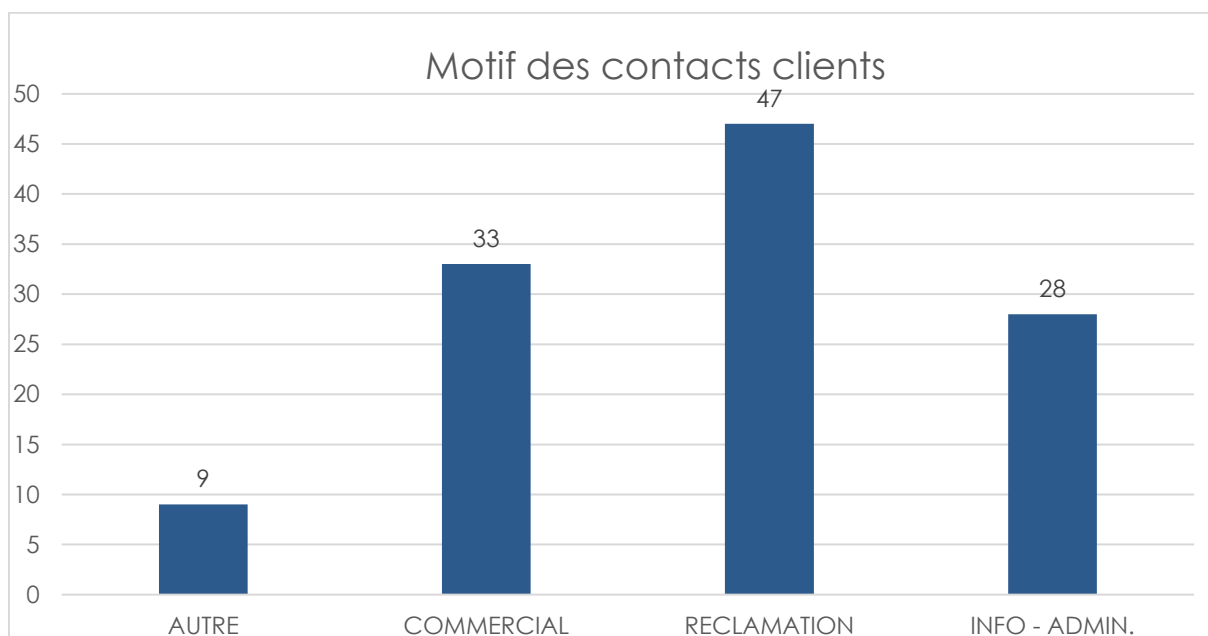
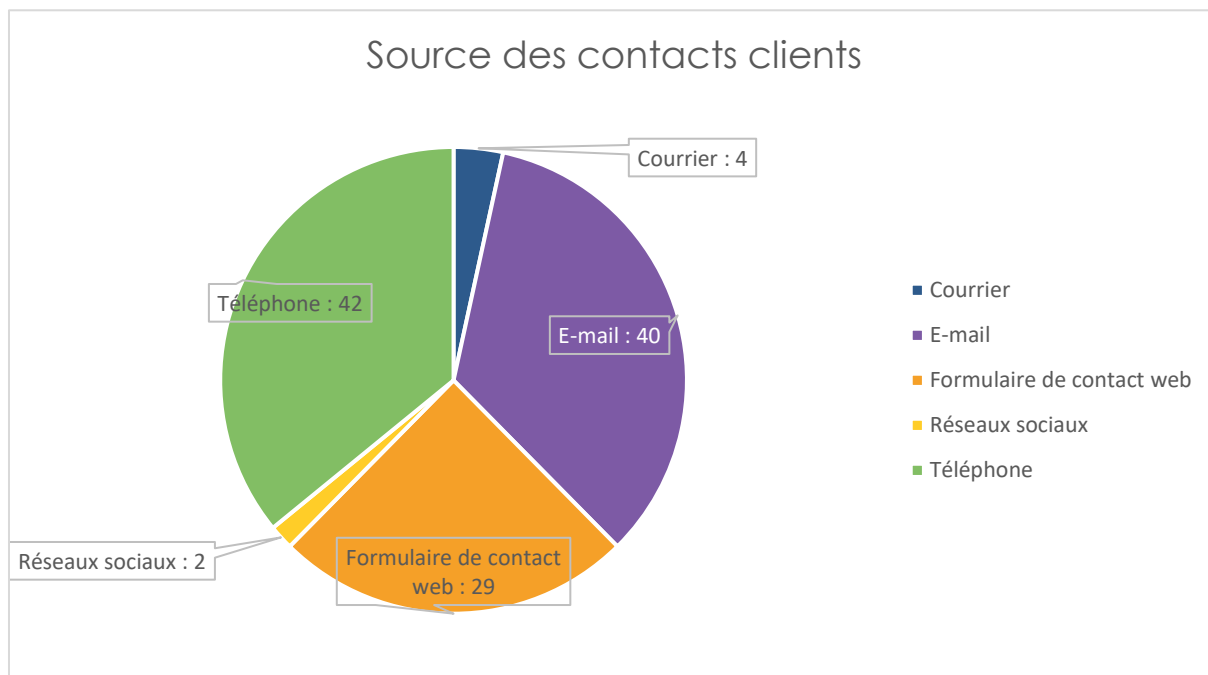
- Un traitement rapide et efficace des demandes,
- Des réponses claires et personnalisées,
- Une écoute attentive et bienveillante,
- Une satisfaction client optimale.

En plus des canaux de communication cités ci-dessus, Indigo s'engage à :

- **Développer sa présence sur les réseaux sociaux** pour interagir directement avec ses clients et répondre à leurs questions en temps réel.
- **Mettre en place des outils en ligne** pour répondre aux questions fréquentes et simplifier les démarches des clients.
- **Personnaliser la communication** en fonction des besoins et des attentes de chaque client.
- **Mesurer la satisfaction client** et mettre en place des actions d'amélioration continue.

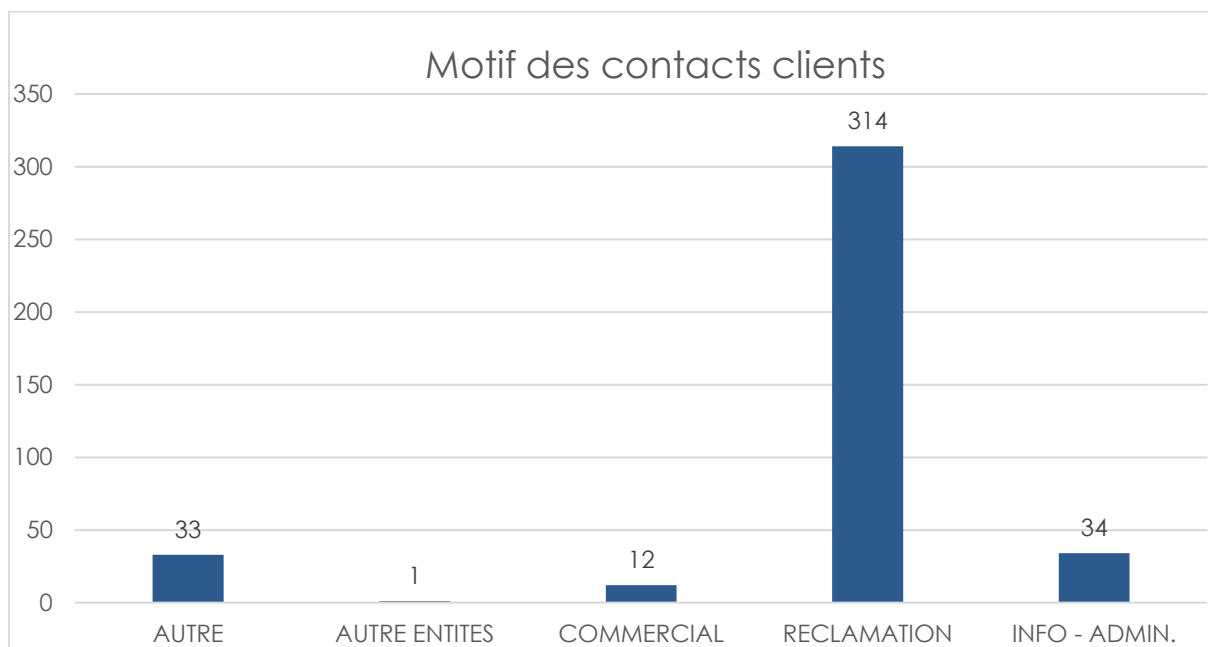
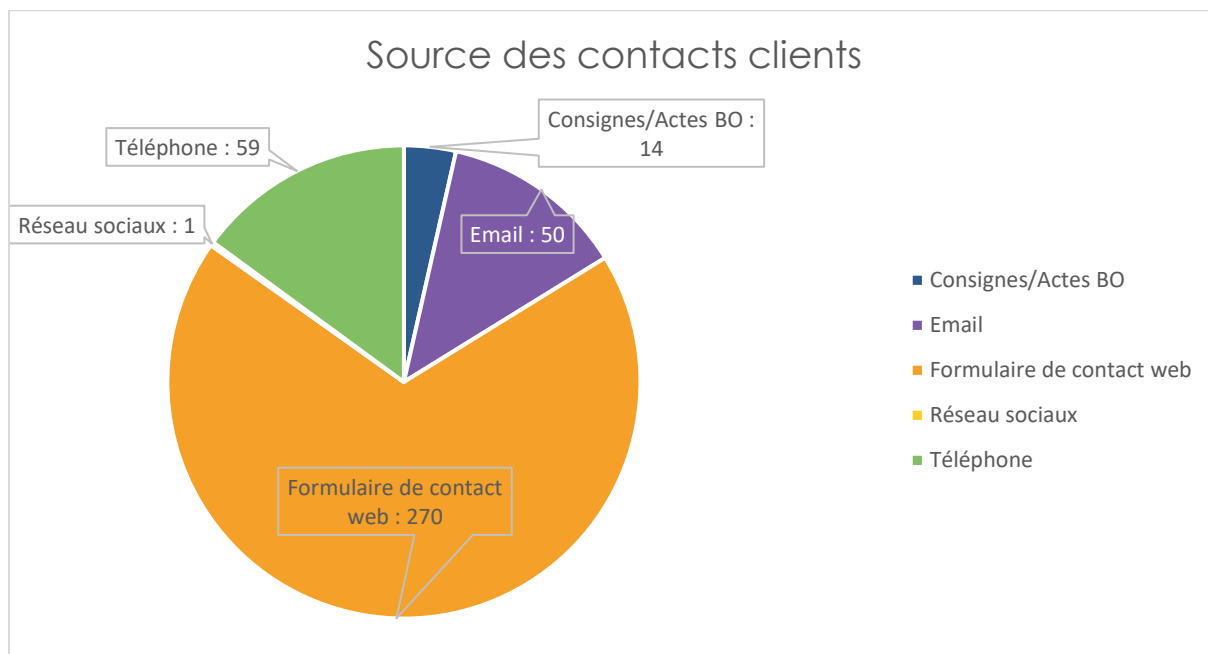
2.4.3 Relation client parc Cœur de Ville

Le parc Cœur de ville a pour l'année 2023, fait l'objet de 117 demandes réparties comme suit :



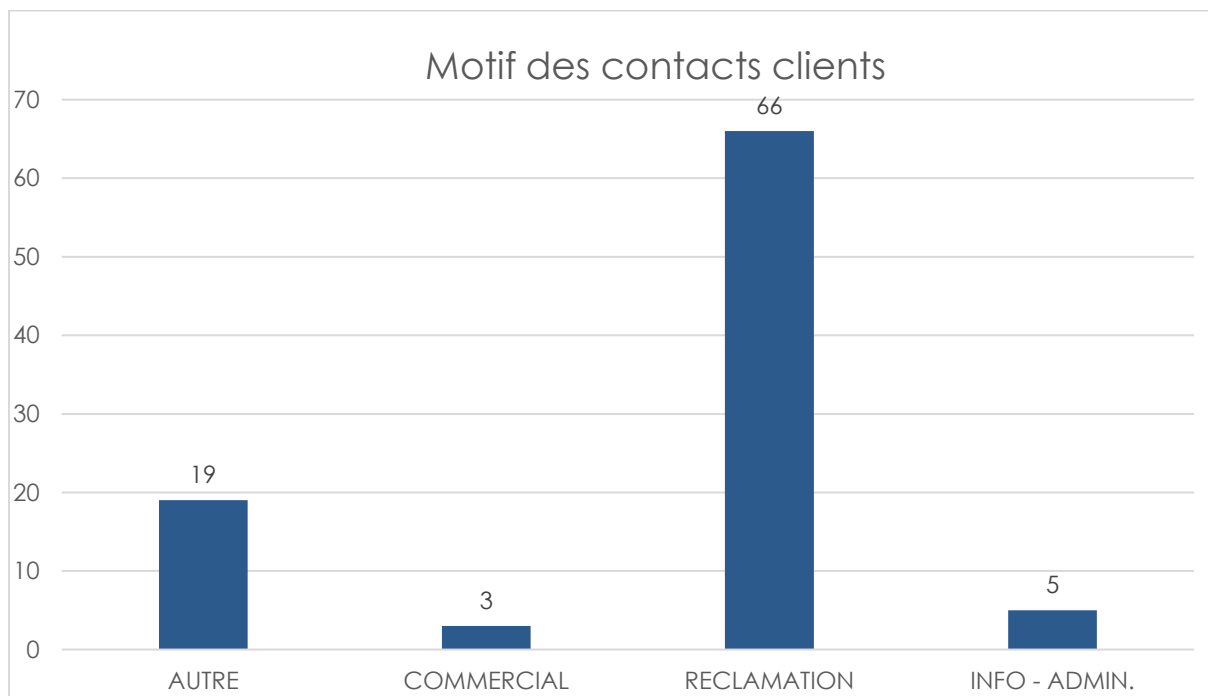
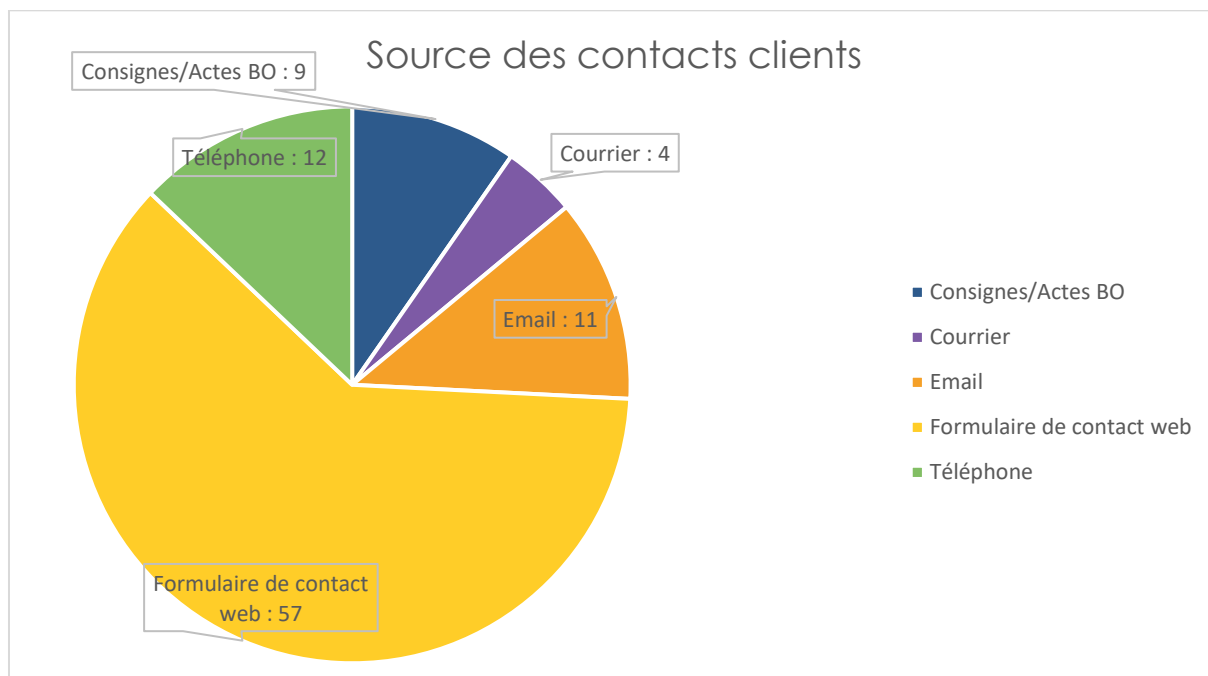
2.4.4 Relation client parc Marché

Le parc Marché a pour l'année 2023, fait l'objet de 394 demandes réparties comme suit :



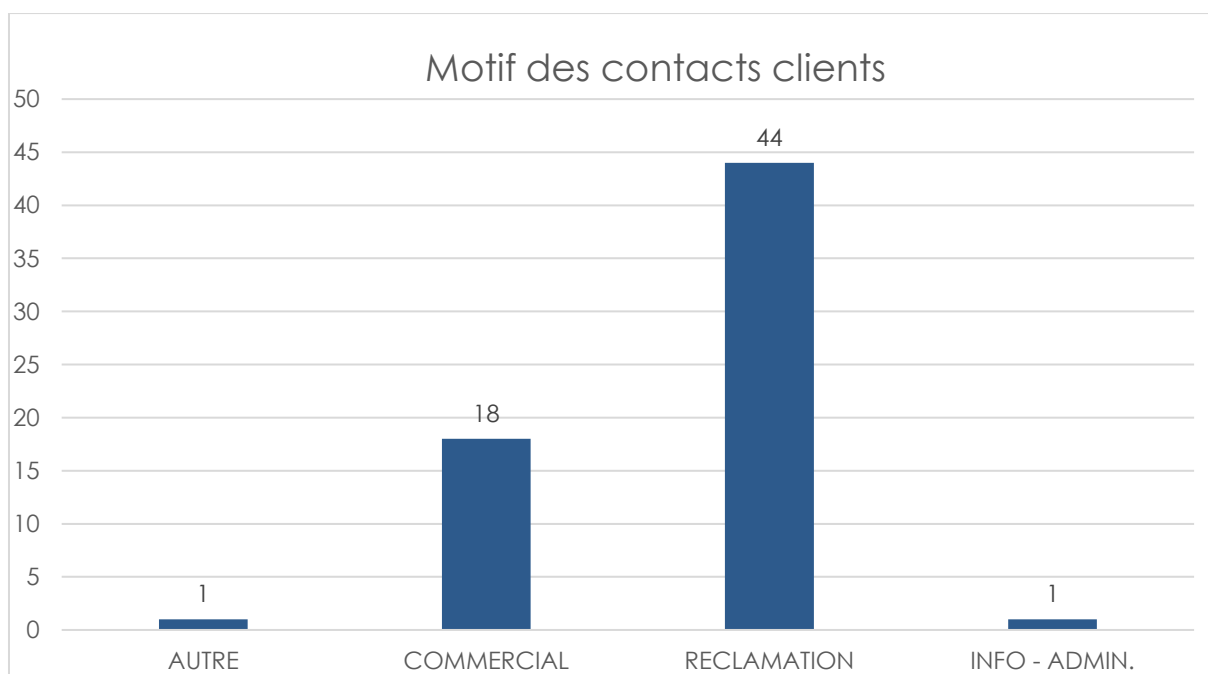
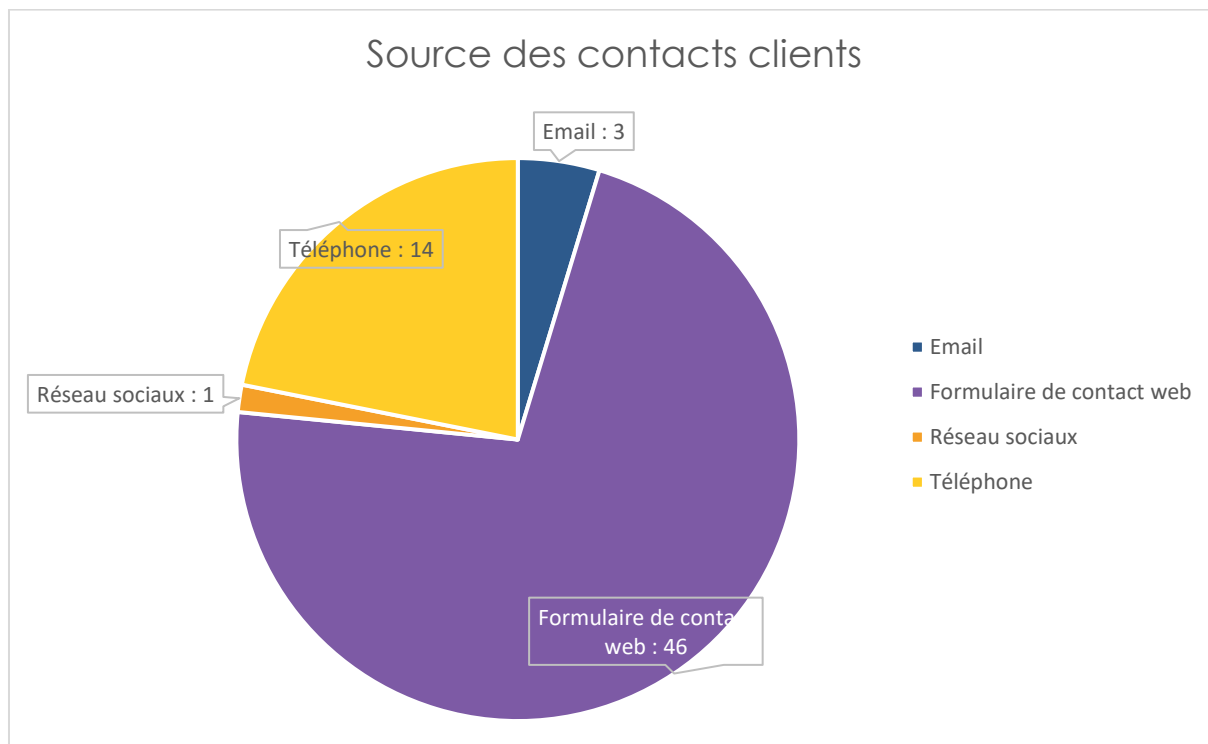
2.4.5 Relation client parc Collégiale

Le parc Collégiale a pour l'année 2023 fait l'objet de 93 demandes réparties comme suit :



2.4.6 Relation client voirie

La voirie a pour l'année 2023, fait l'objet de 64 demandes réparties comme suit :



2.5 La qualité de service chez Indigo : une priorité absolue

Engagement et transparence

Depuis plusieurs années, Indigo s'engage en toute transparence à faire progresser la qualité de service au sein de ses parkings et dans sa relation client. Cette démarche s'articule autour de quatre critères clés qui permettent d'obtenir une vision à 360° de la qualité :

1. La qualité du parcours client

Autocontrôle et évaluation rigoureuse

Deux visites mystère par an, réalisées par un organisme indépendant, analysent chaque étape du parcours client, en voiture et à pied, dans chaque parking. Une grille d'analyse précise permet d'évaluer l'ensemble des points de contact, de l'entrée à la sortie, en passant par les zones de circulation, les places de stationnement, les ascenseurs, les bornes de recharge et les points de vente.

Suivi et amélioration continue

Les rapports détaillés de ces visites servent de base aux équipes pour identifier les points d'amélioration et mettre en place des actions correctives concrètes.

2. La voix du client

L'écoute attentive des avis

Indigo accorde une grande importance aux avis des clients exprimés sur Google. Chaque commentaire est systématiquement analysé et reçoit une réponse personnalisée du service client en collaboration avec l'équipe du parking concerné.

Prise en compte des remarques

Les remarques et suggestions des clients sont étudiées avec attention par l'équipe locale, qui s'engage à apporter les solutions adéquates pour améliorer l'expérience client.

3. La qualité de la relation client

Évaluation rigoureuse et indépendante

Deux appels et deux mailings mystère par an, réalisés par un organisme externe, évaluent la qualité du traitement des demandes clients dans chaque boutique Indigo.

Suivi et actions correctives

Les résultats de ces audits font l'objet de rapports transmis aux équipes, permettant d'identifier les points d'amélioration et de mettre en place des actions correctives.

4. La satisfaction client au cœur de la stratégie

Centralisation et analyse des demandes

Chaque demande client, quel que soit le canal d'entrée (email, téléphone, rendez-vous, application mobile, réseaux sociaux), est tracée et centralisée dans un outil dédié.

Enquête de satisfaction systématique

Après chaque traitement de demande, le client reçoit une enquête de satisfaction lui permettant d'évaluer la qualité de la prise en charge et de formuler ses commentaires.

Réactivité et amélioration continue

Les remarques des clients sont analysées quotidiennement par l'équipe locale, qui s'engage à apporter des réponses concrètes et à améliorer continuellement la satisfaction client.

Évaluation globale et plans d'action

Chaque critère est noté pour établir une note qualité globale permettant de comparer chaque parking et d'évaluer son évolution. Cette évaluation est présentée deux fois par an à la direction générale pour définir des plans d'action, des investissements et des formations adaptés.

Intégration à la rémunération

Il est important de souligner que la qualité de service est un élément central de la rémunération variable de chaque manager à tous les niveaux de l'entreprise.

Conclusion

En s'engageant résolument dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service, Indigo s'affirme comme un acteur de référence dans le domaine du stationnement, soucieux de répondre aux attentes et de garantir la satisfaction de ses clients.

En 2023, une visite a été réalisée au parking Cœur de Ville qui a obtenu une note globale de 85,4.

INDIGO

ORPHÉE

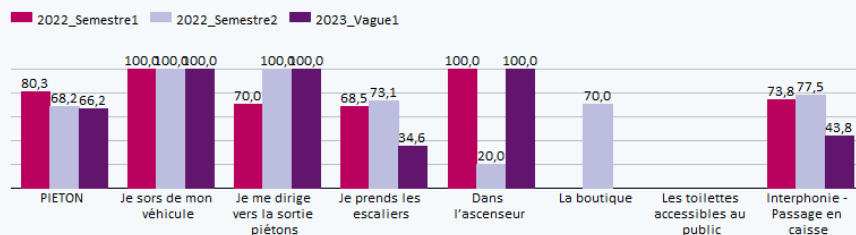
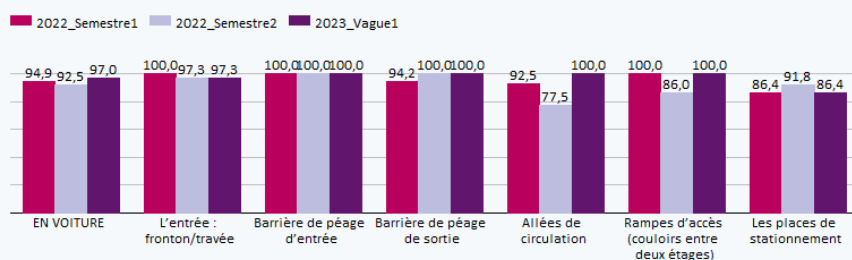
AUDIT MYSTERE



Score Global
2022 V1 : 89,9 / 100
2022 V2 : 83,0 / 100
2023 V1 : 85,4 / 100



Score Incontournables
2022 V1 : 87,0 / 100
2022 V2 : 76,4 / 100
2023 V1 : 77,0 / 100



En 2023, une visite a été réalisée au parking Marché qui a obtenu une note globale de 94.

INDIGO

Q ORPHÉE

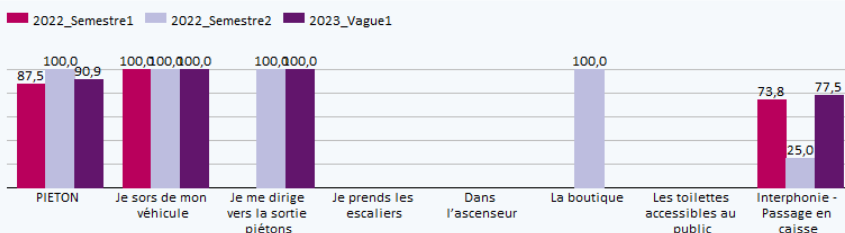
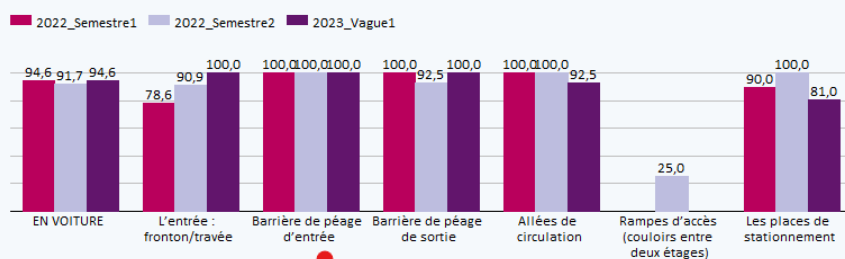
AUDIT MYSTERE



Score Global
2022 V1 : 93,5 / 100
2022 V2 : 93,1 / 100
2023 V1 : 94,0 / 100



Score Incontournables
2022 V1 : 91,4 / 100
2022 V2 : 78,8 / 100
2023 V1 : 95,7 / 100



En 2023, une visite a été réalisée au parking Collégiale qui a obtenu une note globale de 97.

INDIGO

Q ORPHÉE

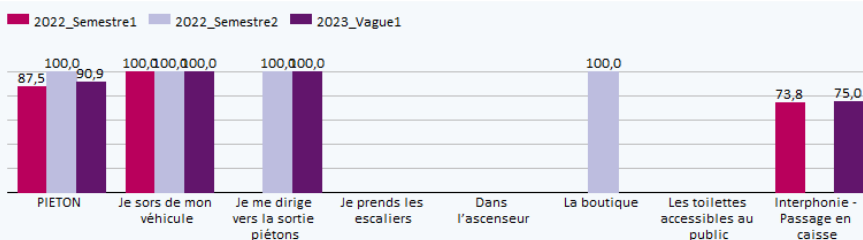
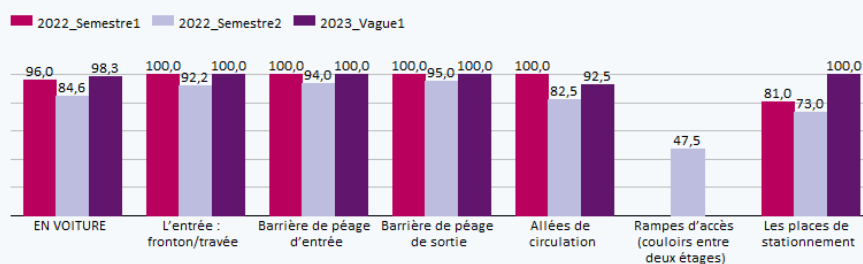
AUDIT MYSTERE



Score Global
2022 V1 : 94,8 / 100
2022 V2 : 87,2 / 100
2023 V1 : 97,0 / 100



Score Incontournables
2022 V1 : 95,7 / 100
2022 V2 : 95,0 / 100
2023 V1 : 100,0 / 100



2.5.1 Service de proximité

Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION



La Délégation de Service Public de Vernon concerne 3 Parcs et 1 voirie.

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la crise sanitaire, les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau réflexe de paiement.

3.1 Parking Cœur de Ville

3.1.1 Descriptif

Descriptif	
Niveaux	2
Places (hors PMR)	138
Places PMR	3
Places Moto	4
Ascenseur	1
Péages	2
Caisse	1



3.1.2 Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
0 -15 min	0,40 €	
De 15 min à 105 min	+0,30 €	par $\frac{1}{4}$ d'heure
De 105 min à 540 min	+0,20 €	par $\frac{1}{4}$ d'heure
Jusqu'à 24h	8 €	

Abonnements et forfaits	
Mensuel 24h/24	66,00 €
Trimestriel 24h/24	191,40 €
Annuel 24h/24	724,90 €
Prélèvement automatique mensuel 24h/24	60,50 €
Mensuel moto 24h/24	22,00 €
Trimestriel moto 24h/24	64,00 €
Annuel moto 24h/24	242,00 €
Prélèvement automatique mensuel moto 24h/24	20,00 €
Mensuel jour 5j/7	49,50 €

3.1.3 Faits marquants

Voici les principaux faits marquants intervenus en 2023 :

07 janvier 2023 :

- Opération de relamping visant à remplacer les néons présentant une luminosité insuffisante à certains endroits du parc.
- Remplacement de la barre antipanique de la porte piétonne rue Victor Hugo. Un dysfonctionnement empêchait son ouverture de l'intérieur.

24 mai 2023 :

- Paiement CB impossible en raison d'une perte réseau. Service rétabli le jour même par l'intervention d'Orange.

15 août 2023 :

- Installation des boîtiers digicode sur les bornes entrées et sorties pour les clients Indigo Neo.

Septembre et octobre 2023 :

- Remplacement de la vitre brisée de l'ascenseur par la société KONE. Pose d'une nouvelle vitre semaine 38.
- Renouvellement complet du parement de l'édicule de l'ascenseur.

06 décembre 2023 :

- Mise à jour des terminaux CB en version 5.5 réalisée par la société Désigna.

19 décembre 2023 :

- Déploiement de notre nouveau système de gestion technique centralisée « NORA », modernisant la gestion à distance des alarmes techniques et appels interphonie.

3.1.4 Opérations commerciales

Du 25 août au 30 septembre, nous avons lancé une campagne de rentrée avec pour objectif :

- Une recherche de **CONVERSION**, permettant de convertir nos abonnés actuels à **INDIGO Neo** en proposant le tarif d'abonnement le plus intéressant.

Nous avons réalisé cette opération sans promotion sur les tarifs en vigueur avec le même succès que les précédentes opérations.



Décembre 2023 :

Indigo s'est de nouveau associé à l'événement « Vernon scintille » en 2023, en offrant 500 chèques parkings d'une valeur de 2,60 € chacun, permettant de stationner au minimum 2h dans n'importe quel parking en ouvrage ou en enclos pendant la période des fêtes de fin d'année.

3.2 Parking Marché

3.2.1 Descriptif

Descriptif	
Niveaux	1
Places (hors PMR)	150
Places PMR	3
BRVE	2
Péages	4
Caisse	1



3.2.2 Tarification

Durée de stationnement	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30 min	0,00 €	
De 30 min à 45 min	1,00 €	
De 45 min à 1h	+0,30 €	
De 1h à 1h15	+0,40 €	
De 1h15 à 2h	+0,30 €	Par ¼ d'heure
De 2h à 6h	+0,20 €	Par ¼ d'heure
De 6h à 9h	+0,15 €	Par ¼ d'heure
De 9h à 10h	+0,10 €	Par ¼ d'heure
Jusqu'à 24h	8 €	

Abonnements et forfaits	
Mensuel 24h/24 5j/7	42,00 €
Trimestriel 24h/24 5j/7	120,00 €
Annuel 24h/24 5j/7	475,00 €

Le parking n'est payant que du mardi au samedi (gratuit le vendredi à partir de 16h30).

3.2.3 Bornes de recharge pour véhicule électrique

Le parc possède 2 stations de recharge de véhicule électrique. L'exploitation et la maintenance des bornes de recharge sont gérées par un prestataire mandaté par la Ville.

3.2.4 Faits marquants

Voici les faits principaux marquants intervenus en 2023 :

12 janvier 2023 :

- Une coupure réseau est survenue sur la borne de sortie Gamilly. Une intervention à distance du service informatique Indigo a permis de rétablir le service le 13/01/2023.

24 mai 2023 :

- Paiement CB impossible en raison d'une perte réseau. L'intervention de l'opérateur Orange a permis de rétablir le service le jour même.

27 mai 2023 :

- La borne d'entrée Mendès France ne délivrait plus de ticket. L'intervention de la société Désigna le 30/05/2023 a permis de rétablir le service.

05 juillet 2023 :

- Le lecteur de borne de sortie Gamilly présentait un dysfonctionnement dans l'acheminement des tickets. Ces derniers restaient bloqués. L'intervention de la société Désigna le 07/07/2023 a permis de rétablir le service.

15 août 2023 :

- Installation des boîtiers digicode sur les bornes entrées et sorties pour les clients Indigo Neo.

27 septembre 2023 :

- Dysfonctionnement du lecteur de plaques d'immatriculation sur l'entrée Mendès France rendant impossible d'entrer ou sortir via la lecture automatique de la plaque. L'intervention de la société Désigna le 28/09/2023 a permis de rétablir le service.

05 octobre 2023 :

- Dysfonctionnement du lecteur de plaques d'immatriculation sur l'entrée Mendès France. Impossible d'entrer ou sortir via la lecture automatique de plaque. Remplacement de la caméra par la société Désigna le 06/10/2023 et rétablissement du service.

04 novembre 2023 :

- Le lecteur de borne de sortie Gamilly présentait un dysfonctionnement dans l'acheminement des tickets. Ces derniers restaient bloqués. Remplacement du lecteur par la société Désigna et rétablissement du service le 04/11/2023.

21 novembre 2023 :

- Le lecteur de la borne d'entrée Gamilly ne délivrait plus de ticket, empêchant les usagers horaires d'accéder au parking. Remplacement du lecteur par la société Désigna et rétablissement du service le jour même.

22 novembre 2023 :

- Le lecteur de code barre de la borne de sortie Gamilly présentait un dysfonctionnement. Remplacement du scanner par la société Désigna et rétablissement du service le 23/11/2023.

06 décembre 2023 :

- Mise à jour des terminaux CB en version 5.5 réalisée par la société Désigna.

11 décembre 2023 :

- Le lecteur CB de la sortie Gamilly présentait un dysfonctionnement au niveau du paiement bancaire. Remplacement du lecteur par la société Désigna et rétablissement du service le 12/12/2023.

19 décembre 2023 :

- Déploiement de notre nouveau système de gestion technique centralisée « NORA », modernisant la gestion à distance des alarmes techniques et appels interphonie.

3.3 Parking Collégiale

3.3.1 Descriptif

Descriptif	
Niveaux	1
Places (hors PMR)	62
Places PMR	1
Péage	1
Caisse	1



3.3.2 Tarification

Durée de stationnement	Tarif en vigueur	
Jusqu'à 30 min	0,00 €	
De 30 min à 45 min	1,00 €	
De 45 min à 1h	+0,30 €	
De 1h à 1h15	+0,40 €	
De 1h15 à 2h	+0,30 €	Par ¼ d'heure
De 2h à 6h	+0,20 €	Par ¼ d'heure
De 6h à 9h	+0,15 €	Par ¼ d'heure
De 9h à 10h	+0,10 €	Par ¼ d'heure
Jusqu'à 24h	8 €	

Abonnements et forfaits	
Mensuel 24h/24 5j/7	42,00 €
Trimestriel 24h/24 5j/7	120,00 €
Annuel 24h/24 5j/7	475,00 €
Mensuel 24h/24 7j/7	30,00 €
Trimestriel 24h/24 7j/7	90,00 €
Annuel 24h/24 7j/7	360,00 €

Le parking n'est payant que du mardi au samedi (gratuit le vendredi à partir de 16H30).

3.3.3 Faits marquants

Voici les faits principaux marquants intervenus en 2023 :

24 mai 2023 :

- Paiement CB impossible en raison d'une perte réseau. L'intervention de l'opérateur Orange a permis de rétablir le service le jour même.
- La lisse de la borne de sortie a été cassée, engendrant des sorties libres. Son remplacement a été opéré le 26/05/2023.

15 août 2023 :

- Installation des boîtiers digicode sur les bornes entrées et sorties pour les clients Indigo Neo.

06 décembre 2023 :

- Mise à jour des terminaux CB en version 5.5 réalisée par la société Désigna.

19 décembre 2023 :

- Déploiement de notre nouveau système de gestion technique centralisée « NORA », modernisant la gestion à distance des alarmes techniques et appels interphonie.

3.4 Voirie

3.4.1 Descriptif de la voirie

La voirie de Vernon comprend 4 zones de stationnement.

Les zones Jaune (courte durée) et Verte (longue durée) sont payantes du mardi au samedi, de 9h à 12h30 puis de 14H à 18H30 (gratuites à partir de 16H30 le vendredi) et gratuites les dimanches, lundis et jours fériés.

Les résidents et actifs du centre-ville peuvent y souscrire des abonnements valables 24h/24 en zone Verte.



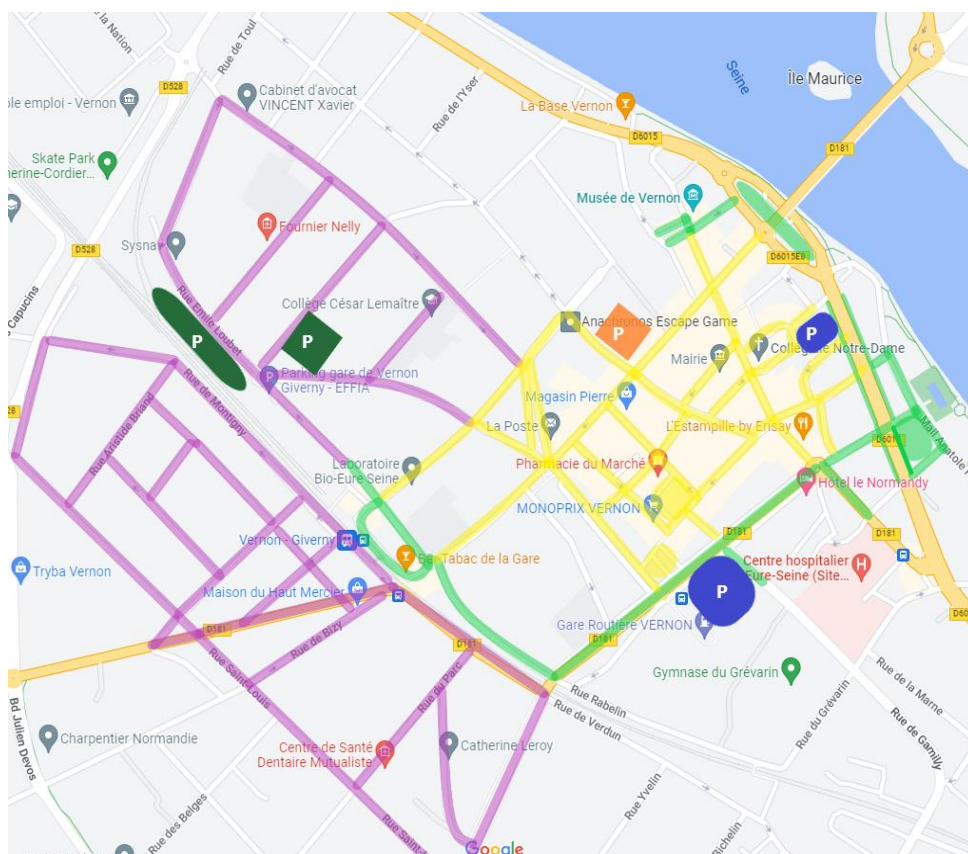
La zone Kaki (gare) est payante du lundi au vendredi de 9h à 12h30 puis de 14H à 18H30 (gratuite à partir de 16H30 le vendredi) et gratuite les samedis, dimanches et jours fériés. Les Vernonnais navetteurs peuvent y bénéficier d'un abonnement gratuit. Les personnes extérieures à Vernon peuvent également s'y abonner. Ces abonnements permettent d'y stationner 24h/24.

La zone Violette n'est pas payante mais soumise à l'utilisation d'un disque pour une durée de 4h, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9H à 18H30. Les résidents peuvent y souscrire un abonnement valide 24h/24.

Les résidents, commerçants et salariés peuvent gérer leur droit et leur abonnement par internet ou en boutique. La boutique se situe au 45 rue Sadi Carnot. Les clients horaires peuvent régler leur stationnement via l'application Indigo Neo, par carte bancaire ou par pièces sur les horodateurs.

Le nombre de places en zones Jaune et Verte a évolué sur l'année, en fonction des travaux d'aménagement du centre-ville.

Plan des zones réglementées :



Décompte au 31/12/23 :

Descriptif Zone jaune	
Places	567
Horodateurs Stélio	26
Horodateurs Strada	8

Descriptif Zone Verte	
Places	213
Horodateurs Stélio	7
Horodateurs Strada	10

Descriptif Zone kaki	
Places	208
Horodateurs Stélio	2
Horodateurs Strada	1

3.4.2 TARIFICATION

Durée de stationnement	Tarif en vigueur zone jaune
30 min	0,70 €
45 min	0,90 €
1h	1,20 €
1h15	1,50 €
1h30	1,90 €
1h45	2,40 €
2h	3,00 €
Forfait post-stationnement	17,00 €

Durée de stationnement	Tarif en vigueur zone verte
30 min	0,60 €
45 min	0,90 €
1h	1,20 €
1h15	1,40 €
1h30	1,60 €
1h45	1,80 €
2h	2,00 €
3h	2,20 €
4h	2,40 €
5h	2,60 €
6h	2,80 €
7h	2,90 €
8h	3,00 €
Forfait post-stationnement	17,00 €

Pour rappel, les usagers bénéficient de 30 minutes de stationnement gratuit, une fois par jour, dans les zones Jaune et Verte.

Il existe également une gratuité le lundi et le vendredi à partir de 16h30.

Durée de stationnement	Tarif en vigueur zone kaki
30 min	1,00 €
45 min	1,40 €
1h	1,80 €
1h15	2,10 €
1h30	2,40 €
1h45	2,70 €
2h	3,00 €
4h	3,80 €
8h	5,40 €
24h	7,50 €
Tranches de 12h après 24h	3,10 €
Forfait post-stationnement	17,00 €

	Abonnements				
	Zone jaune/verte		Zone violette (résidents)	Zone Gare (Vernonnais)	Zone Gare (non Vernonnais)
	Résidents	Actifs			
Mensuels	20 €	30 €	3 €	-	44 €
Trimestriels	-	-	-	-	125 €
Annuels	217 €	325 €	33 €	0 €	475 €

3.5 Faits Marquants

Voici les principaux faits marquants intervenus en 2023 :

02 février 2023 :

- Parking LOUBET : de nombreux plots de détection ont été détectés comme HS ou en fin de vie, engendrant une remontée du nombre de places libres faussée au niveau du jalonnement dynamique. Les plots ont été remplacés les 24 et 25 juillet 2023.

16 février 2023 :

- Remise en service des horodateurs N°44 et N°46 après repli des travaux.

Avril 2023 :

- Mise en place des listes blanches pour les stationnements exonérés de paiement (personnes à mobilité réduite et détenteurs de caducées).

18 avril 2023 :

- Dépose des horodateurs N°32, N°33 et N°35 en prévision des travaux.

31 mai 2023 :

- Pose et remise en service de l'horodateur N°13 après repli des travaux et dépose du N°25 en raison de la fermeture de la rue du Soleil (travaux).

17 juillet 2023 :

- Reprise du marquage au sol sur la contre-allée de l'avenue Pierre Mendès France et le début de la rue Emile Loubet par la société Getcom.

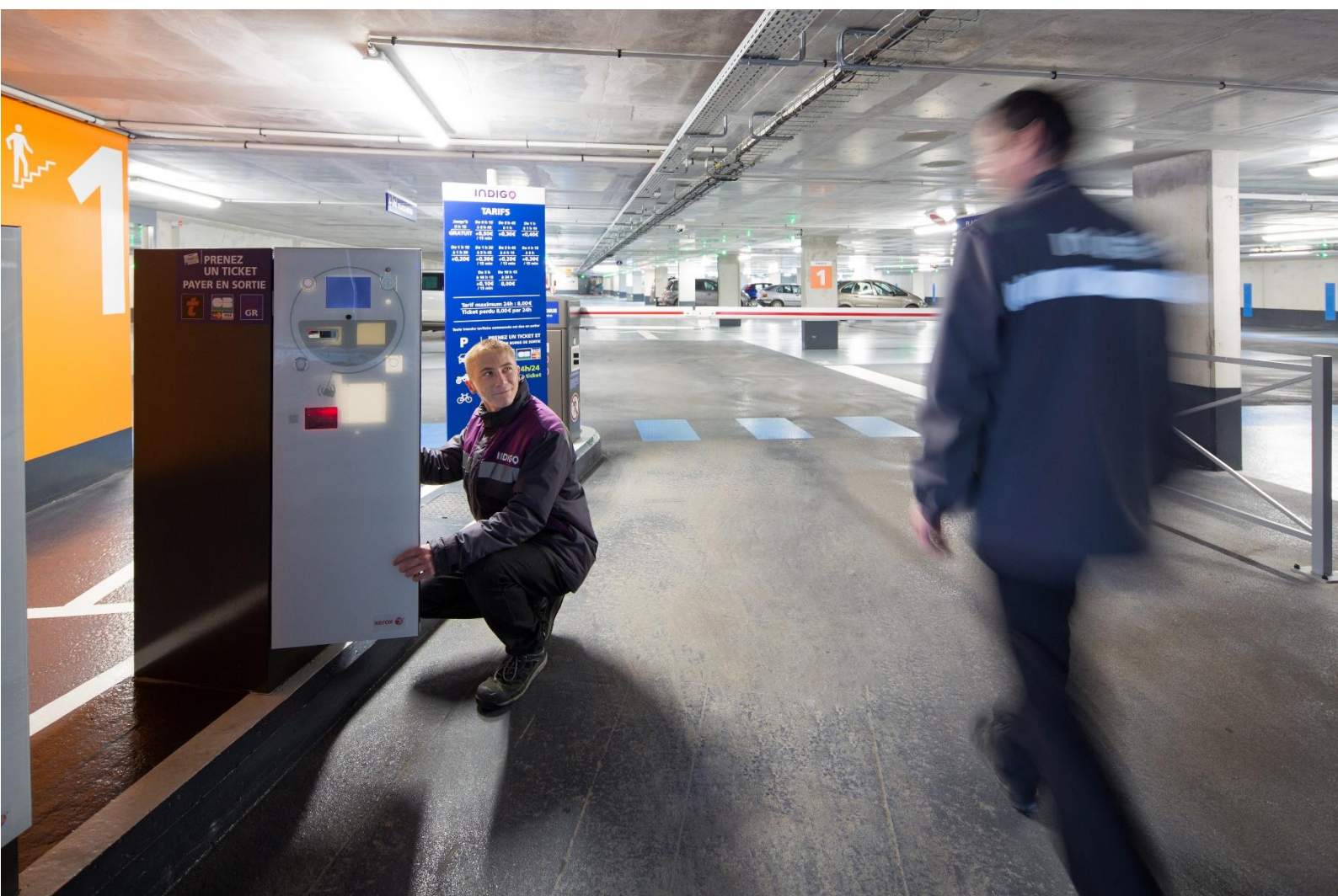
22 juillet 2023 :

- Dépose de l'horodateur N°8 en prévision des travaux.

06 septembre 2023 :

- Pose et remise en service des horodateurs N°32 et N°33 après repli des travaux.

4. MAINTENANCE ET TRAVAUX



4.1 Maintenance des équipements

4.1.1 Équipements du parking Cœur de Ville

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 1 Lecteurs piétons : 5 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Quadrimestre
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Digifort Caméras : 13 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non
Ascenseurs	Marque : Kone Nb de niveaux : 2	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Trimestrielle Prestataire : Kone
Electricité	Blocs secours autonomes Luminaires LED	Maintenance assurée par l'EPA vérification quotidienne d'Indigo lors des rondes
Détection incendie	Oui	Géré par le PC sécurité de l'EPA
Extincteurs	Oui	Géré par le PC sécurité de l'EPA
Portes automatiques	2 portes basculantes véhicules	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle Prestataire : KONE
Sonorisation	Marque : APS Nombre de haut-parleurs : 12	Contrat de maintenance : Non

4.1.2 Équipements du parking Marché

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Bornes d'entrée : 2 Bornes de sortie : 2 Caisse automatique : 1 Barrières : 4 Caisse manuelle : 0 Lecteur piéton : 0 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Quadrimestre
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Dahua Caméras : 5 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

4.1.3 Équipements du parking Collégiale

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	Marque : Designa Borne d'entrée : 1 Borne de sortie : 1 Caisse automatique : 1 Barrières : 2 Caisse manuelle : 0 Lecteur piéton : 0 Unité Centrale de gestion : 1	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Quadrimestre
Interphonie	Marque : Commend Modèle : GE300	Contrat de maintenance : Non
Vidéosurveillance	Marque : Dahua Caméras : 3 Enregistreur : 1	Contrat de maintenance : Non

4.1.4 Équipements voirie

Équipements	Descriptif	Maintenance
Horodateurs	Nombre 56 Marque Flowbird Modèles Stélio / Strada	Contrat de maintenance : Oui (maintenance logicielle) Périodicité : Trimestrielle
Signalétique	Jalonnement dynamique : 12 mâts	Contrat de maintenance : Oui Périodicité : Semestrielle

4.2 Les Travaux

4.2.1 Travaux du parking Cœur de Ville

- Remplacement du panneau vitré brisé de l'ascenseur (5 900 € HT),
- Renouvellement du parement de l'ascenseur (5 220 € HT),
- Remplacement de la boucle au sol à l'entrée véhicule (1 020 € HT),
- Déploiement du nouvel outil de télé opération « NORA » (3 321€ HT).



4.2.2 Travaux du parking Marché

- Déploiement du nouvel outil de télé opération « NORA » (3 321€ HT).

4.2.3 Travaux du parking Collégiale

- Déploiement du nouvel outil de télé opération « NORA » (3 321€ HT).

4.2.4 Travaux voirie

- Remplacement des plots de jalonnement dynamique défaillants sur le parking LOUBET (34 700 € HT),
- Dépose et repose des horodateurs (dont fourniture des platines de fixation) au fil de l'avancée des travaux du centre-ville (1 656€ HT),
- Reprise du marquage au sol (mots « payant ») et délimitations de places effacées (500€ HT).

4.3 Veille de la structure

Indigo a remonté aux services de la Ville l'existence d'une infiltration d'eau à proximité de la place N°85 du parking Cœur de Ville lors des épisodes pluvieux.

L'eau semble s'infiltrer par une fissure au plafond.



5. ANALYSES

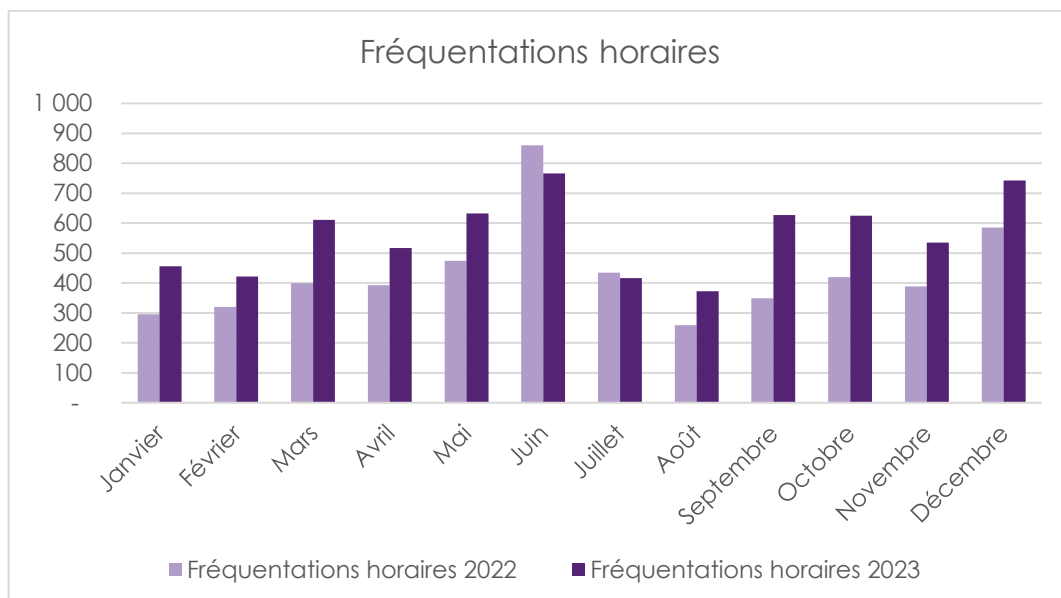


5.1 Parking Cœur de Ville

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et peuvent tenir compte des retraitements comptables.

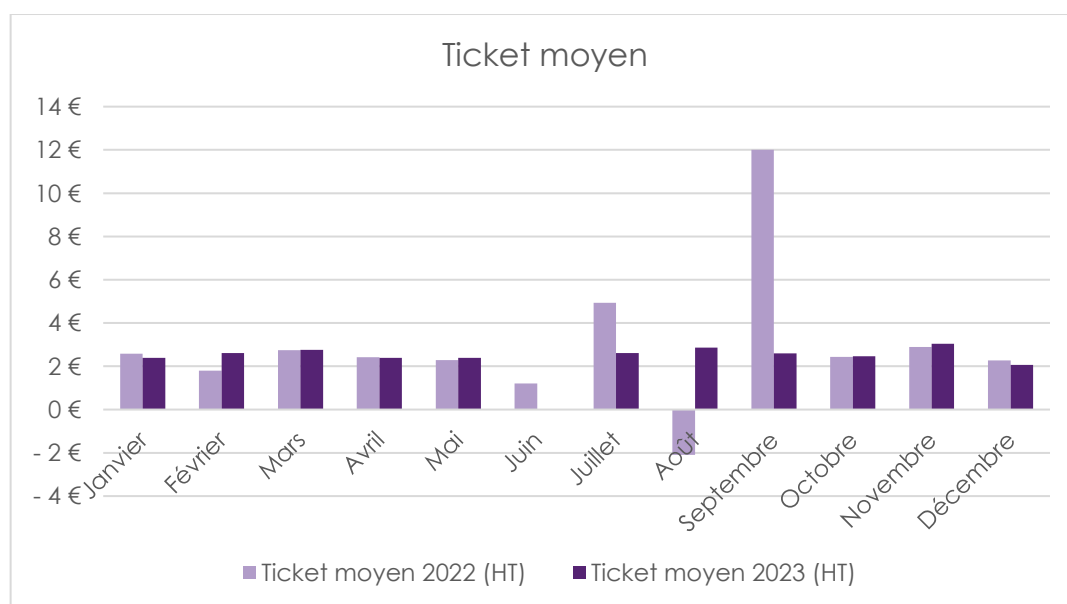
5.1.1 Fréquentations horaires

	Fréquentations horaires 2022	Fréquentations horaires 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	295	456	54,6
Février	320	422	31,9
Mars	399	611	53,1
Avril	393	517	31,6
Mai	474	632	33,3
Juin	860	766	-10,9
Juillet	434	416	-4,1
Août	259	372	43,6
Septembre	349	627	79,7
Octobre	420	625	48,8
Novembre	389	535	37,5
Décembre	585	742	26,8
Total	5 177	6 721	29,8



5.1.2 Ticket moyen

	Ticket moyen 2022 (HT)	Ticket moyen 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	2,59 €	2,39 €	-7,7
Février	1,80 €	2,61 €	45,0
Mars	2,74 €	2,75 €	0,4
Avril	2,42 €	2,38 €	-1,7
Mai	2,29 €	2,38 €	3,9
Juin	1,21 €	0,01 €	-99,2
Juillet	4,93 €	2,61 €	-47,1
Août	-2,09 €	2,86 €	-236,8
Septembre	12,01 €	2,59 €	-78,4
Octobre	2,43 €	2,47 €	1,6
Novembre	2,89 €	3,04 €	5,2
Décembre	2,27 €	2,06 €	-9,3
Total	2,85 €	2,25 €	-21,1

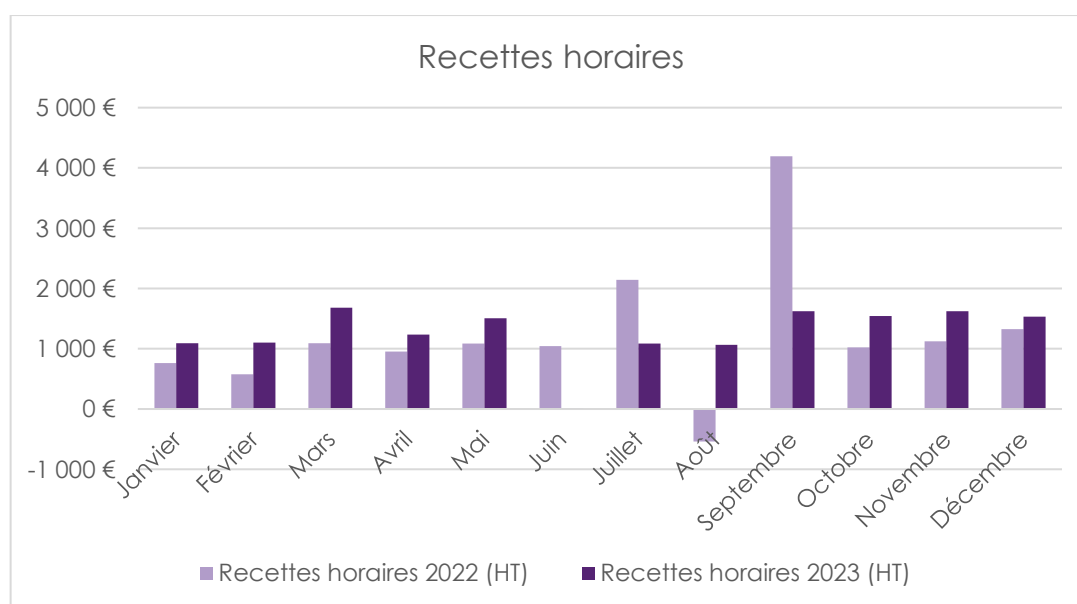


Note : S'agissant d'éléments statistiques tenant compte des possibles retraitements comptables, le mois d'août 2022 laisse apparaître un ticket moyen négatif. Ce dernier résulte d'une écriture comptable ayant affectée les recettes prises en compte au mois d'août. Ces dernières ayant été comptabilisées en septembre, le ticket moyen est très élevé.

Il en est de même pour le mois de juin 2023 : les recettes issues de nos rapports de péage sont de 1 874,80 € HT.

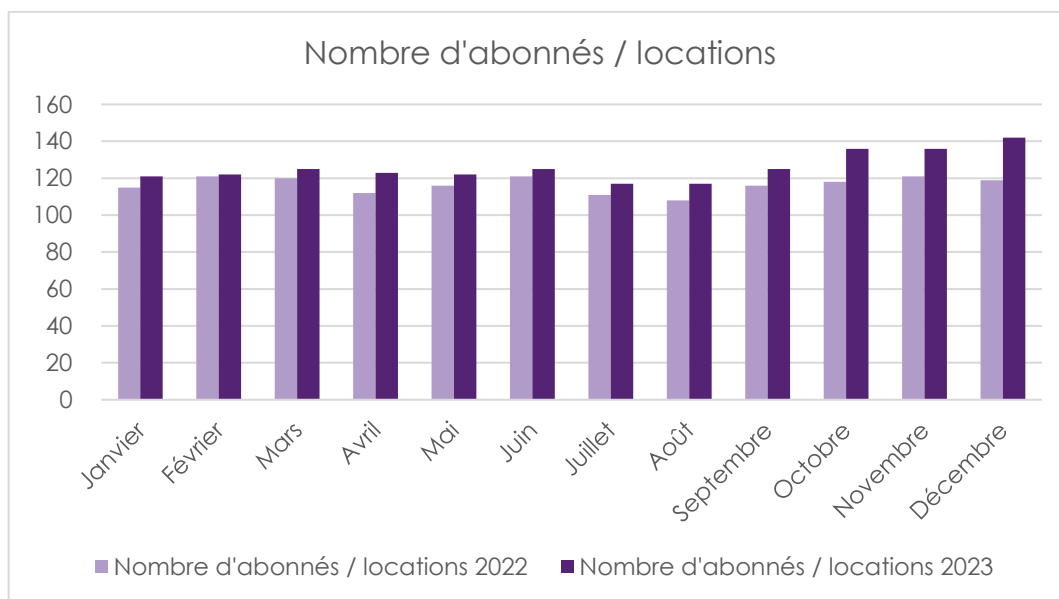
5.1.3 Recettes horaires

	Recettes horaires 2022 (HT)	Recettes horaires 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	763,15 €	1 089,09 €	42,7
Février	576,45 €	1 099,84 €	90,8
Mars	1 093,25 €	1 682,16 €	53,9
Avril	951,82 €	1 232,73 €	29,5
Mai	1 085,17 €	1 505,33 €	38,7
Juin	1 042,05 €	11,17 €	-98,9
Juillet	2 140,56 €	1 085,09 €	-49,3
Août	-541,43 €	1 065,34 €	-296,8
Septembre	4 190,86 €	1 623,33 €	-61,3
Octobre	1 020,68 €	1 542,83 €	51,2
Novembre	1 124,83 €	1 623,92 €	44,4
Décembre	1 325,33 €	1 532,07 €	15,6
Total	14 772,72 €	15 092,90 €	2,2



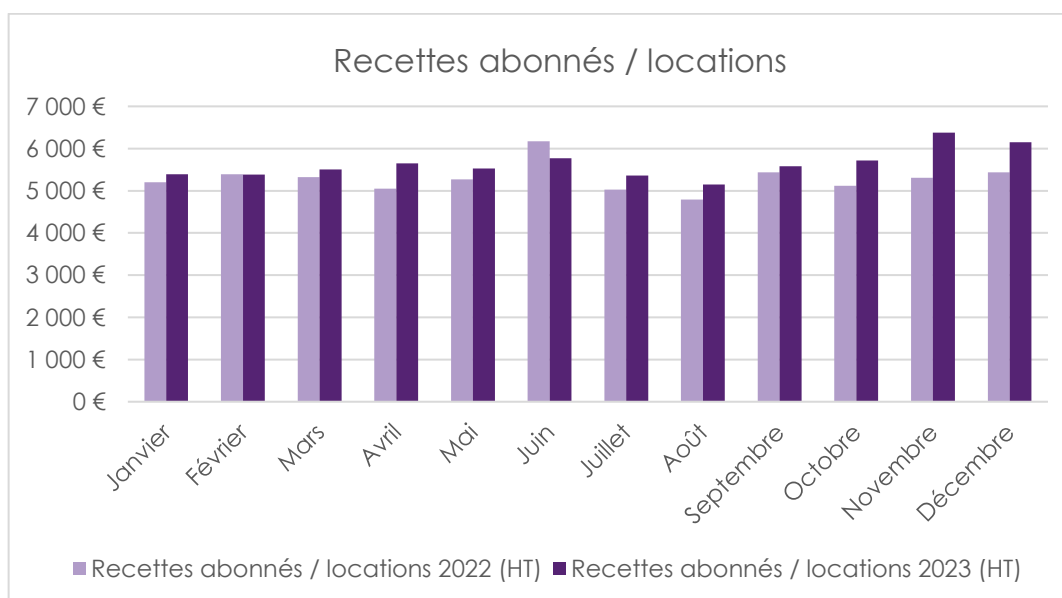
5.1.4 Nombre d'abonnés

	Nombre d'abonnés / locations 2022	Nombre d'abonnés / locations 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	115	121	5,2
Février	121	122	0,8
Mars	120	125	4,2
Avril	112	123	9,8
Mai	116	122	5,2
Juin	121	125	3,3
Juillet	111	117	5,4
Août	108	117	8,3
Septembre	116	125	7,8
Octobre	118	136	15,3
Novembre	121	136	12,4
Décembre	119	142	19,3
Total	1 398	1 511	8,1



5.1.5 Recettes abonnés

	Recettes abonnés / locations 2022 (HT)	Recettes abonnés / locations 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	5 203,51 €	5 388,04 €	3,5
Février	5 393,04 €	5 381,91 €	-0,2
Mars	5 321,62 €	5 503,27 €	3,4
Avril	5 050,40 €	5 649,15 €	11,9
Mai	5 269,11 €	5 530,09 €	5,0
Juin	6 170,01 €	5 768,54 €	-6,5
Juillet	5 027,90 €	5 359,23 €	6,6
Août	4 794,71 €	5 151,53 €	7,4
Septembre	5 436,47 €	5 578,38 €	2,6
Octobre	5 116,09 €	5 715,72 €	11,7
Novembre	5 310,46 €	6 379,09 €	20,1
Décembre	5 439,30 €	6 148,95 €	13,0
Total	63 532,62 €	67 553,90 €	6,3



5.1.6 Conclusion

HT	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes horaires	6 608 €	8 891 €	14 773 €	15 092 €	2,2%
Fréquentations horaires	3 186	4 047	5 177	6 721	29,8%
Ticket moyen	2,07 €	2,20 €	2,85 €	2,25 €	-21,1%
Recettes abonnements	53 954 €	56 334 €	63 533 €	67 554 €	6,3%
Prévenus	271 €	795 €	1 668 €	948 €	-43,2%
Recettes totales	60 833 €	66 020 €	79 974 €	83 594 €	4,5%

Analyse sur l'activité 2023

Le ticket moyen horaire présente une forte baisse par rapport à 2022 (-21,1%).

Il reflète un temps de stationnement moyen d'1h45 en 2023 alors qu'il était proche de 2h30 en 2022.

Parallèlement, nous notons une forte progression des fréquentations horaires avec près de 30% de stationnements supplémentaires. Cette hausse de fréquentation s'explique par :

- Les travaux de réfection du centre-ville au niveau de la rue Sainte-Genève, rendant le stationnement au parking Cœur de Ville plus attractif que l'hypercentre,
- Un début d'année 2022 encore impacté par les dernières restrictions sanitaires en lien avec la pandémie et des fréquentations amoindries.

Nous constatons dans le même temps une baisse du ticket moyen témoignant d'un changement d'habitude et une hausse des fréquentations qui confirme l'attractivité du centre-ville de Vernon. L'année 2023 affiche donc une progression des recettes horaires par rapport à 2022 (+2,2%).

S'agissant des abonnés, 2023 voit une progression du nombre de mensualités de 8,1% par rapport à 2022. Dans le même temps, le montant moyen de l'abonnement enregistre un repli de 1,6% : les nouveaux abonnés 2023 sont majoritairement des salariés du centre-ville qui ont souscrit un abonnement « jour » (permettant de stationner leur véhicule du mardi au samedi, de 8h à 20h) moins élevé que celui souscrit par les résidents qui privilégient l'abonnement 24h/24h. Pour rappel, le parking Collégiale dépendait d'une liste d'attente pour bénéficier d'un abonnement sur 2023 et a pu générer un report de souscriptions temporaire vers Cœur de Ville.

Les recettes « prévenus » (ticket de stationnement horaire acheté par avance) connaissent une baisse après une année 2022 particulièrement élevée (-43%) mais ne représentent qu'une très faible part des recettes totales.

Au global, nous retiendrons que les fréquentations 2023 affichent une hausse aussi bien pour les usagers horaires que les abonnés mais que les tickets horaires et abonnements moyens sont en baisse sur l'exercice : le parking Cœur de Ville accueille un plus large panel de clients mais ces derniers stationnent moins longtemps que l'année précédente.

Il en ressort une progression des recettes totales de 4.5%.

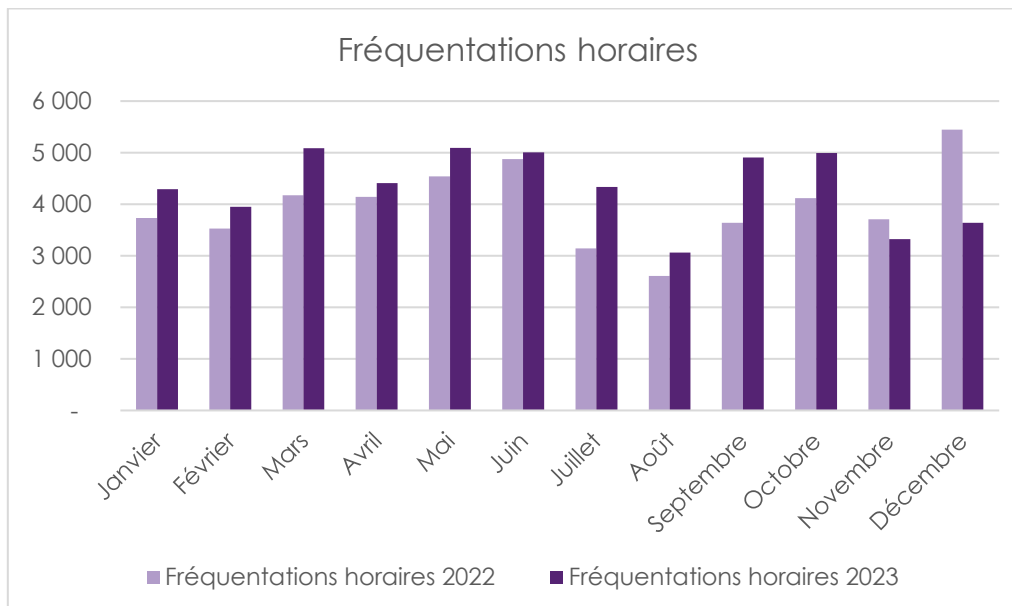
Si les recettes horaires 2023 restent légèrement inférieures à celles de 2019 (-2,39%), les recettes abonnés ont, elles, progressé de 14,19%. Nous enregistrons donc une progression des recettes totales de 10,29%, portée par les usagers abonnés.

5.2 Parking Marché

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et peuvent tenir compte des retraitements comptables.

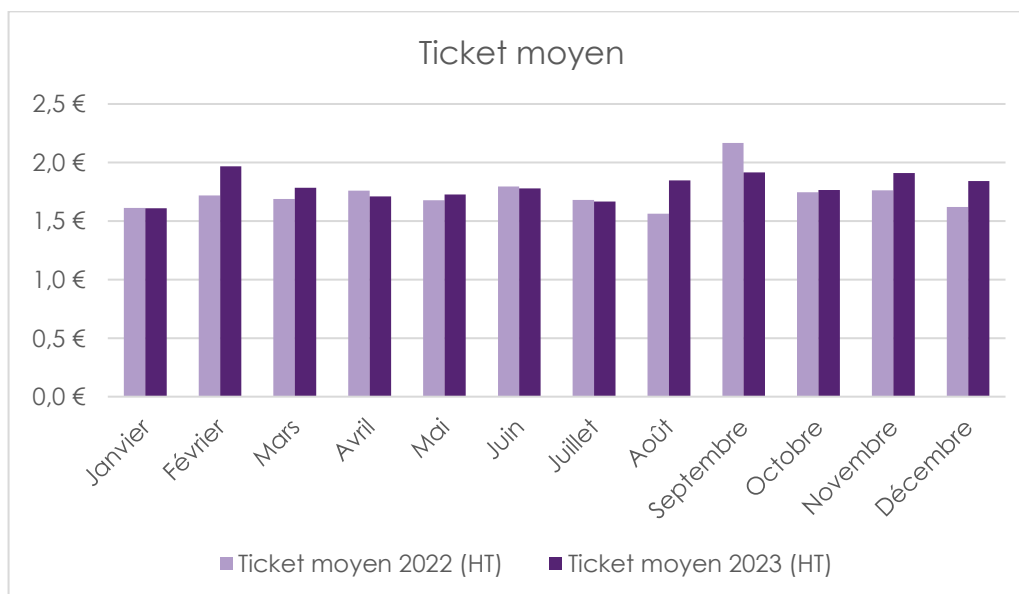
5.2.1 Fréquentations horaires

	Fréquentations horaires 2022	Fréquentations horaires 2023	Ecart 2022/2023 (%)
Janvier	3 730	4 289	15,0
Février	3 529	3 947	11,8
Mars	4 173	5 083	21,8
Avril	4 144	4 410	6,4
Mai	4 541	5 095	12,2
Juin	4 878	5 004	2,6
Juillet	3 144	4 332	37,8
Août	2 606	3 064	17,6
Septembre	3 638	4 908	34,9
Octobre	4 117	4 992	21,3
Novembre	3 706	3 321	-10,4
Décembre	5 449	3 640	-33,2
Total	47 655	52 085	9,3



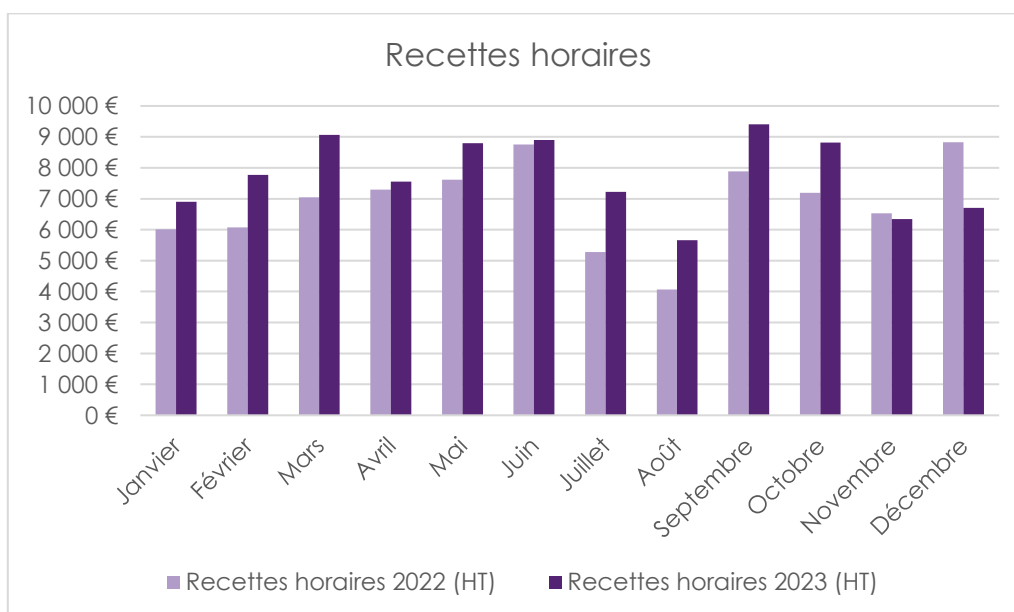
5.2.2 Ticket moyen

	Ticket moyen 2022 (HT)	Ticket moyen 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	1,61 €	1,61 €	0,0
Février	1,72 €	1,97 €	14,5
Mars	1,69 €	1,78 €	5,3
Avril	1,76 €	1,71 €	-2,8
Mai	1,68 €	1,73 €	3,0
Juin	1,79 €	1,78 €	-0,6
Juillet	1,68 €	1,67 €	-0,6
Août	1,56 €	1,85 €	18,6
Septembre	2,17 €	1,92 €	-11,5
Octobre	1,75 €	1,77 €	1,1
Novembre	1,76 €	1,91 €	8,5
Décembre	1,62 €	1,84 €	13,6
Total	1,73 €	1,79 €	3,5



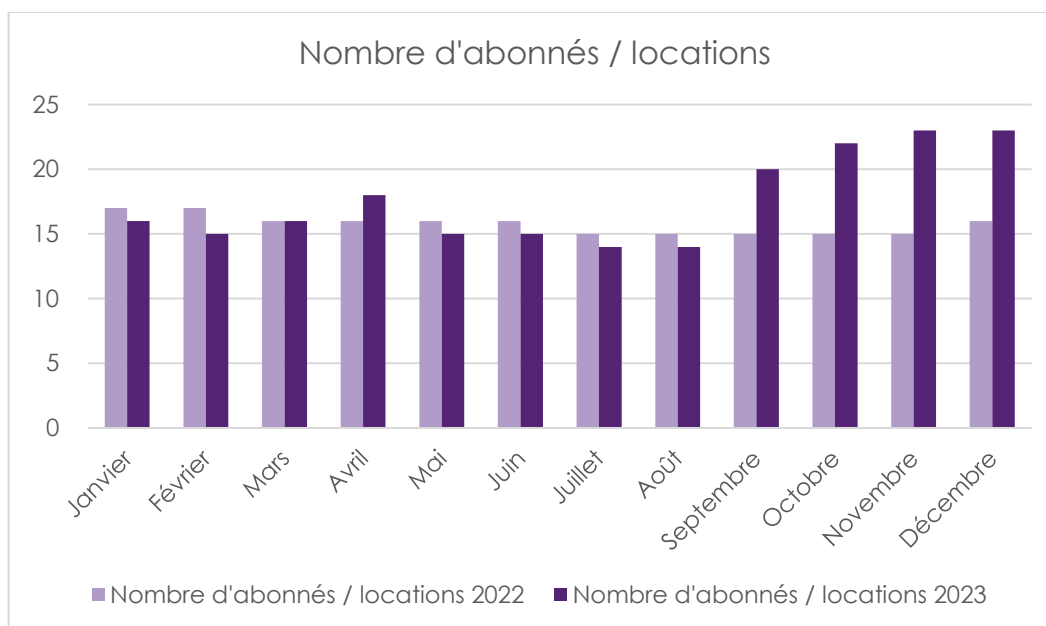
5.2.3 Recettes horaires

	Recettes horaires 2022 (HT)	Recettes horaires 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	6 013,99 €	6 904,41 €	14,8
Février	6 069,68 €	7 770,28 €	28,0
Mars	7 047,90 €	9 067,75 €	28,7
Avril	7 292,92 €	7 549,21 €	3,5
Mai	7 616,02 €	8 797,08 €	15,5
Juin	8 751,33 €	8 899,06 €	1,7
Juillet	5 282,67 €	7 222,40 €	36,7
Août	4 070,56 €	5 657,45 €	39,0
Septembre	7 882,66 €	9 407,83 €	19,3
Octobre	7 192,95 €	8 818,15 €	22,6
Novembre	6 534,29 €	6 339,72 €	-3,0
Décembre	8 829,87 €	6 707,22 €	-24,0
Total	82 584,84 €	93 140,56 €	12,8



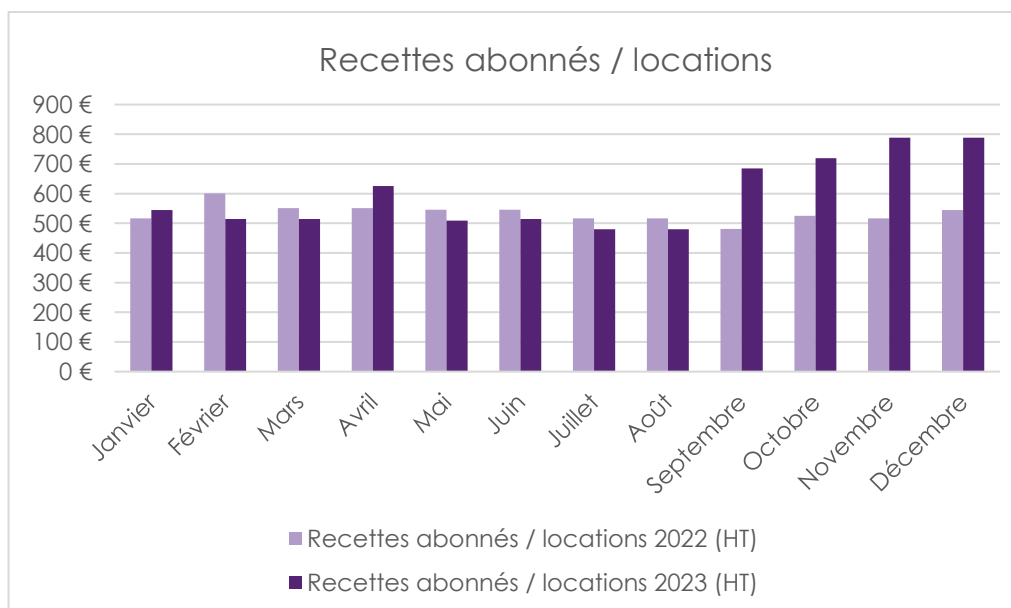
5.2.4 Nombre d'abonnés

	Nombre abonnés et locations 2022	Nombre abonnés et locations 2023	Ecart 2022/2023 (%)
Janvier	17	16	-5,9
Février	17	15	-11,8
Mars	16	16	0,0
Avril	16	18	12,5
Mai	16	15	-6,3
Juin	16	15	-6,3
Juillet	15	14	-6,7
Aout	15	14	-6,7
Septembre	15	20	33,3
Octobre	15	22	46,7
Novembre	15	23	53,3
Décembre	16	23	43,8
Total	189	211	11,6



5.2.5 Recettes abonnés et locations

	Recettes abonnés et locations 2022	Recettes abonnés et locations 2023	Ecart 2022/2023 (%)
Janvier	517 €	544 €	5,3
Février	601 €	515 €	-14,3
Mars	551 €	515 €	-6,6
Avril	551 €	626 €	13,6
Mai	545 €	508 €	-6,8
Juin	545 €	515 €	-5,6
Juillet	516 €	480 €	-7,0
Août	516 €	480 €	-7,0
Septembre	481 €	685 €	42,4
Octobre	525 €	720 €	37,0
Novembre	516 €	788 €	52,7
Décembre	545 €	788 €	44,7
Total	6 410 €	7 164 €	11,8



5.2.6 Conclusion

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes horaires	51 522 €	75 453 €	82 585 €	93 141 €	12,8%
Fréquentations horaires	32 185	46 429	47 655	52 085	9,3%
Ticket moyen	1,60 €	1,63 €	1,73 €	1,79 €	3,5%
Recettes abonnements	3 790 €	3 903 €	6 410 €	7 164 €	11,8%
Prévenus	195 €	271 €	544 €	839 €	54,2%
Recettes totales	55 507 €	79 627 €	89 539 €	101 144 €	13%

Analyse sur l'activité 2023

Les fréquentations horaires progressent de 9,3% par rapport à 2022.

Les usagers ont pris l'habitude de stationner sur le parking en dehors des jours de marché et les travaux en voirie ont contribué à renforcer son attrait (facilité d'accès depuis le boulevard et proximité des commerces du centre).

Toutefois, cette hausse a sans doute été limitée par les travaux d'aménagement du centre-ville à compter de novembre 2023, à l'origine de la fermeture de la contre-allée de l'avenue Pierre Mendès France (la majorité des entrées et sorties du parking se fait par cette voie en temps normal).

De janvier à octobre 2023, la progression des fréquentations horaires par rapport à 2022 était de +17,21% (près du double du résultat annuel).

Le ticket moyen est resté plutôt constant sur l'année, à l'exception du pic en février. Il reflète une durée de stationnement moyen d'1h20 en 2023 soit une progression de +3,2% par rapport à 2022.

L'augmentation conjointe du ticket moyen et des fréquentations expliquent une progression des recettes sur l'année 2023 (+12,8%). À titre de comparaison, cette progression était de +19,15% de janvier à octobre 2023 (avant le début des travaux).

Le nombre d'abonnements progresse de 11,6% en 2023 en raison de nouvelles demandes de la part d'étudiants du secteur. Pour rappel, les abonnements sur ce parking sont valables du lundi au vendredi uniquement (le parking est saturé le samedi et présente une forte rotation pendant les jours de marché).

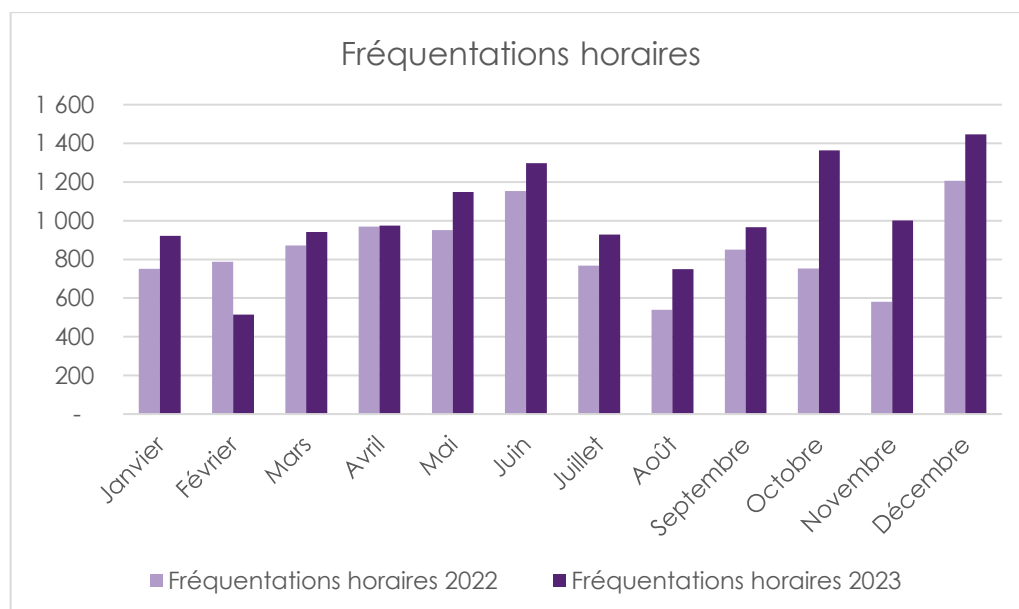
Les recettes totales progressent donc de 13% par rapport à 2022, malgré les travaux d'aménagement du centre-ville en fin d'année.

5.3 Parking Collégiale

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et peuvent tenir compte des retraitements comptables.

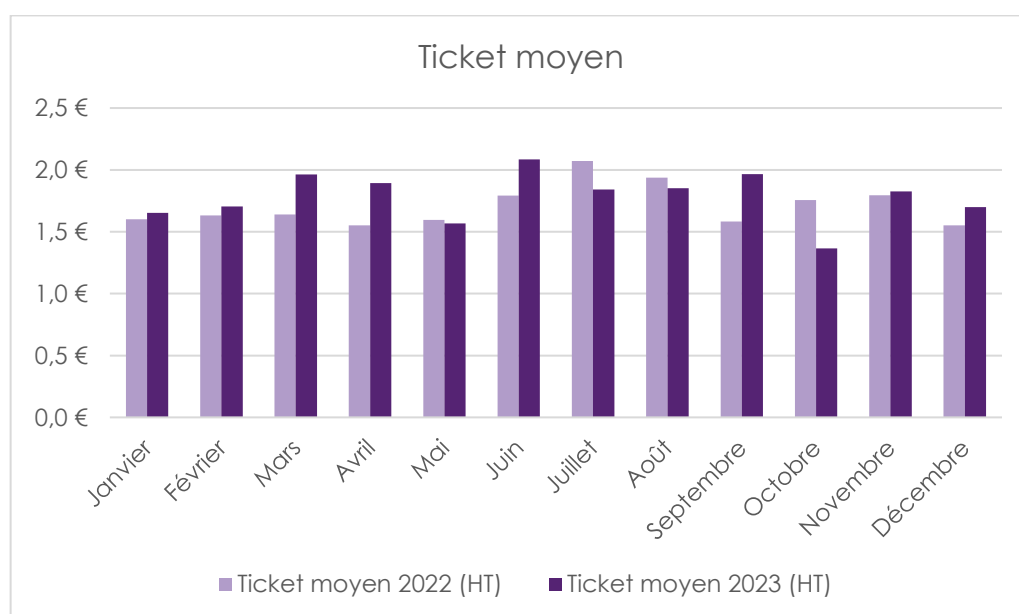
5.3.1 Fréquentations horaires

	Fréquentations horaires 2022	Fréquentations horaires 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	751	922	22,8
Février	787	515	-34,6
Mars	872	941	7,9
Avril	970	974	0,4
Mai	952	1 149	20,7
Juin	1 154	1 297	12,4
Juillet	767	929	21,1
Août	539	750	39,1
Septembre	851	967	13,6
Octobre	753	1 364	81,1
Novembre	581	1 002	72,5
Décembre	1 206	1 447	20,0
Total	10 183	12 257	20,4



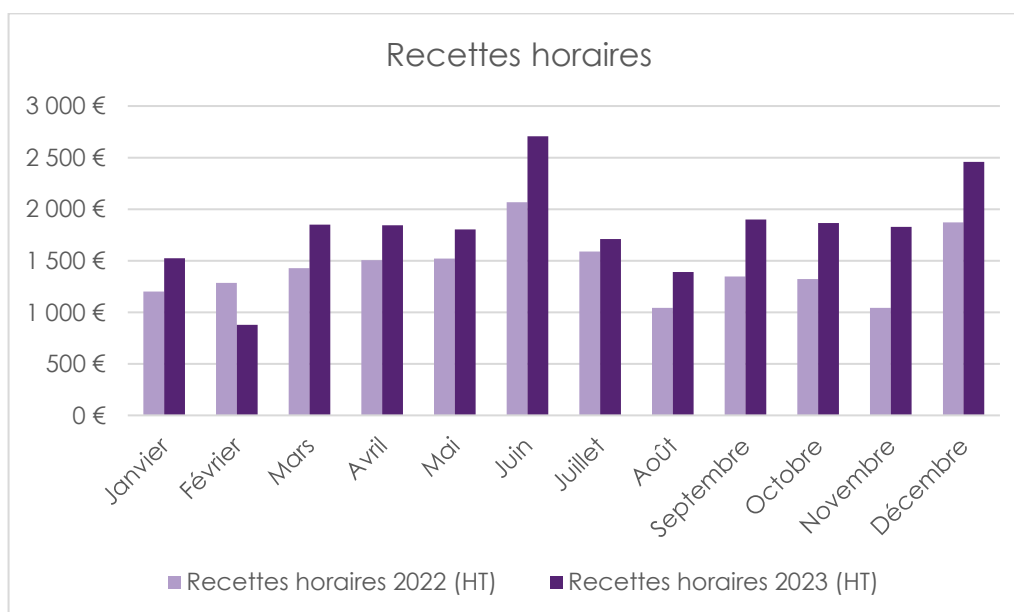
5.3.2 Ticket moyen

	Ticket moyen 2022 (HT)	Ticket moyen 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	1,60 €	1,65 €	3,1
Février	1,63 €	1,71 €	4,9
Mars	1,64 €	1,96 €	19,5
Avril	1,55 €	1,89 €	21,9
Mai	1,60 €	1,57 €	-1,9
Juin	1,79 €	2,09 €	16,8
Juillet	2,07 €	1,84 €	-11,1
Août	1,94 €	1,85 €	-4,6
Septembre	1,58 €	1,97 €	24,7
Octobre	1,76 €	1,37 €	-22,2
Novembre	1,80 €	1,83 €	1,7
Décembre	1,55 €	1,70 €	9,7
Total	1,69 €	1,77 €	4,7



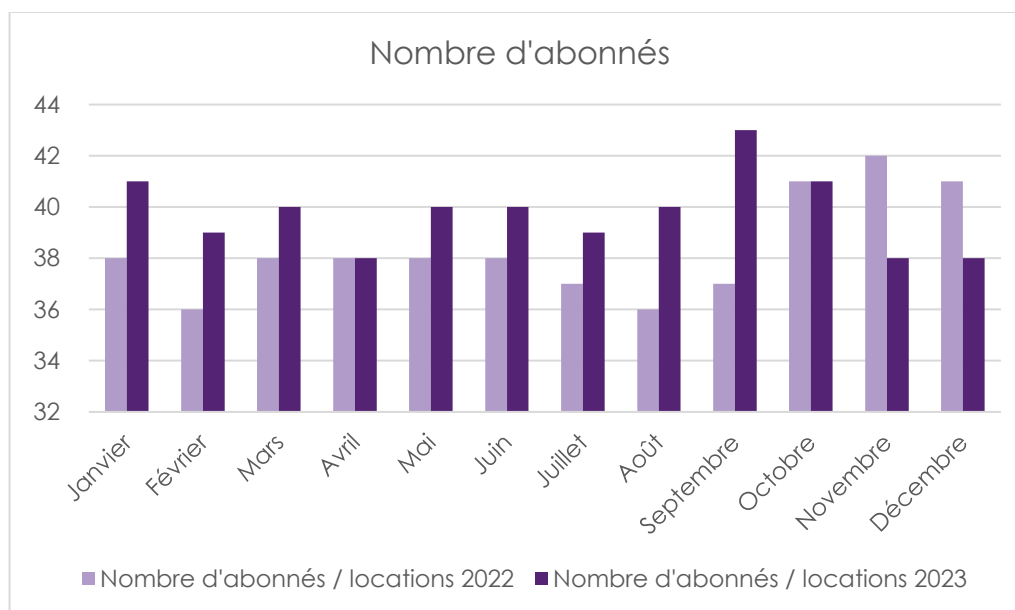
5.3.3 Recettes horaires

	Recettes horaires 2022 (HT)	Recettes horaires 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	1 201,66 €	1 524,21 €	26,8
Février	1 285,15 €	878,09 €	-31,7
Mars	1 428,87 €	1 848,53 €	29,4
Avril	1 505,90 €	1 844,83 €	22,5
Mai	1 519,38 €	1 801,67 €	18,6
Juin	2 067,31 €	2 705,11 €	30,9
Juillet	1 588,27 €	1 710,42 €	7,7
Août	1 043,56 €	1 389,65 €	33,2
Septembre	1 347,55 €	1 900,80 €	41,1
Octobre	1 322,46 €	1 863,91 €	40,9
Novembre	1 043,18 €	1 829,08 €	75,3
Décembre	1 871,13 €	2 459,00 €	31,4
Total	17 224,42 €	21 755,30 €	26,3



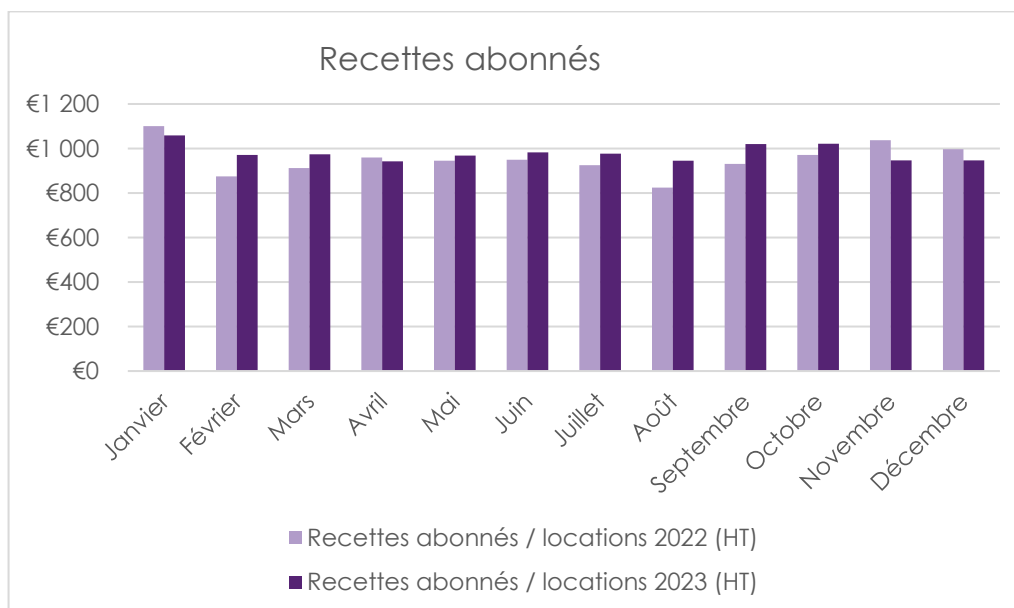
5.3.4 Nombre d'abonnés et locations

	Nombre d'abonnés et locations 2022	Nombre d'abonnés et locations 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	38	41	7,9
Février	36	39	8,3
Mars	38	40	5,3
Avril	38	38	0,0
Mai	38	40	5,3
Juin	38	40	5,3
Juillet	37	39	5,4
Août	36	40	11,1
Septembre	37	43	16,2
Octobre	41	41	0,0
Novembre	42	38	-9,5
Décembre	41	38	-7,3
Total	460	477	3,7



5.3.5 Recettes abonnés et locations

	Recettes abonnés / locations 2022 (HT)	Recettes abonnés / locations 2023 (HT)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	1 101,01 €	1 058,58 €	-3,9
Février	875,00 €	971,49 €	11,0
Mars	911,61 €	974,10 €	6,9
Avril	959,69 €	942,78 €	-1,8
Mai	945,73 €	967,79 €	2,3
Juin	949,06 €	982,80 €	3,6
Juillet	925,00 €	977,37 €	5,7
Août	825,00 €	945,38 €	14,6
Septembre	931,36 €	1 019,85 €	9,5
Octobre	970,47 €	1 022,02 €	5,3
Novembre	1 036,85 €	946,18 €	-8,7
Décembre	996,74 €	946,19 €	-5,1
Total	11 427,52 €	11 754,53 €	2,9



5.3.6 Conclusion

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes horaires	8 188 €	15 167 €	17 224 €	21 755 €	26,3%
Fréquentations horaires	5 608	9 214	10 183	12 257	20,4%
Ticket moyen	1,46 €	1,65 €	1,69 €	1,77 €	4,7%
Recettes abonnements	2 255 €	6 255 €	11 428 €	11 755 €	2,9%
Prévenus	34 €	263 €	274 €	468 €	70,8%
Recettes totales	10 477 €	21 685 €	28 926 €	33 978 €	17,5%

Analyse sur l'activité 2023

En 2023, les usages de stationnement ont évolué sur le parking Collégiale, à l'image de ce que l'on a pu constater sur le parking Marché : les usagers semblent redécouvrir le parking pendant les travaux du centre-ville.

Les fréquentations horaires affichent une progression par rapport à 2022 (+20,4%).

Cette forte augmentation peut s'expliquer par les difficultés d'accès au centre-ville liées aux travaux (perturbations de la circulation et disparition de places) mais également un changement de comportement des usagers, amorcé les années précédentes, qui prennent conscience de la praticité du parking Collégiale en raison de sa proximité immédiate avec le cœur de ville.

Parallèlement, le ticket moyen progresse de 4,7% par rapport à 2022. La durée moyenne de stationnement est d'1h20 sur 2023 (tout comme celle enregistrée sur le parking Marché). Ces deux parkings semblent accueillir le même type d'usagers.

En conséquence, les recettes progressent de 26,3% par rapport à 2022. Attention toutefois, les travaux rue des Pontonniers prévus en 2024 risquent de freiner cette dynamique.

S'agissant des abonnés, leur fréquentation progresse de 3,7% par rapport à 2022 (4 clients n'ont pas renouvelé leur abonnement en fin d'année en raison des vacances scolaires). Afin d'éviter une saturation du parking Collégiale, nous avons limité la prise de souscription en 2023.

Les recettes progressent de 2,9% par rapport à 2022.

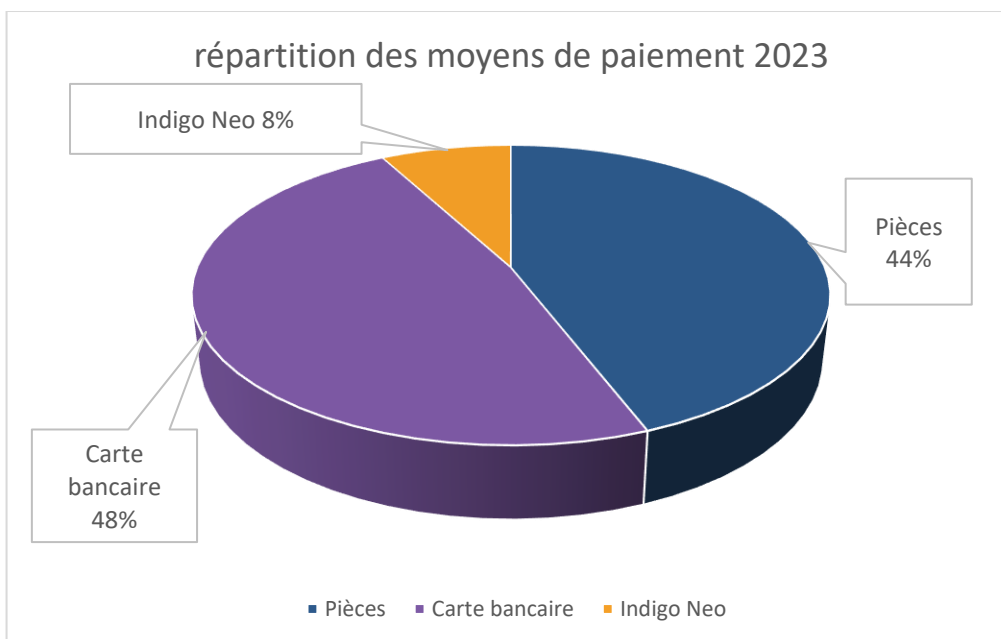
En conclusion, les recettes totales du parking Collégiale progressent de 17,5% par rapport à 2022, hausse principalement portée par l'évolution des stationnements horaires.

5.4 Recettes Voirie

5.4.1 Recettes horaires

Synthèse	2022	2023	2023/2022 en valeurs	Ecart 2022/2023 (%)
Nombre de places exploitées	1 070	1 040	-30	-2.8%
Nombre de jours payants	256	255	-1	-0,4%
Nombre de tickets	198 480	178 715	-19 765	-10%
Ticket Moyen	1,54 €	1,53€	-0,01	-0,6%
Recettes totales	304 877 €	272 773 €	-32 104	-10,5%

Répartitions des moyens de paiements	2022	2023	2023/2022 en valeurs	Ecart 2022/2023 (%)
Pièces	139 627 €	120 397 €	-19 230 €	-14%
Carte bancaire	142 052 €	130 858 €	-11 194 €	-8%
Indigo Neo	23 195 €	21 517 €	-1 678 €	-7%



Euros hors champ de la TVA	Indigo Neo	Cartes bancaires horodateurs	Espèces horodateurs	Total
Janvier	2 070,00 €	11 692,46 €	10 548,40 €	24 310,86 €
Février	1 468,00 €	11 586,66 €	10 393,40 €	23 448,06 €
Mars	2 326,00 €	12 940,05 €	11 937,70 €	27 203,75 €
Avril	1 978,00 €	11 188,59 €	10 366,30 €	23 532,89 €
Mai	1 879,00 €	11 350,28 €	10 891,80 €	24 121,08 €
Juin	1 744,00 €	11 513,09 €	10 617,40 €	23 874,49 €
Juillet	1 414,00 €	8 551,81 €	8 688,10 €	18 653,91 €
Aout	1 233,00 €	7 903,67 €	8 242,40 €	17 379,07 €
Septembre	1 935,00 €	10 374,42 €	10 206,90 €	22 516,32 €
Octobre	1 711,00 €	10 450,77 €	9 568,50 €	21 730,27 €
Novembre	1 605,00 €	11 223,25 €	8 988,00 €	21 816,25 €
Décembre	2 154,00 €	12 083,20 €	9 948,50 €	24 185,70 €
Total	21 517,00 €	130 858,25 €	120 397,40 €	272 772,65 €

Fréquentation	Nombre de Transactions payantes	Ticket moyen	Montant	Nbre de tickets
Janvier	16 736	1,45 €	24 310,86 €	41 126
Février	16 056	1,50 €	23 448,06 €	39 735
Mars	18 802	1,45 €	27 203,75 €	44 754
Avril	16 560	1,42 €	23 532,89 €	39 407
Mai	16 751	1,44 €	24 121,08 €	39 577
Juin	16 394	1,46 €	23 874,49 €	39 242
Juillet	13 496	1,38 €	18 653,91 €	33 557
Aout	12 524	1,39 €	17 379,07 €	32 145
Septembre	15 606	1,44 €	22 516,32 €	37 782
Octobre	15 117	1,44 €	21 730,27 €	36 416
Novembre	14 902	1,46 €	21 816,25 €	36 104
Décembre	16 370	1,48 €	24 185,70 €	40 569
Total	189 314	1,44 €	272 772,65 €	460 414

Euros hors champ de TVA	Nb de jours payants	Nb de tickets	Recettes	Recette journalière
Janvier	21	41 126	24 310,86 €	1 157,66 €
Février	20	39 735	23 448,06 €	1 172,40 €
Mars	21	44 754	27 203,75 €	1 295,42 €
Avril	21	39 407	23 532,89 €	1 120,61 €
Mai	21	39 577	24 121,08 €	1 148,62 €
Juin	22	39 242	23 874,49 €	1 085,20 €
Juillet	20	33 557	18 653,91 €	932,70 €
Aout	22	32 145	17 379,07 €	789,96 €
Septembre	22	37 782	22 516,32 €	1 023,47 €
Octobre	21	36 416	21 730,27 €	1 034,77 €
Novembre	22	36 104	21 816,25 €	991,65 €
Décembre	22	40 569	24 185,70 €	1 099,35 €
Total	255	460 414	272 772,65 €	1 069,70 €

Analyse sur l'activité 2023

La voirie a principalement été affectée par les travaux d'aménagement du centre-ville en 2023.

Ces derniers ont fortement impacté la circulation en centre-ville et l'accessibilité des places de stationnement. L'emprise au sol de ces travaux a également rendu temporairement indisponible un nombre important de places de stationnement. Leur nombre s'est vu également diminué une fois les travaux terminés.

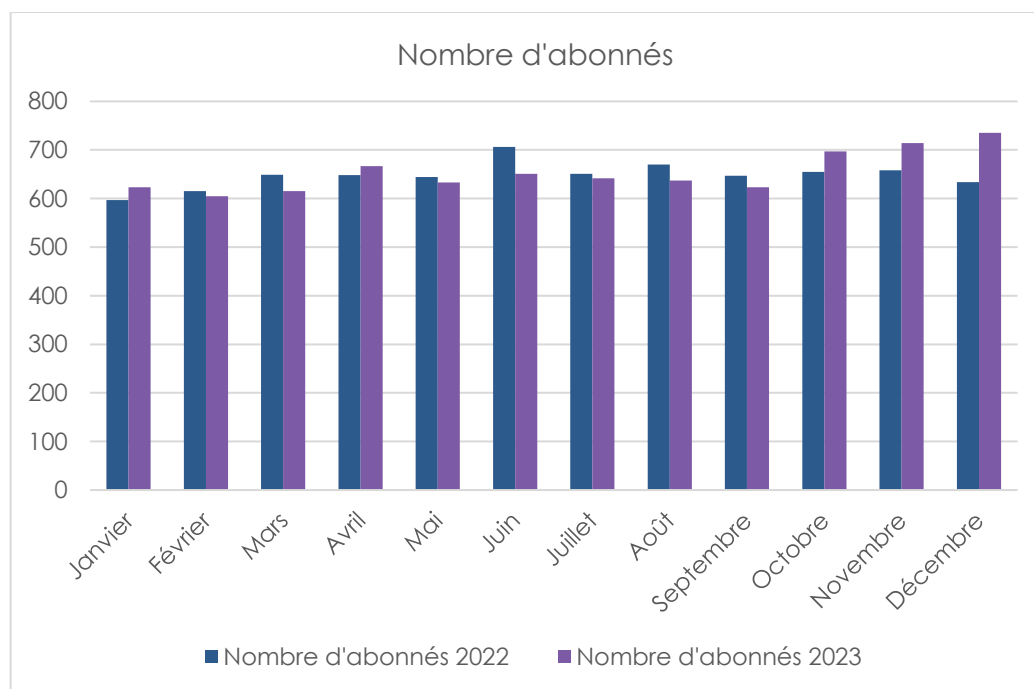
Dans ce contexte, on note une baisse significative des fréquentations horaires sur l'année par rapport à 2022 (-9%) pour un nombre de jours payants constant (-0.4%).

Le ticket moyen affiche également une baisse de 6,2% par rapport à l'exercice précédent : les usagers qui ont stationné en voirie sont donc restés moins longtemps, avec une durée moyenne de stationnement d'1h15 en 2023 contre 1h30 en 2022.

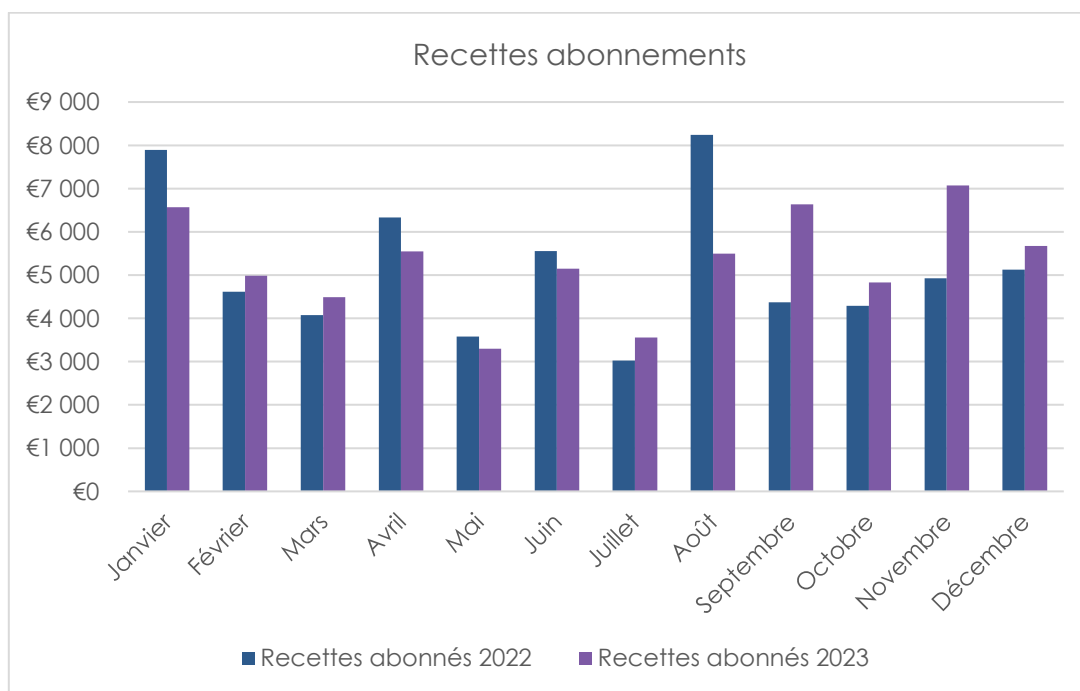
Cette baisse cumulée du ticket moyen et des fréquentations impacte les recettes horaires qui affichent une baisse de 10,5% en 2023. Cette perte de 19 765 fréquentations payantes en voirie est partiellement compensée par un report sur les parkings, de l'ordre de 8 048 stationnements sur l'année. On note donc une disparition de 11 717 fréquentations du centre-ville représentant une fuite de 4,5% des usagers en 2023.

5.4.2 Nombre d'abonnés et recettes abonnés

	Nombre d'abonnés 2022	Nombre d'abonnés 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	597	623	4,4
Février	615	605	-1,6
Mars	649	615	-5,2
Avril	648	667	2,9
Mai	644	633	-1,7
Juin	706	651	-7,8
Juillet	651	642	-1,4
Août	670	637	-4,9
Septembre	647	623	-3,7
Octobre	655	697	6,4
Novembre	658	714	8,5
Décembre	634	735	15,9
Total	7 774	7 842	0,9



	Recettes abonnés 2022	Recettes abonnés 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	7 894 €	6 572 €	-16,7
Février	4 612 €	4 984 €	8,1
Mars	4 078 €	4 487 €	10,0
Avril	6 328 €	5 545 €	-12,4
Mai	3 582 €	3 299 €	-7,9
Juin	5 553 €	5 150 €	-7,3
Juillet	3 026 €	3 559 €	17,6
Août	8 242 €	5 497 €	-33,3
Septembre	4 368 €	6 635 €	51,9
Octobre	4 288 €	4 830 €	12,6
Novembre	4 928 €	7 075 €	43,6
Décembre	5 125 €	5 675 €	10,7
Total	62 024 €	63 308 €	2,1



Analyse sur l'activité 2023

Les fréquentations et recettes abonnés ont peu évolué par rapport à 2022.

La délivrance d'un abonnement étant soumise à conditions et réservée aux seuls résidents, actifs du centre-ville et usagers de la gare, cela explique la faible hausse du nombre d'abonnés (+0,87%) par rapport à 2022.

Les recettes progressent de 2,07% par rapport à 2022, traduisant une répartition légèrement différente de ces abonnements.

On constate une baisse des souscriptions des actifs et résidents (-1.57%) et une augmentation des souscriptions des parkings de gare, en particulier les abonnements annuels non payants pour les Vernonnais pendulaires (+19,93%).

5.4.3 Synthèse par zone

Zone jaune hors Neo - En euros TTC	2022	2023	Ecart 2022 / 2023 (valeur)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	670	567	-103	-15,37%
Nombre de jours payants	256	255	-1	-0,39%
Nombre de tickets	357 565	313 228	-44 337	-12,40%
Recettes collectées	169 536 €	142 559 €	-26 977 €	-15,91%
Ticket moyen	0,47 €	0,46 €	-0,01 €	-2,13%
Recettes totales	169 536 €	142 559 €	-26 977 €	-15,91%

Zone verte hors Neo - En euros TTC	2022	2023	Ecart 2022 / 2023 (valeur)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	229	213	-16	-6,99%
Nombre de jours payants	256	255	-1	-0,39%
Nombre de tickets	119 249	122 106	2 857	2,40%
Recettes collectées	102 511 €	98 877 €	-3 634 €	-3,54%
Ticket moyen	0,89 €	0,81 €	-0,08 €	-8,99%
Abonnés (en nombre de mensualités)	1 228	1 194	-34	-2,77%
Recettes abonnements	28 145 €	29 093 €	-948 €	3,37%
Recettes totales	130 655 €	127 970 €	-2 685 €	-2,06%

Zone kaki hors Neo - En euros TTC	2022	2023	Ecart 2022 / 2023 (valeur)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	208	208	0	0,00%
Nombre de jours payants	256	255	-1	-0,39%
Nombre de tickets	3 254	3 305	51	1,57%
Recettes collectées	9 761 €	9 928 €	167 €	1,71%
Ticket moyen	2,96 €	3,00 €	0,04 €	1,35%
Abonnés (en nombre de mensualités)	4 325	4 447	122	2,82%
Recettes abonnements	27 521 €	27 732 €	211 €	0,77%
Recettes totales	37 282 €	37 660 €	378 €	1,01%

Zone violette - En euros TTC	2022	2023	Ecart 2022 / 2023 (valeur)	Ecart 2022 / 2023 (%)
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	373	373	0	0,00%
Abonnés (en nombre de mensualités)	2 221	2 201	-20	-0,90%
Recettes abonnements	5 745 €	6 483 €	738 €	12,85%
Recettes totales	5 745 €	6 483 €	738 €	12,85%

En 2023, le stationnement horaire en centre-ville affiche une baisse de ses fréquentations (-8,70%) et voit ses recettes reculer de 11,26%. La zone gare voit ses fréquentations horaires progresser légèrement (+1.57%).

Les recettes abonnement affichent une hausse notable de 12,85% en zone violette (+0,77% en zone kaki et +3,37% en zone verte).

5.4.4 Analyse zone jaune (courte durée)

	Fréquentations horaires payantes 2022	Fréquentations horaires payantes 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	9 159	9 139	-0,2
Février	9 241	9 263	0,2
Mars	10 796	10 264	-4,9
Avril	10 390	8 737	-15,9
Mai	10 833	8 702	-19,7
Juin	9 768	8 414	-13,9
Juillet	8 952	7 001	-21,8
Août	8 046	6 722	-16,5
Septembre	10 962	7 842	-28,5
Octobre	9 884	7 482	-24,3
Novembre	9 400	8 086	-14,0
Décembre	10 152	8 927	-12,1
Total	117 583	100 579	-14,5

	Fréquentations horaires gratuites 2022	Fréquentations horaires gratuites 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	19 740	20 212	2,4
Février	19 147	19 251	0,5
Mars	21 824	20 787	-4,8
Avril	21 162	18 324	-13,4
Mai	20 430	17 702	-13,4
Juin	19 446	17 397	-10,5
Juillet	18 163	15 363	-15,4
Août	16 901	15 159	-10,3
Septembre	21 392	16 518	-22,8
Octobre	20 121	15 896	-21,0
Novembre	19 447	17 143	-11,8
Décembre	22 209	18 897	-14,9
Total	239 982	212 649	-11,4

	Ticket moyen 2022	Ticket moyen 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	1,44 €	1,44 €	0,0
Février	1,47 €	1,44 €	-2,0
Mars	1,48 €	1,44 €	-2,7
Avril	1,46 €	1,38 €	-5,5
Mai	1,47 €	1,41 €	-4,1
Juin	1,49 €	1,41 €	-5,4
Juillet	1,39 €	1,36 €	-2,2
Août	1,37 €	1,37 €	0,0
Septembre	1,44 €	1,44 €	0,0
Octobre	1,43 €	1,44 €	0,7
Novembre	1,41 €	1,47 €	4,3
Décembre	1,43 €	1,40 €	-2,1
Total	1,44 €	1,42 €	-1,4

	Recettes horodateur 2022	Recettes horodateur 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	13 173,80 €	13 171,50 €	-0,02
Février	13 627,10 €	13 302,10 €	-2,4
Mars	16 020,40 €	14 743,20 €	-8,0
Avril	15 176,50 €	12 035,30 €	-20,7
Mai	15 901,40 €	12 256,80 €	-22,9
Juin	14 528,20 €	11 901,70 €	-18,1
Juillet	12 425,60 €	9 507,90 €	-23,5
Août	11 018,60 €	9 190,00 €	-16,6
Septembre	15 741,60 €	11 263,70 €	-28,4
Octobre	14 169,20 €	10 740,50 €	-24,2
Novembre	13 273,70 €	11 906,90 €	-10,3
Décembre	14 480,00 €	12 538,90 €	-13,4
Total	169 536,10 €	142 558,50 €	-15,9

Analyse sur l'activité 2023

En 2023, la zone jaune a subi une forte baisse des fréquentations, qu'elles soient payantes ou gratuites.

Nous constatons une baisse de 14,5% des transactions payantes par rapport à 2022.

Cette baisse est à mettre en relation avec la diminution du nombre de places exploitées sur l'année en raison des travaux menés et la disparition d'un certain nombre de places lors de leurs replis (-15%). Pour rappel, en 2022 les travaux d'aménagement du centre-ville se situaient majoritairement en zone verte, d'où l'importante baisse constatée en 2023 sur la zone jaune. C'est en effet le secteur « hypercentre » situé derrière la Mairie qui a été bloqué sur l'année.

Le ticket moyen affiche un léger repli (-1,4%). La durée moyenne de stationnement reste stable avec (1h10).

C'est donc essentiellement la baisse des fréquentations qui entraîne la diminution des recettes en zone jaune avec près de 16% de perte par rapport à 2022.

5.4.5 Analyse horodateur zone verte (longue durée)

	Fréquentations horaires payantes 2022	Fréquentations horaires payantes 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	4 568	5 260	15,1
Février	4 911	4 987	1,5
Mars	6 195	5 982	-3,4
Avril	5 691	5 663	-0,5
Mai	5 530	5 765	4,2
Juin	6 461	5 856	-9,4
Juillet	5 307	4 808	-9,4
Août	4 551	4 328	-4,9
Septembre	6 265	5 491	-12,4
Octobre	5 640	5 589	-0,9
Novembre	5 189	4 836	-6,8
Décembre	5 494	5 667	3,1
Total	65 802	64 232	-2,4

	Fréquentations horaires gratuites 2022	Fréquentations horaires gratuites 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	4 044	4 281	5,9
Février	4 043	3 914	-3,2
Mars	5 161	5 306	2,8
Avril	4 224	4 676	10,7
Mai	4 277	5 275	23,3
Juin	5 182	5 513	6,4
Juillet	4 422	4 720	6,7
Août	3 662	4 508	23,1
Septembre	5 035	5 765	14,5
Octobre	4 434	5 416	22,1
Novembre	4 201	3 949	-6,0
Décembre	4 762	4 551	-4,4
Total	53 447	57 874	8,3

	Ticket moyen 2022	Ticket moyen 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	1,51 €	1,59 €	5,3
Février	1,54 €	1,58 €	2,6
Mars	1,57 €	1,55 €	-1,3
Avril	1,57 €	1,56 €	-0,6
Mai	1,57 €	1,55 €	-1,3
Juin	1,56 €	1,55 €	-0,6
Juillet	1,54 €	1,50 €	-2,6
Août	1,57 €	1,50 €	-4,5
Septembre	1,58 €	1,53 €	-3,2
Octobre	1,57 €	1,50 €	-4,5
Novembre	1,58 €	1,54 €	-2,5
Décembre	1,53 €	1,52 €	-0,7
Total	1,56 €	1,54 €	-1,3

	Recettes horodateur 2022	Recettes horodateur 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	6 910,40 €	8 360,10 €	21,0
Février	7 541,90 €	7 885,60 €	4,6
Mars	9 740,90 €	9 246,60 €	-5,1
Avril	8 919,90 €	8 820,70 €	-1,1
Mai	8 686,50 €	8 935,50 €	2,9
Juin	10 093,30 €	9 066,10 €	-10,2
Juillet	8 178,80 €	7 216,20 €	-11,8
Août	7 134,70 €	6 504,70 €	-8,8
Septembre	9 900,10 €	8 383,10 €	-15,3
Octobre	8 878,40 €	8 400,50 €	-5,4
Novembre	8 176,80 €	7 444,30 €	-9,0
Décembre	8 348,70 €	8 614,00 €	3,2
Total	102 510,40 €	98 877,40 €	-3,5

	Nombre d'abonnements valides 2022	Nombre d'abonnements valides 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	107	110	2,8
Février	102	103	1,0
Mars	102	109	6,9
Avril	108	102	-5,6
Mai	108	100	-7,4
Juin	102	100	-2,0
Juillet	81	90	11,1
Août	100	92	-8,0
Septembre	107	91	-15,0
Octobre	105	100	-4,8
Novembre	107	100	-6,5
Décembre	99	97	-2,0
Total	1 228	1 194	-2,8

	Recettes abonnements 2022	Recettes abonnements 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	4 260 €	4 310 €	1,2
Février	1 895 €	2 427 €	28,1
Mars	1 825 €	2 645 €	44,9
Avril	2 890 €	1 885 €	-34,8
Mai	1 777 €	1 727 €	-2,8
Juin	1 440 €	1 510 €	4,9
Juillet	1 197 €	1 240 €	3,6
Août	3 420 €	3 124 €	-8,7
Septembre	2 091 €	2 601 €	24,4
Octobre	2 574 €	1 984 €	-22,9
Novembre	2 655 €	2 939 €	10,7
Décembre	2 121 €	2 701 €	27,3
Total	28 145 €	29 093 €	3,4

Analyse sur l'activité 2023

En 2023, la zone verte est moins impactée par les travaux qu'en 2022. Elle reste toutefois en déclin par rapport à l'exercice précédent.

En effet, si les fréquentations gratuites augmentent de 8,3% par rapport à 2022, les fréquentations payantes baissent de 2,4% dans le même temps.

Il semble qu'une partie des fréquentations perdues en zone jaune se soit reportée sur la zone verte. Il s'agit en particulier des fréquentations gratuites : les clients habitués à utiliser la gratuité migrent plus facilement sur une autre zone en voirie que dans un parking sous barrières.

Le nombre de places exploitées affiche une baisse de 7% sans voir diminuer le nombre de véhicule stationnés : la saturation de la zone verte a donc été plus importante qu'en 2022.

Le ticket moyen, comme en zone jaune, s'affaisse légèrement (-1,3%) portant la durée de stationnement horaire moyen à environ 1h25.

Les recettes horodateur en zone verte accusent donc un repli de -3,6% par rapport à 2022.

S'agissant des abonnements, nous notons une baisse de 2,8% par rapport à 2022. Pour rappel, dans cette zone, les abonnements sont exclusivement réservés aux résidents et salariés du centre-ville. Les recettes associées ne croissent que de 3,3% par rapport à 2022. Cela s'explique par des abonnements annuels arrivés à échéance en fin d'année 2022 mais qui n'ont été renouvelés qu'en 2023.

Au global c'est une baisse de recettes de 2,8% par rapport à 2022 qui est enregistrée.

5.4.6 Analyse horodateur zone kaki (Loubet et Bully)

	Fréquentations horaires payantes 2022	Fréquentations horaires payantes 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	235	247	5,1
Février	241	256	6,2
Mars	345	300	-13,0
Avril	225	230	2,2
Mai	336	354	5,4
Juin	461	378	-18,0
Juillet	157	183	16,6
Août	123	146	18,7
Septembre	288	325	12,8
Octobre	304	302	-0,7
Novembre	281	290	3,2
Décembre	258	294	14,0
Total	3 254	3 305	1,6

	Ticket moyen 2022	Ticket moyen 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	2,90 €	3,26 €	12,4
Février	3,32 €	3,10 €	-6,6
Mars	3,00 €	2,97 €	-1,0
Avril	3,06 €	3,06 €	0,0
Mai	2,97 €	2,96 €	-0,3
Juin	2,80 €	3,09 €	10,4
Juillet	3,08 €	2,83 €	-8,1
Août	3,36 €	3,10 €	-7,7
Septembre	2,85 €	2,88 €	1,1
Octobre	3,01 €	2,91 €	-3,3
Novembre	3,21 €	2,97 €	-7,5
Décembre	2,85 €	2,99 €	4,9
Total	3,00 €	3,00 €	0,0

	Recettes horodateur 2022	Recettes horodateur 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	682 €	804,26 €	17,9
Février	799 €	794,26 €	-0,6
Mars	1 036 €	889,85 €	-14,1
Avril	689 €	702,69 €	2,0
Mai	997 €	1 048,78 €	5,2
Juin	1 289 €	1 166,49 €	-9,5
Juillet	484 €	517,71 €	7,0
Août	414 €	453,27 €	9,5
Septembre	820 €	934,52 €	14,0
Octobre	916 €	878,27 €	-4,1
Novembre	901 €	860,05 €	-4,5
Décembre	735 €	878,10 €	19,5
Total	9 761 €	9 928,25 €	1,7

	Nombre d'abonnements valides 2022	Nombre d'abonnements valides 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	306	331	8,2
Février	320	326	1,9
Mars	352	333	-5,4
Avril	345	385	11,6
Mai	340	348	2,4
Juin	416	360	-13,5
Juillet	384	368	-4,2
Août	388	363	-6,4
Septembre	361	357	-1,1
Octobre	369	412	11,7
Novembre	373	423	13,4
Décembre	389	441	13,4
Total	4 343	4 447	2,4

	Recettes abonnements 2022	Recettes abonnements 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	3 292 €	1 623 €	-50,7
Février	1 943 €	1 954 €	0,6
Mars	1 674 €	1 461 €	-12,7
Avril	3 255 €	3 186 €	-2,1
Mai	1 586 €	1 167 €	-26,4
Juin	3 873 €	3 292 €	-15,0
Juillet	866 €	1 917 €	121,4
Août	4 315 €	1 998 €	-53,7
Septembre	1 473 €	3 491 €	137,0
Octobre	1 042 €	1 931 €	85,3
Novembre	1 667 €	3 350 €	101,0
Décembre	2 660 €	2 362 €	-11,2
Total	26 780 €	27 732 €	3,6

Analyse sur l'activité 2023

En 2023, La zone kaki ne connaît pas les mêmes difficultés que les zones du centre-ville.

L'impact des travaux sur cette zone est nul et nous relevons donc une hausse des fréquentations de 1,6% par rapport à 2022. Le ticket moyen reste constant à 3€ soit 2h00 de stationnement.

Le nombre d'abonnements progresse de 2,39% par rapport à 2022 et les recettes augmentent légèrement (+0,8%). Nous verrons en détail dans le focus zone kaki comment se décomposent ces variations.

5.4.7 Analyse abonnements zone violette

	Nombre d'abonnements valides 2022	Nombre d'abonnements valides 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	184	182	-1,1
Février	193	176	-8,8
Mars	195	173	-11,3
Avril	195	180	-7,7
Mai	196	185	-5,6
Juin	188	191	1,6
Juillet	194	184	-5,2
Août	182	182	0,0
Septembre	179	175	-2,2
Octobre	181	185	2,2
Novembre	178	191	7,3
Décembre	164	197	20,1
Total	2 229	2 201	-1,3

	Recettes abonnements 2022	Recettes abonnements 2023	Ecart 2022 / 2023 (%)
Janvier	342 €	639 €	86,8
Février	774 €	603 €	-22,1
Mars	579 €	381 €	-34,2
Avril	183 €	474 €	159,0
Mai	219 €	405 €	84,9
Juin	240 €	348 €	45,0
Juillet	513 €	402 €	-21,6
Août	507 €	375 €	-26,0
Septembre	804 €	543 €	-32,5
Octobre	672 €	915 €	36,2
Novembre	606 €	786 €	29,7
Décembre	306 €	612 €	100,0
Total	5 745 €	6 483 €	12,8

Analyse sur l'activité 2023

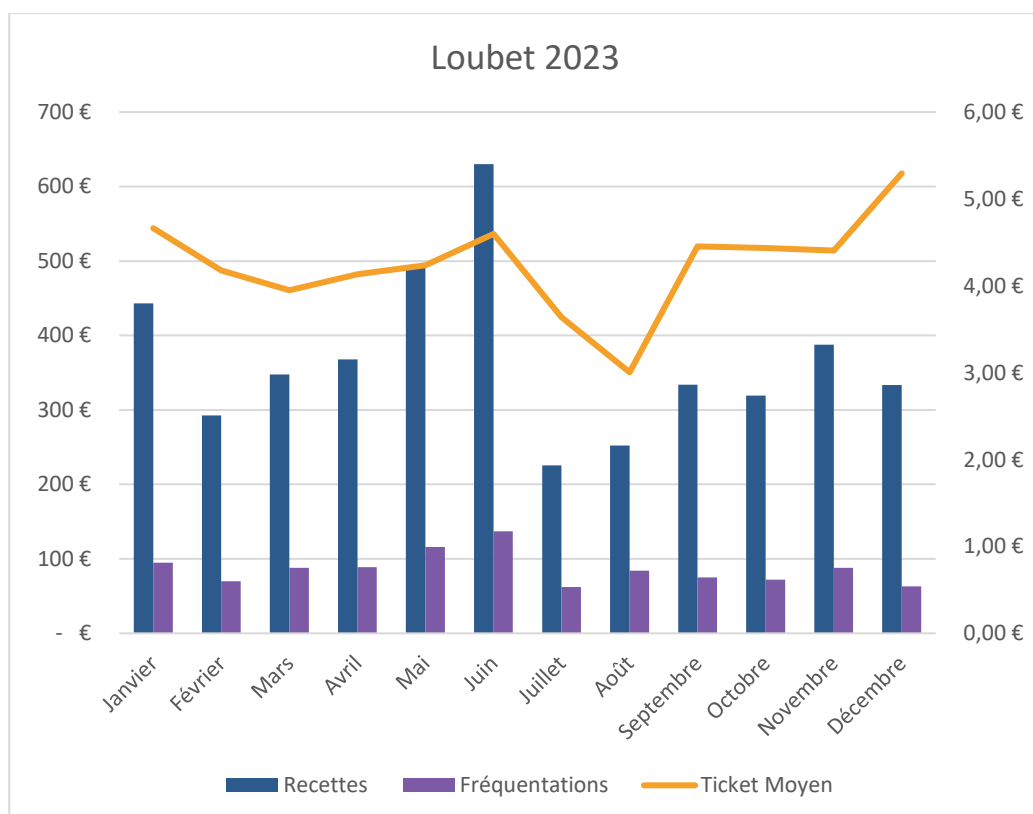
En 2023, la zone violette a un comportement trompeur et laisse apparaître une baisse du nombre d'abonnements qui n'est pas le reflet de la réalité (-1,26%). Cette baisse est due à des abonnements annuels pris en 2021 mais non renouvelés en 2022 ayant eu pour effet de générer des mensualités sur 2022 sans encaissement associé (puisque non renouvelés).

Les recettes augmentent de 12,85% sur 2023 en raison de l'agrandissement de la zone violette courant 2022 avec l'intégration de l'avenue de l'Ardèche.

5.4.8 Focus zone kaki

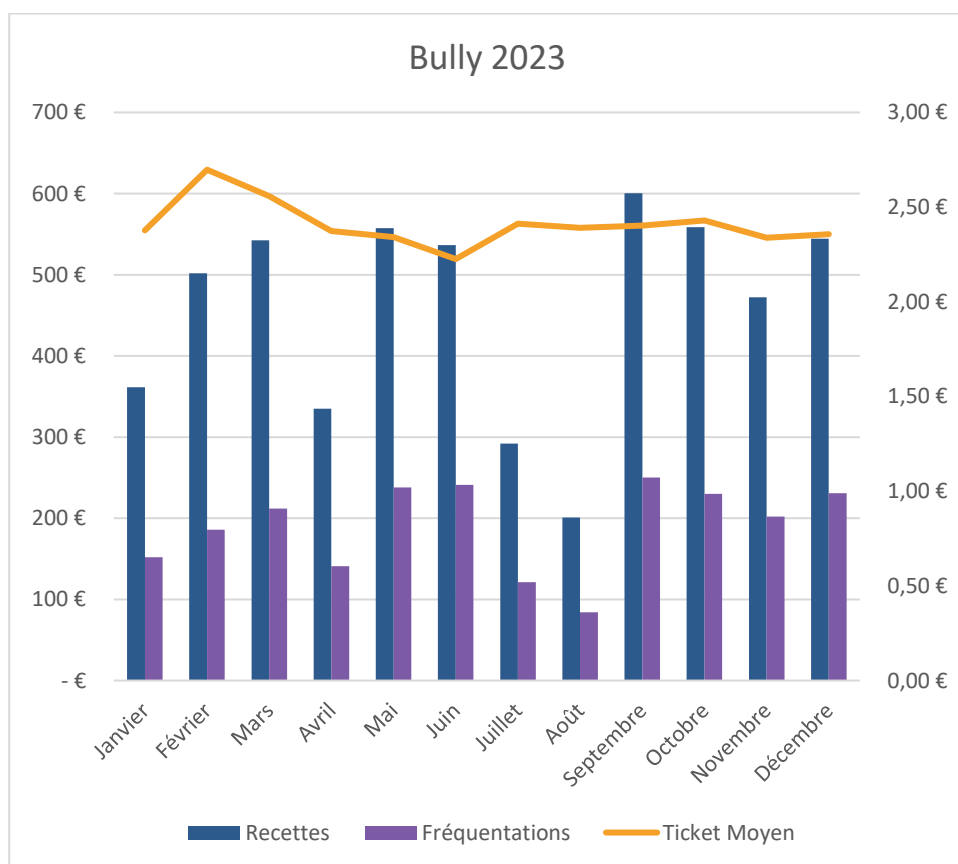
Parking Loubet - horodateur

	Recettes	Fréquentations	Ticket Moyen
Janvier	442,97 €	95	4,7 €
Février	292,49 €	70	4,2 €
Mars	347,50 €	88	4,0 €
Avril	367,89 €	89	4,1 €
Mai	491,28 €	116	4,2 €
Juin	630,07 €	137	4,6 €
Juillet	225,67 €	62	3,6 €
Août	252,42 €	84	3,0 €
Septembre	334,04 €	75	4,5 €
Octobre	319,47 €	72	4,4 €
Novembre	387,82 €	88	4,4 €
Décembre	333,54 €	63	5,3 €
Total	4 425,16 €	1 039	4,3 €



Parking Bully – horodateur

	Recettes	Fréquentations	Ticket Moyen
Janvier	361,29 €	152	2,4 €
Février	501,77 €	186	2,7 €
Mars	542,35 €	212	2,6 €
Avril	334,80 €	141	2,4 €
Mai	557,50 €	238	2,3 €
Juin	536,42 €	241	2,2 €
Juillet	292,04 €	121	2,4 €
Août	200,85 €	84	2,4 €
Septembre	600,48 €	250	2,4 €
Octobre	558,80 €	230	2,4 €
Novembre	472,23 €	202	2,3 €
Décembre	544,56 €	231	2,4 €
Total	5 503,09 €	2 288	2,4 €



Répartition des abonnements – Loubet et Bully

	Vernonnais pendulaires (gratuit)	Non Vernonnais pendulaire (payant)	Total
Janvier	238	18	256
Février	228	13	241
Mars	233	15	248
Avril	246	12	258
Mai	262	14	276
Juin	251	17	268
Juillet	262	15	277
Août	244	16	260
Septembre	305	17	322
Octobre	321	38	359
Novembre	261	44	305
Décembre	261	38	299
Total	3 112	257	3 369

Analyse sur l'activité 2023

En 2023, les parkings Loubet et Bully, constituant la zone kaki (gare), ont vu leurs fréquentations évoluer.

Le parking Bully a une clientèle différente de celle du parking Loubet : il représente plus de 68% des fréquentations horaires, et « seulement » 55,4% des recettes de la zone kaki. Le ticket moyen y est donc bien moins élevé.

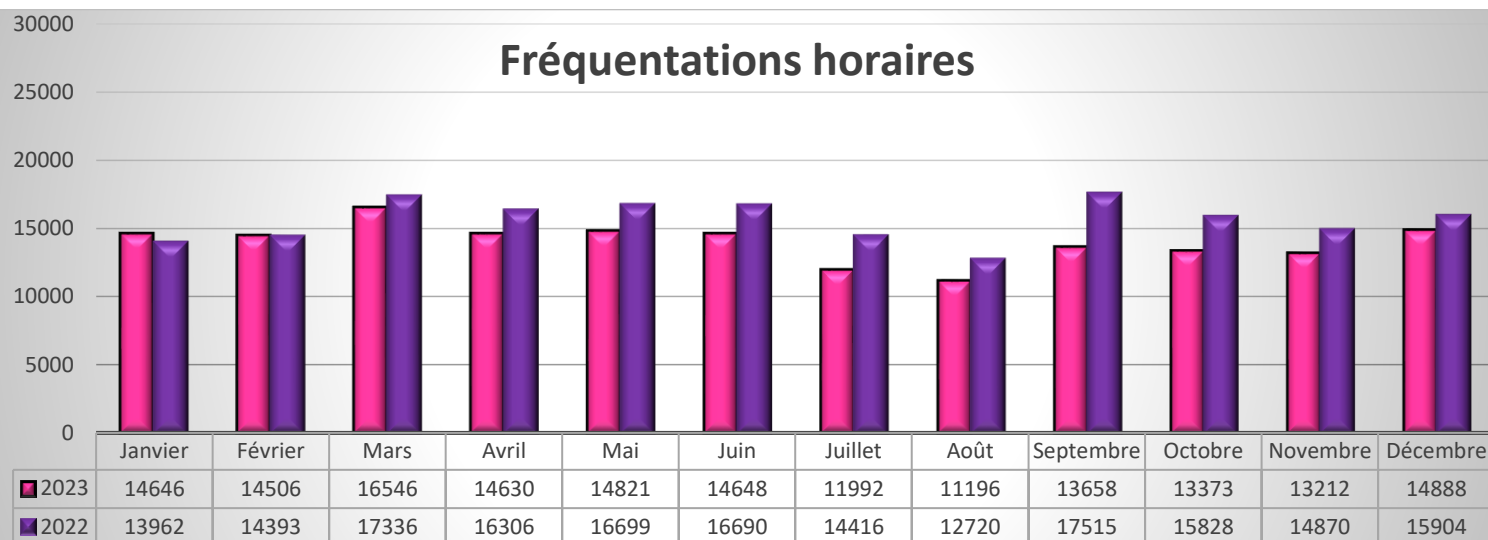
Les clients stationnant au parking Bully ne sont pas tous des usagers de la gare. Le chiffre d'affaires à la place est très différent sur ces deux parkings, avec 30,10 € pour le parking Loubet contre 90,21€ pour le parking Bully.

S'agissant des abonnés, la majorité stationne au parking Loubet, mais seuls 7,6% des abonnements sont payants. Le solde correspond aux usagers vernonnais pendulaires qui disposent d'abonnements gratuits.

5.4.9 Synthèse globale horodateurs

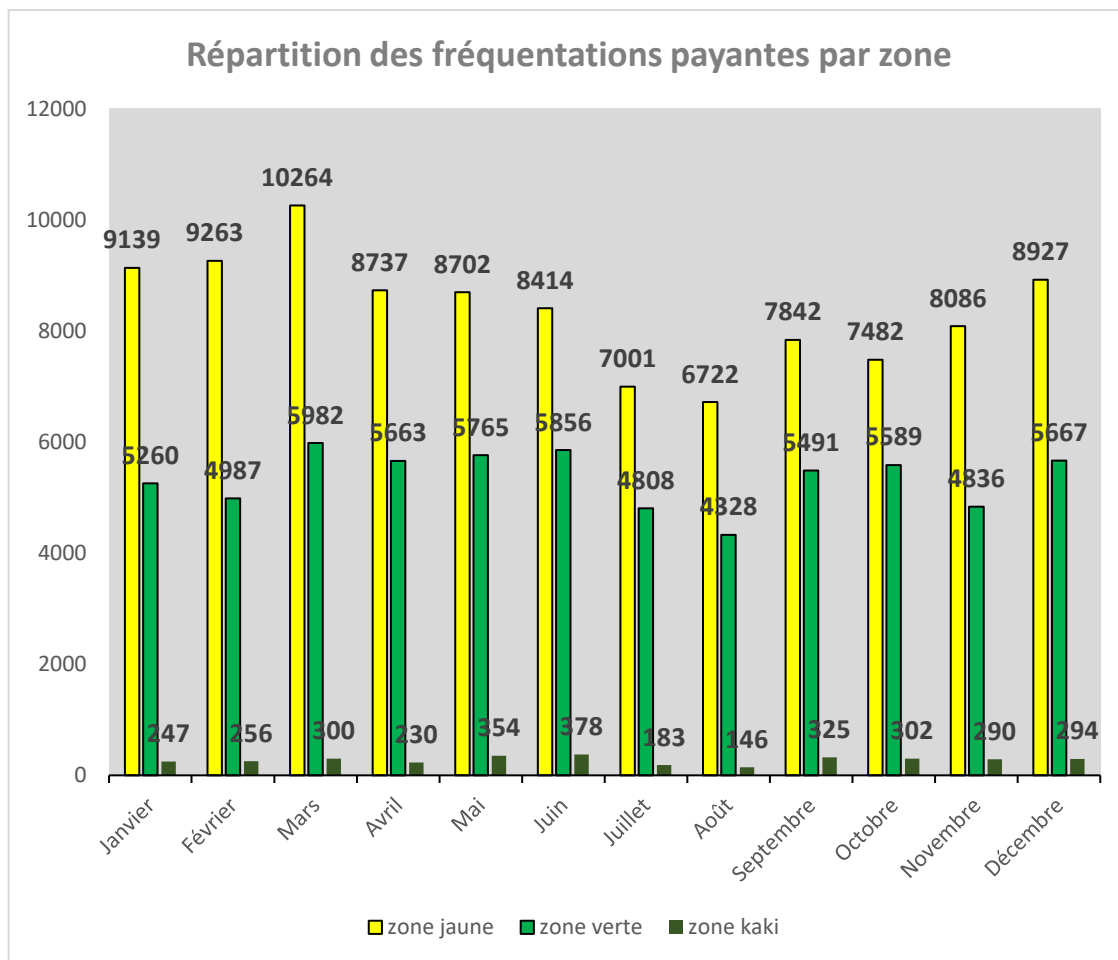
Fréquentations horaires 2023 (hors Neo)				
	Zone jaune	Zone verte	Zone kaki	Total
Janvier	9 139	5 260	247	14 646
Février	9 263	4 987	256	14 506
Mars	10 264	5 982	300	16 546
Avril	8 737	5 663	230	14 630
Mai	8 702	5 765	354	14 821
Juin	8 414	5 856	378	14 648
Juillet	7 001	4 808	183	11 992
Août	6 722	4 328	146	11 196
Septembre	7 842	5 491	325	13 658
Octobre	7 482	5 589	302	13 373
Novembre	8 086	4 836	290	13 212
Décembre	8 927	5 667	294	14 888
Total général	100 579	64 232	3 305	168 116

Fréquentations horaires



En 2023, les fréquentations horaires horodateurs baissent de près de 10% par rapport à 2022. Cette baisse n'est cependant pas uniformément répartie sur toutes les zones : la zone jaune affiche une perte sensible avec -14,46% par rapport à 2022. Cette baisse est moindre en zone verte avec -2,39%. En zone gare, c'est une progression des fréquentations que l'on constate avec +1,57%.

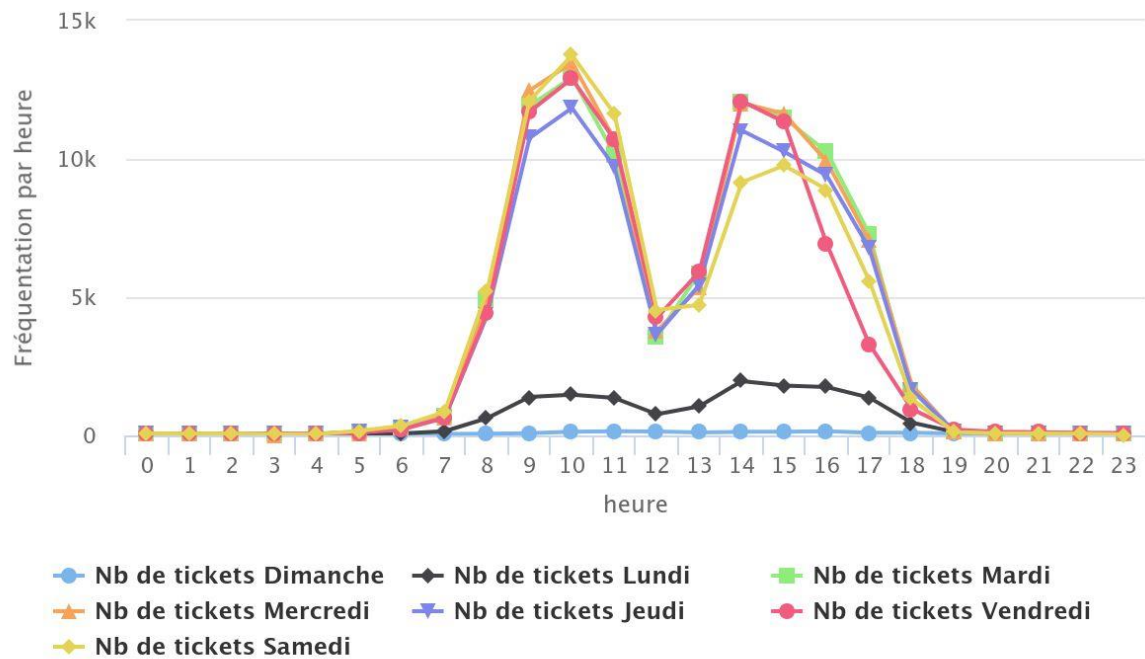
Cette baisse notable du nombre de fréquentations s'explique par la diminution du nombre de places à imputer aux travaux et la diminution de leur nombre après réouverture des zones concernées.



Malgré la baisse de fréquentations horaires importante, la zone jaune reste la plus fréquentée en raison de la rotation plus importante qui la caractérise. Elle représente près de 60% des stationnements horaires enregistrés en 2023 (contre 63% en 2022).

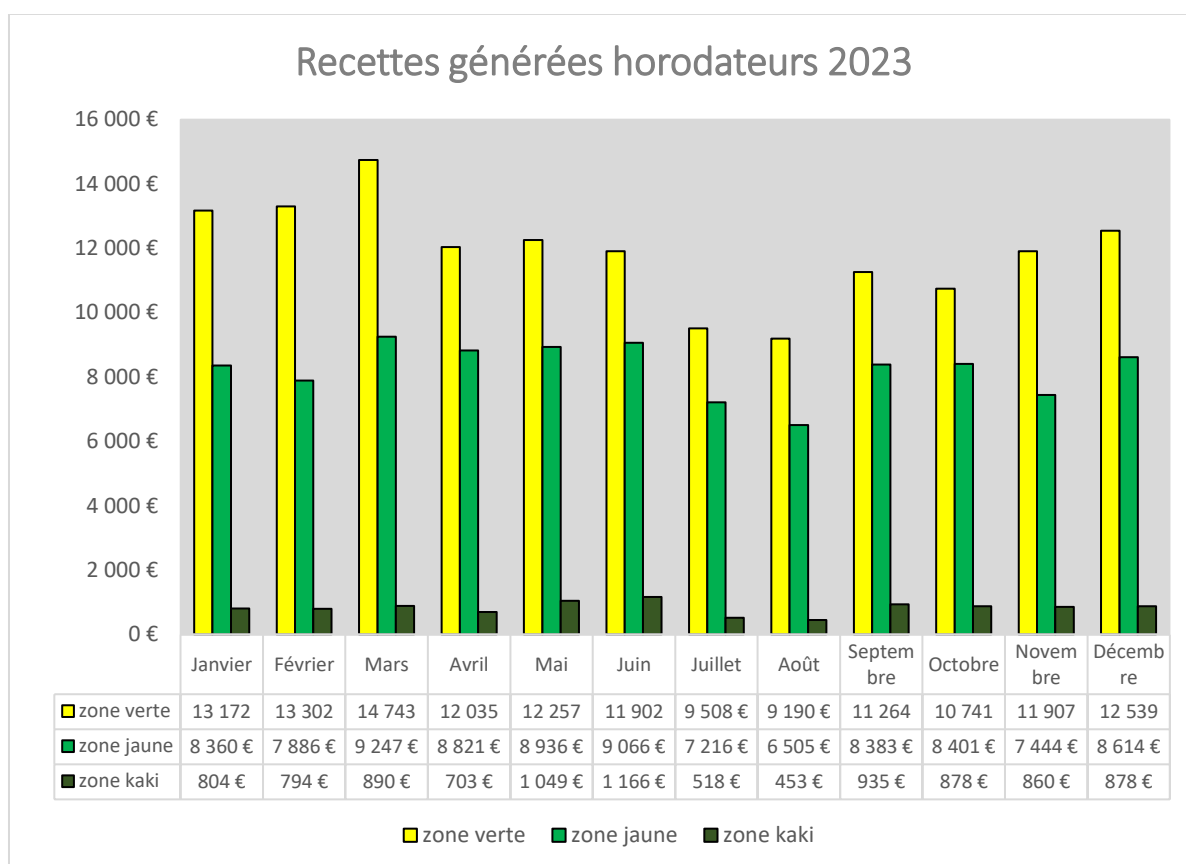
Les zones verte et kaki représentent respectivement 38,2% et 1,74% des fréquentations horaires sur l'exercice.

Fréquentation par heure



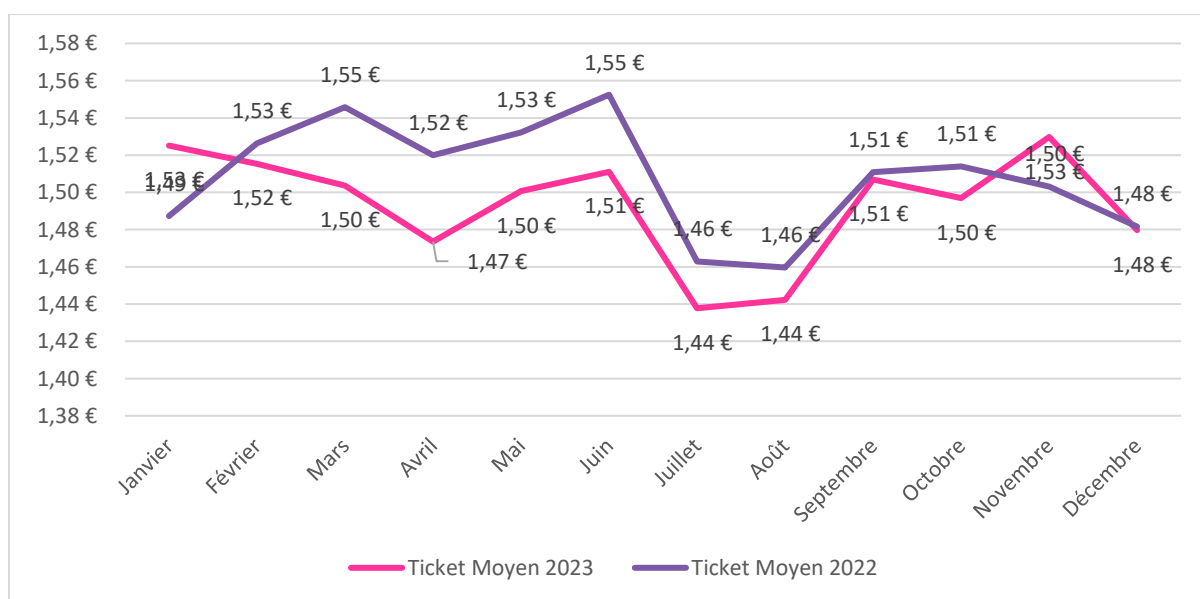
L'analyse de fréquence des tickets horodateurs présente un profil identique chaque jour de la semaine avec un pic d'usage à partir de 9h puis vers 14h. Usages identiques à ceux des années précédentes.

Recettes horodateurs 2023 par zone				
	Zone jaune	Zone verte	Zone kaki	Total
Janvier	13 171,50 €	8 360,10 €	804,26 €	22 335,86 €
Février	13 302,10 €	7 885,60 €	794,26 €	21 981,96 €
Mars	14 743,20 €	9 246,60 €	889,85 €	24 879,65 €
Avril	12 035,30 €	8 820,70 €	702,69 €	21 558,69 €
Mai	12 256,80 €	8 935,50 €	1 048,78 €	22 241,08 €
Juin	11 901,70 €	9 066,10 €	1 166,49 €	22 134,29 €
Juillet	9 507,90 €	7 216,20 €	517,71 €	17 241,81 €
Août	9 190,00 €	6 504,70 €	453,27 €	16 147,97 €
Septembre	11 263,70 €	8 383,10 €	934,52 €	20 581,32 €
Octobre	10 740,50 €	8 400,50 €	878,27 €	20 019,27 €
Novembre	11 906,90 €	7 444,30 €	860,05 €	20 211,25 €
Décembre	12 538,90 €	8 614,00 €	878,10 €	22 031,00 €
Total général	142 558,50 €	98 877,40 €	9 928,25 €	251 364,15 €



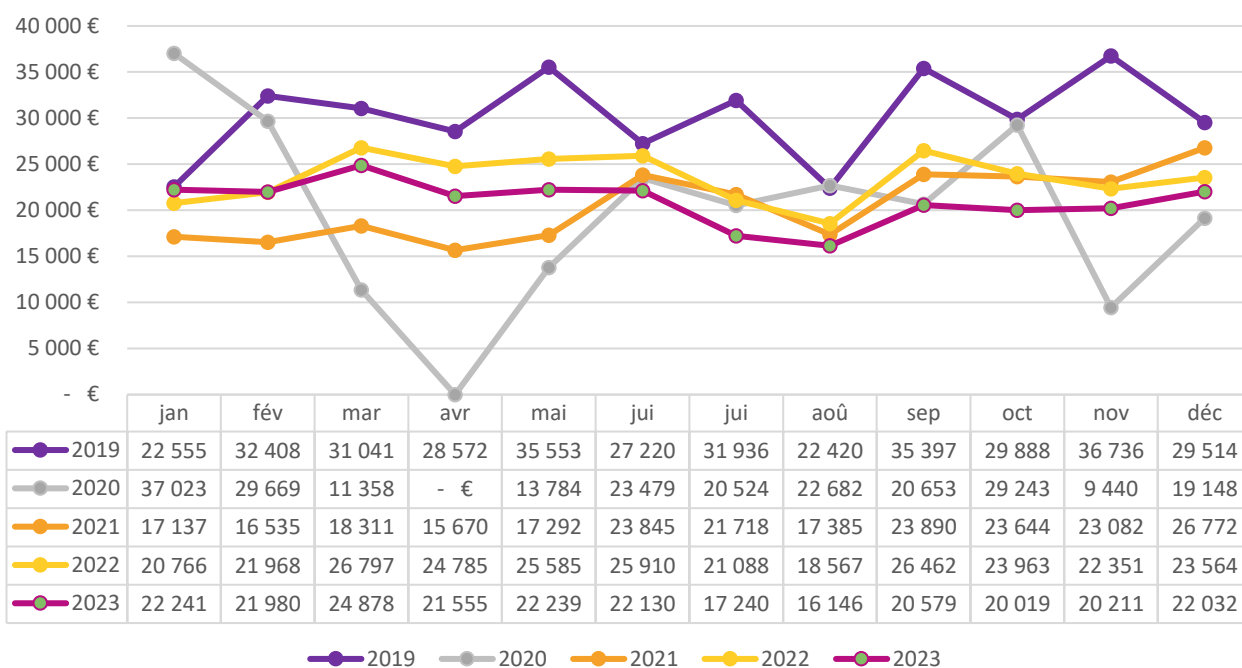
En 2023, la zone jaune représente 56,71% des recettes (60,16% en 2022). La zone verte progresse avec 39,34% des recettes contre 36,38% en 2022 et la zone kaki affiche 3,95% des recettes (3,46% en 2022).

	Ticket Moyen 2022	Ticket Moyen 2023	Variation (%)
Janvier	1,49 €	1,53 €	3%
Février	1,53 €	1,52 €	-1%
Mars	1,55 €	1,50 €	-3%
Avril	1,52 €	1,47 €	-3%
Mai	1,53 €	1,50 €	-2%
Juin	1,55 €	1,51 €	-3%
Juillet	1,46 €	1,44 €	-2%
Août	1,46 €	1,44 €	-1%
Septembre	1,51 €	1,51 €	0%
Octobre	1,51 €	1,50 €	-1%
Novembre	1,50 €	1,53 €	2%
Décembre	1,48 €	1,48 €	0%
Total	1,51 €	1,50 €	-0,85%



Le ticket moyen baisse légèrement en 2023 (-0,85%). Il fluctue cependant tout au long de l'année : globalement inférieur à 2022 de février à octobre puis en hausse sur novembre, avant de revenir aux valeurs de 2022 en décembre 2023.

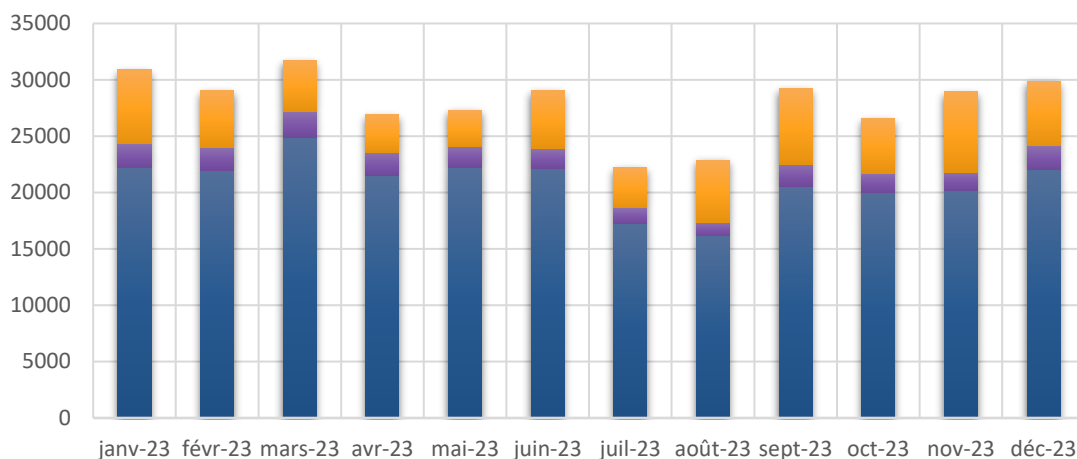
Recettes horodateurs de 2019 à 2023



Les recettes de 2023 baissent de 10,84% par rapport à 2022.

Cette baisse s'explique par la diminution des fréquentations payantes. Les recettes 2023 présentent un recul de 30% par rapport à leurs valeurs de 2019.

Recettes voirie 2023



	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Abonnement	6572	4984	4487	3350	3193	5150	3559	5497	6698	4830	7113	5675
Recettes Neo	2070	2058	2326	1978	1879	1744	1414	1233	1935	1711	1605	2154
Recettes horodateur	22241	21980	24878	21555	22239	22130	17240	16146	20579	20019	20211	22032

■ Recettes horodateur ■ Recettes Neo ■ Abonnement

Les recettes totales présentent une baisse de -8,87% par rapport à 2022.

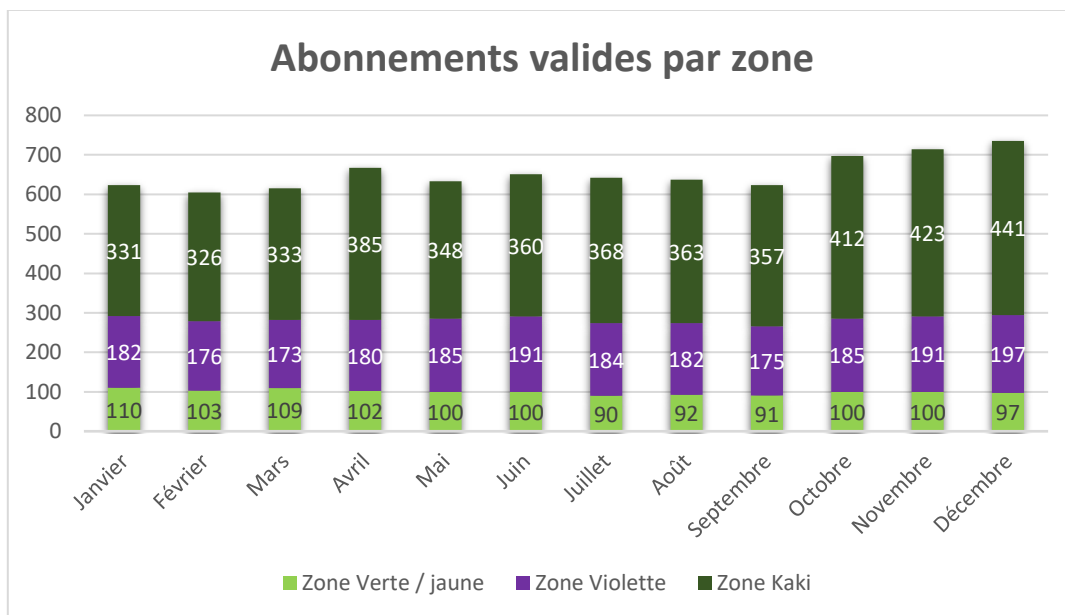
Ces recettes sont impactées par les travaux d'aménagement du centre-ville.

L'impact est différent en fonction du type de client. En effet, si les recettes à l'horodateur voient leur valeurs chuter de 10,84%, celles générées par l'application Indigo Neo ne baissent « que de 4,71% ».

Enfin, les abonnements affichent la baisse la plus modérée avec -1,48%.

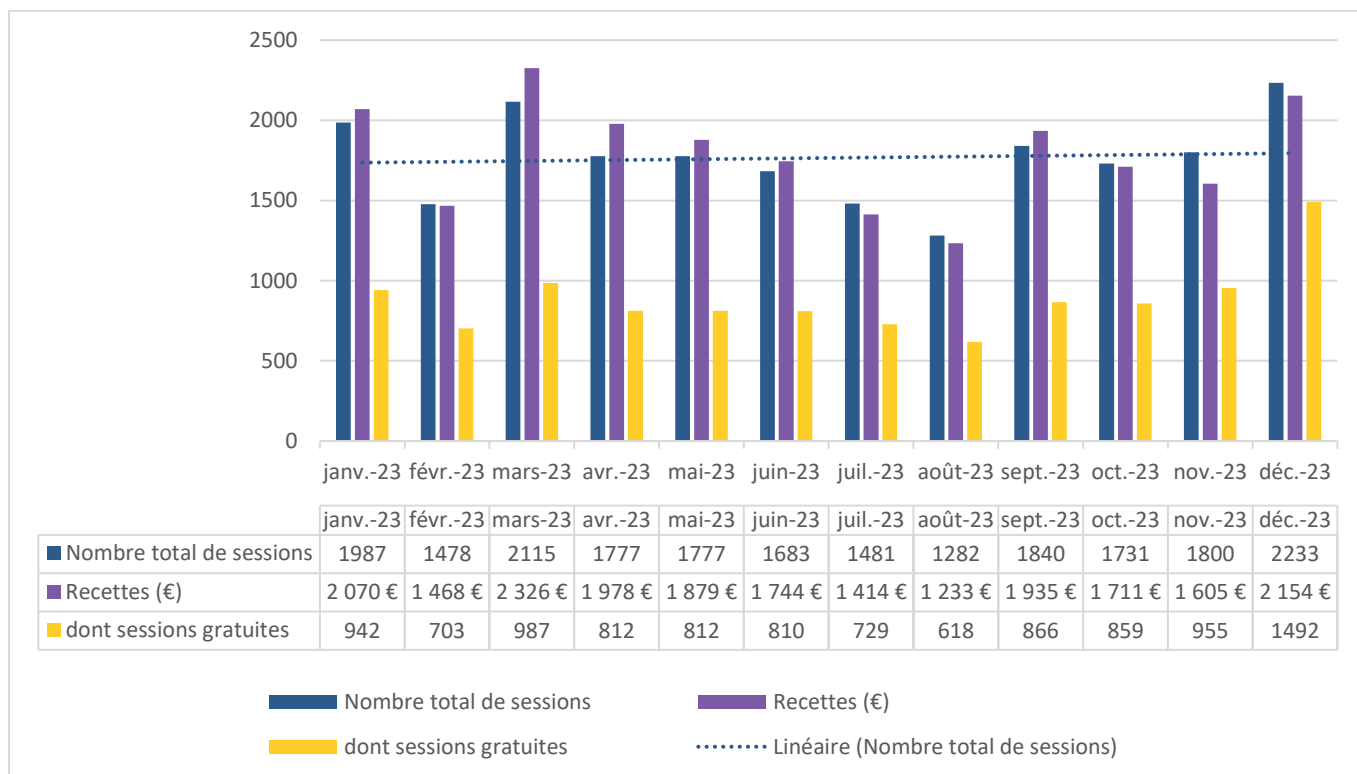
5.4.10 Synthèse globale des abonnements

Abonnements valides	Zone Verte / jaune	Zone Violette	Zone Kaki
Janvier	110	182	331
Février	103	176	326
Mars	109	173	333
Avril	102	180	385
Mai	100	185	348
Juin	100	191	360
Juillet	90	184	368
Août	92	182	363
Septembre	91	175	357
Octobre	100	185	412
Novembre	100	191	423
Décembre	97	197	441
Total	1 194	2 201	4 447



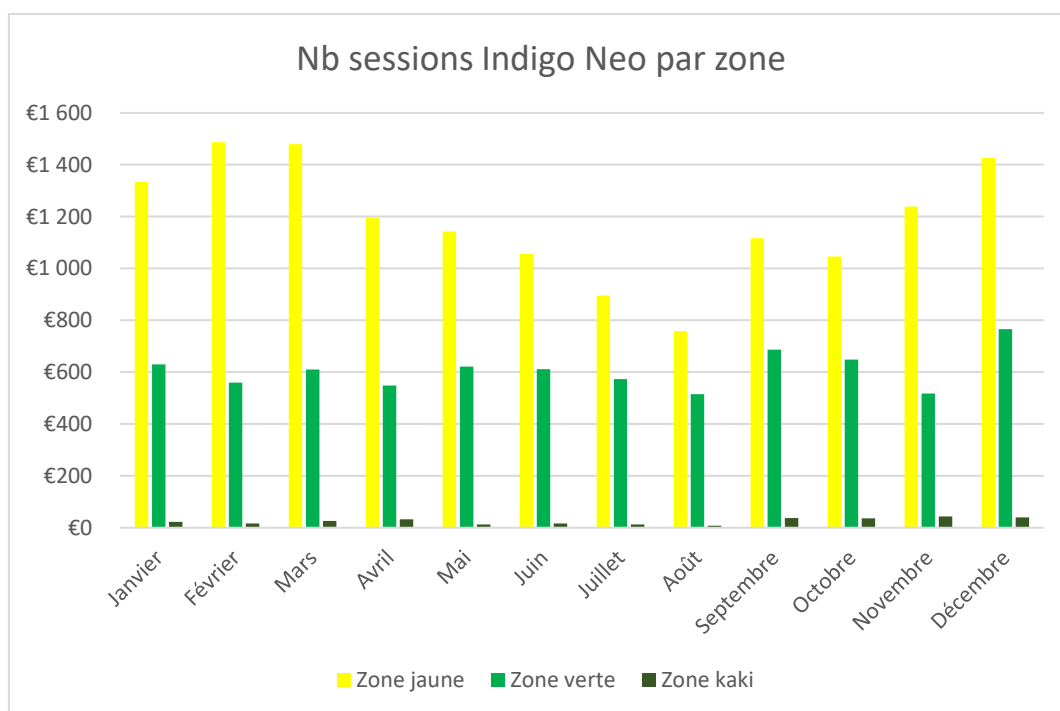
La répartition des abonnements est identique à celle de l'année précédente avec 56,7% pour la zone kaki, 28,07% pour la zone Violette et 15,23% en zone verte.

5.4.11 Analyse des paiements par l'application Indigo Neo

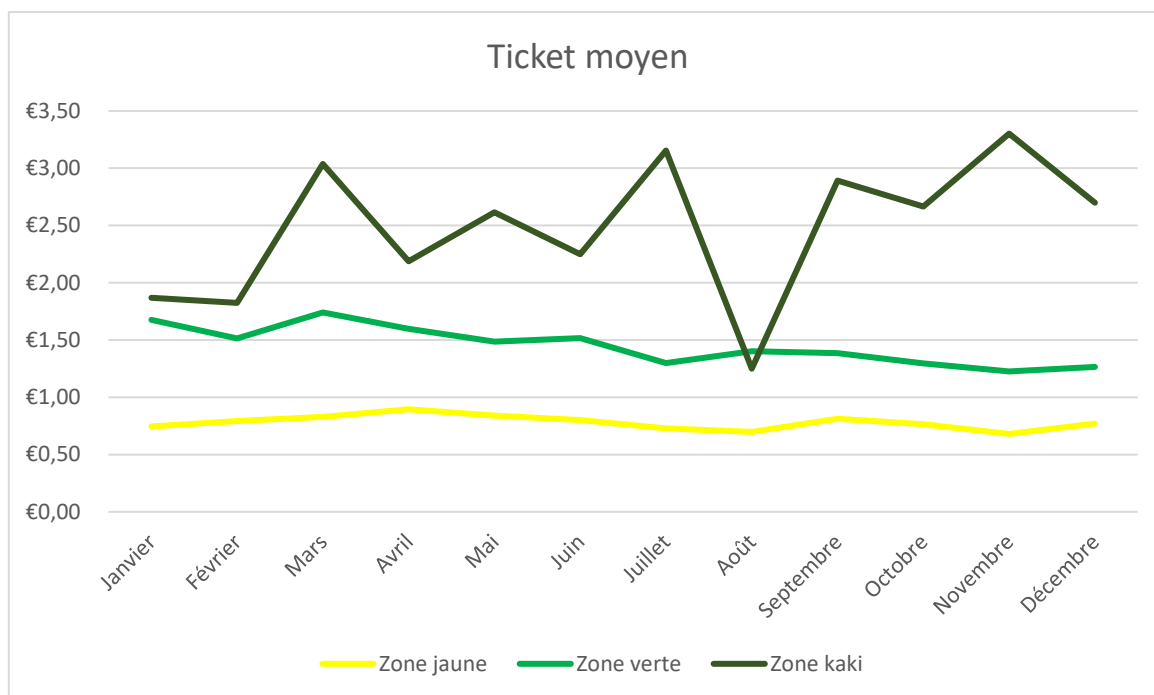


La tendance est haussière sur 2023. On note une baisse plus marquée pendant les congés d'hiver et d'été.

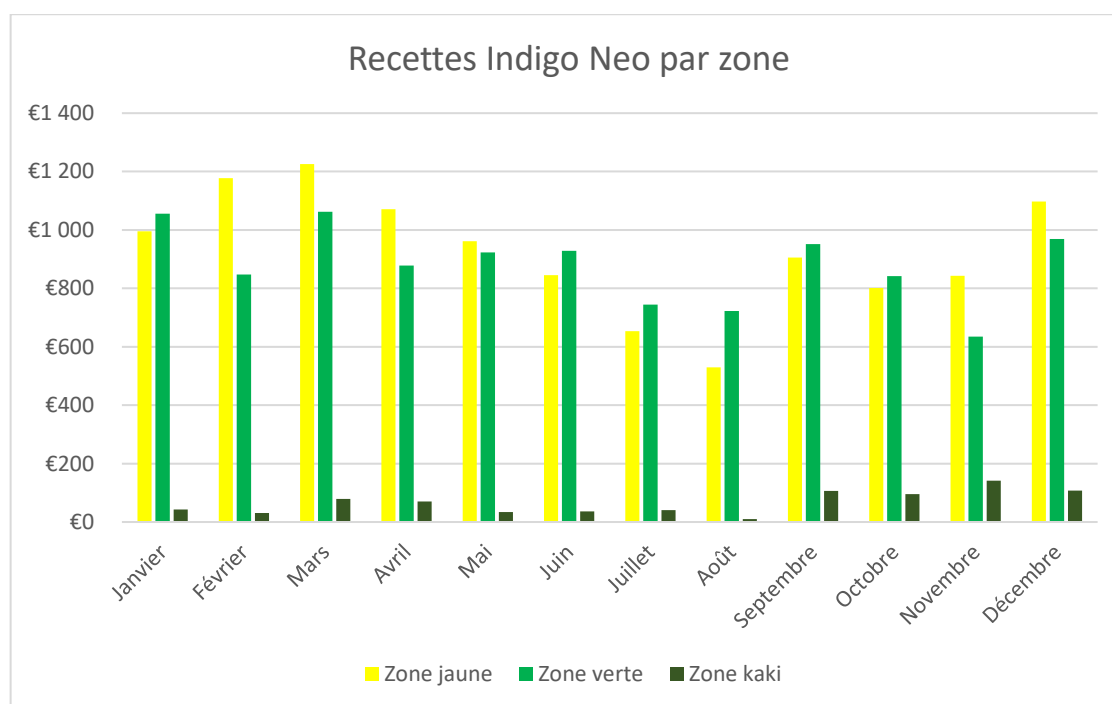
Nombre de sessions Indigo Neo 2023 par zone				
	Zone jaune	Zone verte	Zone kaki	Total
Janvier	1 334	630	23	1 987
Février	1 487	560	17	2 064
Mars	1 479	610	26	2 115
Avril	1 196	549	32	1 777
Mai	1 143	621	13	1 777
Juin	1 056	612	16	1 684
Juillet	896	573	13	1 482
Août	759	515	8	1 282
Septembre	1 117	687	37	1 841
Octobre	1 046	649	36	1 731
Novembre	1 239	518	43	1 800
Décembre	1 427	766	40	2 233
Total général	14 179	7 290	304	21 773



Ticket moyen 2023 par zone				
	Zone jaune	Zone verte	Zone kaki	Total
Janvier	0,75 €	1,68 €	1,87 €	1,05 €
Février	0,79 €	1,51 €	1,82 €	1,00 €
Mars	0,83 €	1,74 €	3,04 €	1,12 €
Avril	0,90 €	1,60 €	2,19 €	1,14 €
Mai	0,84 €	1,49 €	2,62 €	1,08 €
Juin	0,80 €	1,52 €	2,25 €	1,07 €
Juillet	0,73 €	1,30 €	3,15 €	0,97 €
Août	0,70 €	1,40 €	1,25 €	0,98 €
Septembre	0,81 €	1,39 €	2,89 €	1,07 €
Octobre	0,77 €	1,30 €	2,67 €	1,00 €
Novembre	0,68 €	1,23 €	3,30 €	0,90 €
Décembre	0,77 €	1,27 €	2,70 €	0,97 €
Total général	0,78 €	1,45 €	2,62 €	1,03 €



Recettes Indigo Neo 2023 par zone				
	Zone jaune	Zone verte	Zone kaki	Total
Janvier	996 €	1 056 €	43 €	2 095 €
Février	1 177 €	848 €	31 €	2 056 €
Mars	1 226 €	1 062 €	79 €	2 367 €
Avril	1 071 €	878 €	70 €	2 019 €
Mai	961 €	923 €	34 €	1 918 €
Juin	845 €	929 €	36 €	1 810 €
Juillet	654 €	745 €	41 €	1 440 €
Août	530 €	722 €	10 €	1 262 €
Septembre	906 €	952 €	107 €	1 965 €
Octobre	801 €	842 €	96 €	1 739 €
Novembre	843 €	635 €	142 €	1 620 €
Décembre	1 098 €	969 €	108 €	2 175 €
Total général	11 108 €	10 561 €	797 €	22 466 €



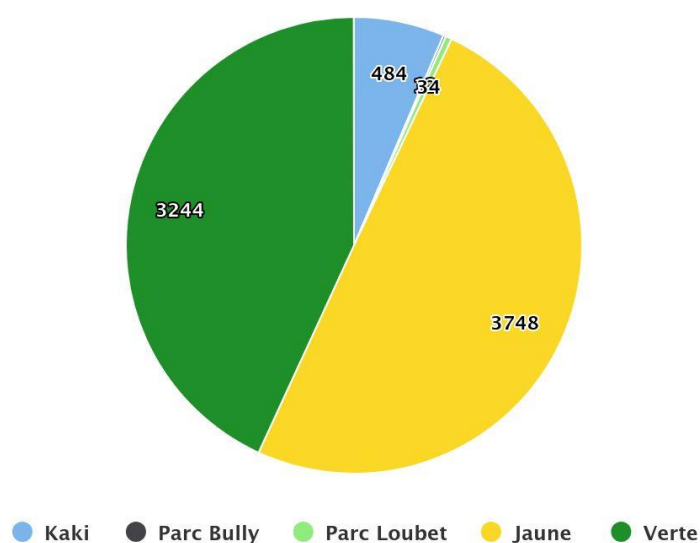
En 2023, la zone jaune concentre plus de 65% des sessions de stationnement, et 49,44% des recettes générées par l'application Indigo Neo. La zone verte cumule 33,48% des sessions et 47% des recettes. Enfin la zone gare ne représente qu'1,4% des sessions pour 3,55% des recettes. L'appli réalise donc 7,6% des recettes horaires totales.

5.4.12 Contrôle du stationnement payant

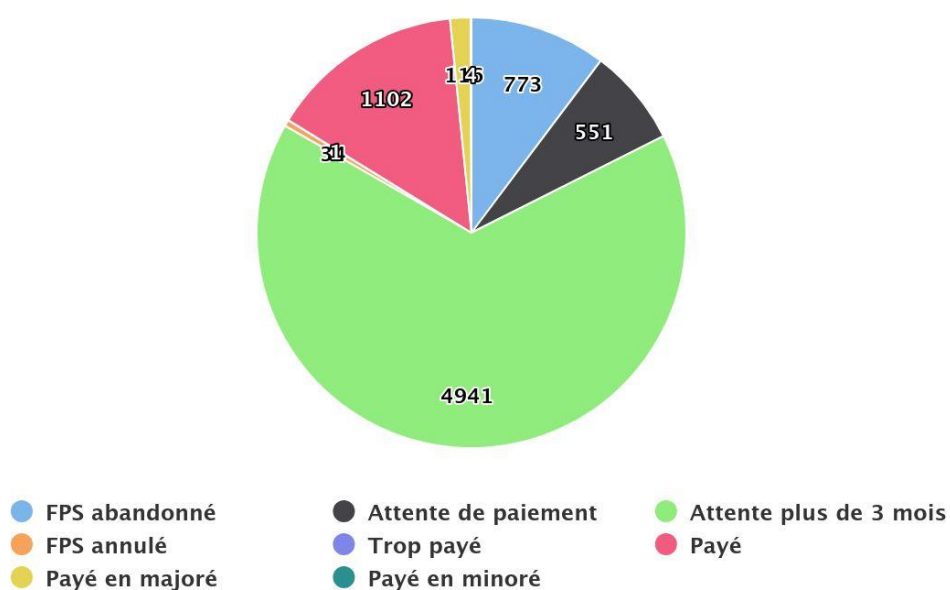
Nombre total de FPS : 7 522.

Répartition des FPS par zone

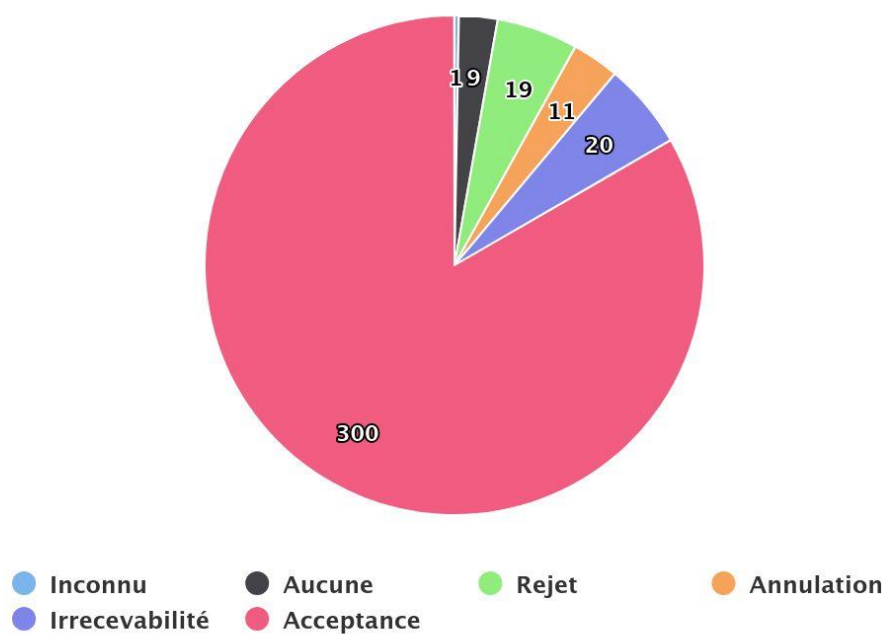
Répartition des FPS par zone



Répartition des FPS par échéance

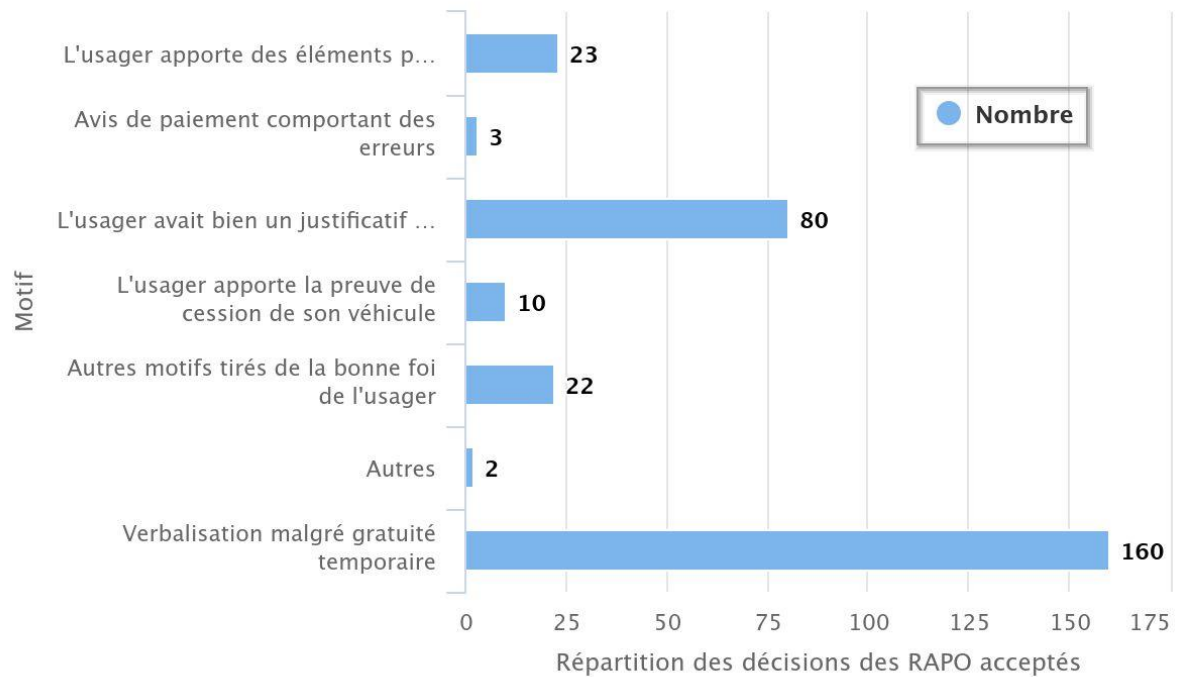


Répartition des RAPO par décision

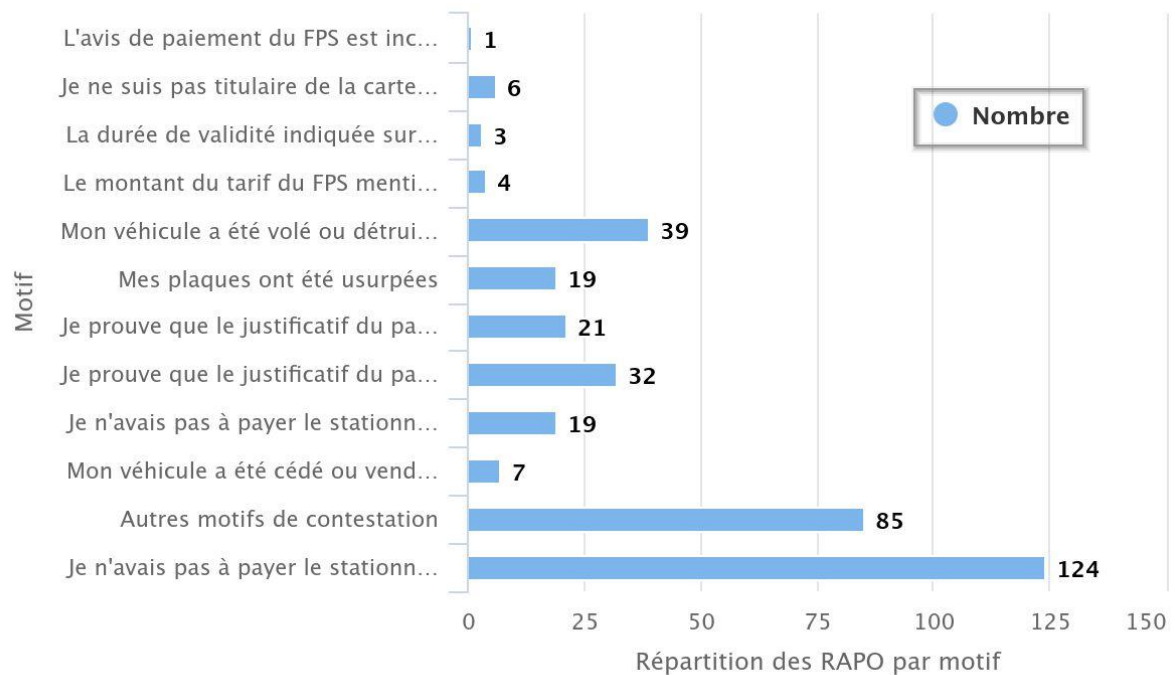


Le nombre de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) a fortement augmenté : 360 RAPO en 2023 contre 240 en 2022.

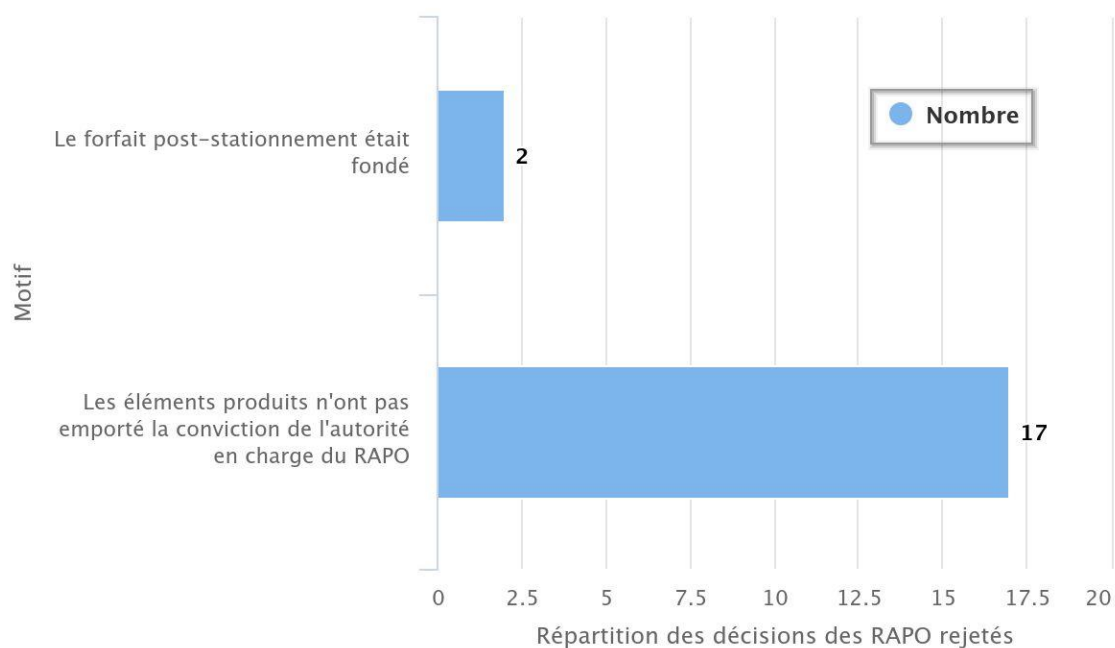
Répartition des décisions des RAPO acceptés



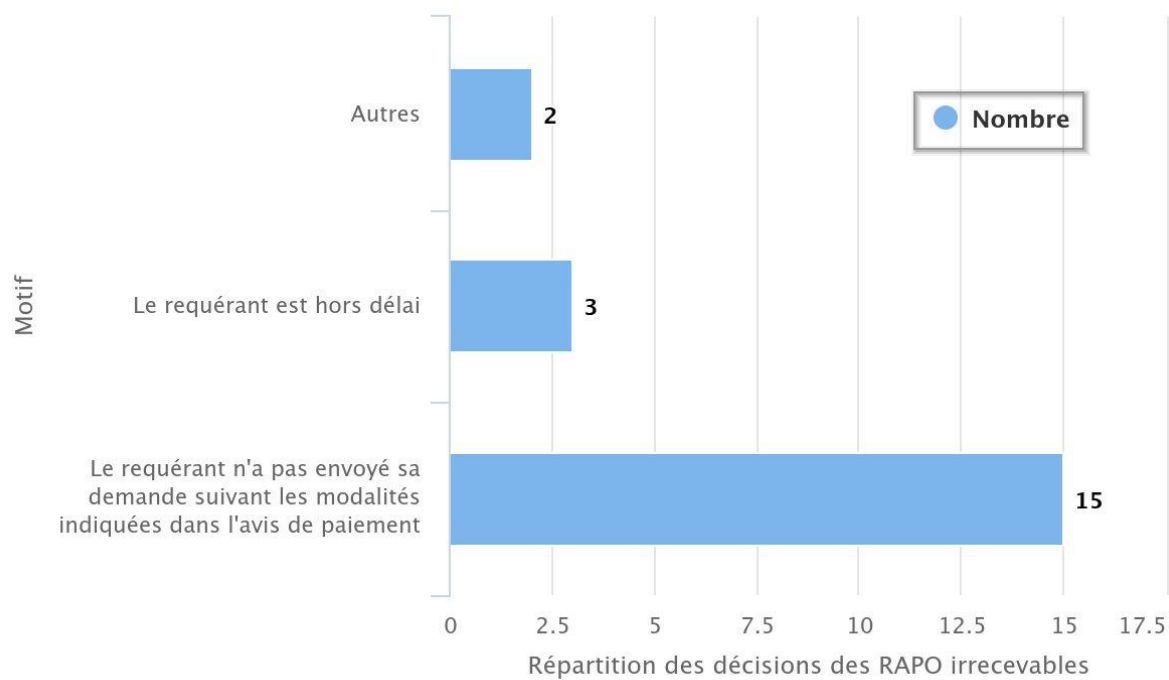
Répartition des RAPO par motif



Répartition des décisions des RAPO rejetés



Répartition des décisions des RAPO irrecevables



Analyse globale sur l'activité 2023

L'année 2023 a été marquée par les travaux d'embellissement du centre-ville.

Les places perdues après repli des travaux des années précédentes viennent se cumuler aux places bloquées par les travaux en cours et ont une incidence sur la clientèle du centre-ville et les usages du stationnement.

Il en résulte une augmentation des fréquentations horaires généralisée sur les parkings Cœur de Ville, Collégiale et Marché (malgré un élan coupé en fin d'année pour ce dernier). Au global, ce sont des fréquentations en hausse de 12,77% et des recettes associées qui progressent de 13,45%.

Ce report de clientèle ne compense que la moitié de la fuite observée sur la voirie en raison de la chute des fréquentations.

S'agissant des abonnements, 2023 enregistre une progression de 6,27% des recettes sur l'ensemble des parkings. Si tous les parkings voient leur fréquentation abonnés croître, le parking Cœur de Ville génère à lui seul 78% des recettes d'abonnements sur l'année.

En voirie, les recettes abonnés augmentent plus timidement avec + 2% par rapport à 2022.

Les recettes totales 2023 accusent une baisse de 8,4% par rapport à 2022.

6. PERSPECTIVES 2024



L'année 2023 est la première année sans restriction liée à la Covid-19 mais également la première année à être très fortement impactée par les travaux du centre-ville.

Les travaux sur le cœur de ville ont été très importants en 2023 et ont généré des difficultés multiples pour les usagers. Le stationnement rendu impossible sur les zones en travaux s'est vu restreint dans sa capacité d'accueil une fois les travaux terminés.

Les chantiers en cours ont modifié la circulation dans le centre-ville et influé sur la facilité d'accès à certaines places de stationnement en zone jaune (courte durée).

Tout comme en 2023, les fréquentations et recettes voirie et parcs dépendront en 2024 du phasage des travaux et de leurs durées.

Nous pouvons supposer que l'année 2024 s'inscrira dans la continuité de 2023 avec des fréquentations en baisse sur la voirie, et un report partiel sur les parkings lorsqu'ils sont en mesure de les accueillir.



INDIGO, CRÉATEUR D'ESPACE POUR UNE VILLE APAISÉE EN MOUVEMENT

7. BILAN FINANCIER



7.1 Compte de résultat du contrat

COMPTE DU DELEGATAIRE AU 31/12/2023

PARC	Vernon, parcs et voirie			
EN € H.T.	Année 2022	Année 2023	2023 / 2022 en valeur	2023 / 2022 en %
Horaires parcs	117 068	132 245	15 177	13,0%
Abonnés parcs	81 370	86 473	5 103	6,3%
Voirie	252 886	324 749	71 864	28,4%
Garantie de recettes villes	0	0	0	
Prestation de services	0	17 884	17 884	
Activité de Contrôle	0	0	0	
Appels de charges amodiataires	0	0	0	
Activités annexes	63	163	100	160,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	451 386	561 513	110 127	24,4%
Subventions d'exploitation	0	0	0	
Autres Produits	0	-1 097	-1 097	
Sous Total Autres Produits	0	-1 097	-1 097	
Total Produits d'Exploitation	451 386	560 416	109 030	24,2%
Personnel Interne Au Groupe (Yc Personnel Technique)	-110 882	-88 666	22 216	-20,0%
Personnel Contrat à Durée Déterminée	0	0	0	
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 366	-3 558	-1 192	50,4%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	0	0	0	
Prestations de Nettoyage	0	0	0	
Prestations de Gardiennage	-226	-55	171	-75,7%
Sous Total Frais de Personnel	-113 475	-92 279	21 196	-18,7%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-26 604	-32 123	-5 520	20,7%
Entretien : Contrats	-47 217	-46 697	520	-1,1%
Electricité, Fluides	-14 058	-12 070	1 988	-14,1%
Autres Prestations Sous Traitées	0	0	0	
Frais de Télécommunication	-10 455	-10 313	142	-1,4%
Location Matériel d'Exploitation	-2 587	-1 984	603	-23,3%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-100 921	-103 188	-2 266	2,2%
Actions Commerciales	-1 530	-1 495	35	-2,3%
Collecte de Fonds et Commissions	-17 871	-11 586	6 284	-35,2%
Frais Administratifs et Divers	-346	-690	-344	99,4%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-19 747	-13 772	5 975	-30,3%
Total Charges Directes d'Exploitation	-234 143	-209 239	24 904	-10,6%
Police d'Assurances	-2 153	-2 472	-318	14,8%
Sinistres	-588	0	588	-100,0%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-7 952	-7 660	292	-3,7%
Redevances Aux Concédants	0	0	0	
Taxes et Versements Assimilés	-8 234	-8 236	-2	0,0%
Autres Charges et Provisions Courantes	-303	-1 896	-1 593	525,7%

Charges de Gros Entretien	-9 310	0	9 310	-100,0%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-7 944	-8 872	-927	11,7%
Frais Généraux Siège	-31 732	-41 551	-9 819	30,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-68 217	-70 686	-2 469	3,6%
Total Autres Charges d'Exploitation	-68 217	-70 686	-2 469	3,6%
Total Charges d'Exploitation	-302 360	-279 925	22 435	-7,4%
Autres Charges Non Courantes	-106 423	-103 694	2 729	-2,6%
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	0	0	0	
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-70 546	-77 584	-7 038	10,0%
Autres Provisions Non Courantes	0	0	0	
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-176 969	-181 278	-4 309	2,4%
Total Charges Non Courantes	-176 969	-181 278	-4 309	2,4%
EBIT	-27 943	99 213	127 155	-455,1%
Frais Financiers	-42 774	-29 511	13 263	-31,0%
Total Frais Financiers	-42 774	-29 511	13 263	-31,0%
Total Frais Financiers	-42 774	-29 511	13 263	-31,0%
Résultat Net avant Impôt Parc	-70 717	69 702	140 418	-198,6%

Le compte de résultat de la DSP progresse de manière significative et est positif sur l'exercice.

Nous notons une belle progression des produits d'exploitation de la DSP (+24%), portée par des recettes horaires et abonnés parcs en hausse sur l'exercice (respectivement +13% et +6%). Il en est de même des recettes voirie : +28%.

Dans le même temps, les charges directes d'exploitation affichent une baisse de 10,6%. Elle s'explique par :

- la baisse des frais de personnel Interne (-20%) en raison d'une réorganisation des effectifs (remplacement du Responsable de Sites par un agent d'exploitation confirmé),
- une baisse notable des coûts Fluides (-14%) bénéficiant notamment des opérations de renouvellement des éclairages en basse consommation (LED) au parking Cœur de Ville,
- la baisse des frais de collecte de fonds et des commissions (-35%).

Les autres charges d'exploitation augmentent de 3,6%, notamment en raison de l'augmentation des frais généraux (+30,9%) à mettre en lien avec la hausse des produits d'exploitation.

Les charges dites non courantes augmentent sur l'exercice (+2,4%) en raison d'un poste Dotations aux amortissements plus important.

7.2 Parc Cœur de ville

7.2.1 Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2023

Parc de stationnement Vernon Cœur de Ville				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2023	Somme de CUMUL AMORT A FIN 2023	Somme de VNC A FIN 2023
RETOUR	AAI EN CONCESSION	369 549 -	253 403	116 146
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	69 701 -	40 700	29 001
	LOGICIELS	360 -	131	229
Total RETOUR		439 610 -	294 234	145 376
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	8 290 -	6 767	1 523
	LOGICIELS	1 199 -	1 199	-
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE SPEC	290 -	290	-
Total REPRISE		9 779 -	8 256	1 523
Total général		449 389 -	302 490	146 899

Parc de stationnement Vernon Cœur de Ville	
en euros H.T.	31/12/2023
Immobilisations Valeur Comptable Brute	449 389
Immobilisations Valeur Comptable Nette	146 899
Immobilisation en cours	14 241
Valeur Brute Totale Inventables	463 629
VNC Totale Inventables	161 140

7.3 Parc Marché

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2023

Parc de stationnement Vernon Marché

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2023	Somme de CUMUL AMORT A FIN 2023	Somme de VNC A FIN 2023
RETOUR	AAI EN CONCESSION	91 798 -	65 454	26 344
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	85 304 -	59 101	26 203
	LOGICIELS	360 -	131	229
Total RETOUR		177 462 -	124 686	52 776
REPRISE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	3 810 -	2 287	1 523
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 054 -	2 054	-
Total REPRISE		5 864 -	4 341	1 523
Total général		183 326 -	129 026	54 299

Parc de stationnement Vernon Marché

en euros H.T.	31/12/2023
Immobilisations Valeur Comptable Brute	183 326
Immobilisations Valeur Comptable Nette	54 299
Immobilisation en cours	2 768

Valeur Brute Totale Inventables	186 093
VNC Totale Inventables	57 067

7.4 Parc Collégiale

7.4.1 Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2023

Parc de stationnement Vernon Collégiale				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2023	Somme de CUMUL AMORT A FIN 2023	Somme de VNC A FIN 2023
RETOUR	AAI EN CONCESSION	80 228 -	57 205	23 024
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	64 602 -	44 606	19 996
	LOGICIELS	360 -	131	229
Total RETOUR		145 191 -	101 942	43 249
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	3 810 -	2 287	1 523
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 054 -	2 054	-
Total REPRISE		5 864 -	4 341	1 523
Total général		151 055 -	106 282	44 773

Parc de stationnement Vernon Collégiale	
en euros H.T.	31/12/2023
Immobilisations Valeur Comptable Brute	151 055
Immobilisations Valeur Comptable Nette	44 773
Immobilisation en cours	5 666
Valeur Brute Totale Inventables	156 720
VNC Totale Inventables	50 438

7.5 Voirie

7.5.1 Patrimoine

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2023

Parc de stationnement Vernon Voirie				
Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2023	Somme de CUMUL AMORT A FIN 2023	Somme de VNC A FIN 2023
RETOUR	AAI EN CONCESSION	365 694 -	261 750	103 944
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	316 455 -	225 183	91 272
	LOGICIELS	360 -	131	229
Total RETOUR		682 509 -	487 065	195 444
REPRISE	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAG	3 141 -	3 141 -	0
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	2 848 -	2 848	-
Total REPRISE		5 989 -	5 989 -	0
Total général		688 498 -	493 054	195 444

Parc de stationnement Vernon Voirie	
en euros H.T.	31/12/2023
Immobilisations Valeur Comptable Brute	688 498
Immobilisations Valeur Comptable Nette	195 444
Immobilisation en cours	52 101
Valeur Brute Totale Inventables	740 599
VNC Totale Inventables	247 545

8. Annexes



8.1 Note financière



ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2023)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).



A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2023 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2024

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. PIQUET", written over a horizontal line.

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2023 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2023, il est appliqué un pourcentage de 4.8 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2023. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2023

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2023, l'affectation des frais de structure correspond à 8,96% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne

Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

8.2 Note juridique

Note d'information sur les moyens mis en œuvre permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public.

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public.

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) :

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

*« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022
En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...) »*

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.

2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public.

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de

manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

Mail : service.client@group-indigo.com

8.3 Annexes parking Cœur de Ville

ANNEXE 1

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	14 773 €	15 093 €	2,2
PREVENDUS	1 668 €	948 €	-43,1
ABONNEMENTS / LOCATIONS	63 533 €	67 554 €	6,3
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	63 €	163 €	160,0
TOTAL GENERAL	80 036 €	83 758 €	4,6

ANNEXE 2

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	763 €	1 089 €	42,7
FEVRIER	576 €	1 100 €	90,8
MARS	1 093 €	1 682 €	53,9
AVRIL	952 €	1 233 €	29,5
MAI	1 085 €	1 505 €	38,7
JUIN	1 042 €	11 €	-98,9
JUILLET	2 141 €	1 085 €	-49,3
AOUT	-541 €	1 065 €	-296,8
SEPTEMBRE	4 191 €	1 623 €	-61,3
OCTOBRE	1 021 €	1 543 €	51,2
NOVEMBRE	1 125 €	1 624 €	44,4
DECEMBRE	1 325 €	1 532 €	15,6
TOTAL ANNUEL	14 773 €	15 093 €	2,2

ANNEXE 3

270002-Vernon Cœur de Ville

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

2022				2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	295	763 €	2,59 €	456	1 089 €	2,39 €
FEVRIER	320	576 €	1,80 €	422	1 100 €	2,61 €
MARS	399	1 093 €	2,74 €	611	1 682 €	2,75 €
AVRIL	393	952 €	2,42 €	517	1 233 €	2,38 €
MAI	474	1 085 €	2,29 €	632	1 505 €	2,38 €
JUIN	860	1 042 €	1,21 €	766	11 €	0,01 €
JUILLET	434	2 141 €	4,93 €	416	1 085 €	2,61 €
AOUT	259	-541 €	-2,09 €	372	1 065 €	2,86 €
SEPTEMBRE	349	4 191 €	12,01 €	627	1 623 €	2,59 €
OCTOBRE	420	1 021 €	2,43 €	625	1 543 €	2,47 €
NOVEMBRE	389	1 125 €	2,89 €	535	1 624 €	3,04 €
DECEMBRE	585	1 325 €	2,27 €	742	1 532 €	2,06 €
TOTAL	5 177	14 773 €	2,85 €	6 721	15 093 €	2,25 €

ANNEXE 4

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	18 €	159 €	799,0
FEVRIER	100 €	104 €	3,9
MARS	157 €	58 €	-62,8
AVRIL	174 €	26 €	-85,2
MAI	201 €	21 €	-89,3
JUIN	237 €	89 €	-62,4
JUILLET	172 €	46 €	-73,1
AOUT	73 €	130 €	78,9
SEPTEMBRE	123 €	84 €	-31,3
OCTOBRE	119 €	96 €	-19,1
NOVEMBRE	0 €	43 €	-
DECEMBRE	296 €	91 €	-69,1
TOTAL ANNUEL	1 668 €	948 €	-43,1

ANNEXE 5

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	5 204 €	5 388 €	3,5
FEVRIER	5 393 €	5 382 €	-0,2
MARS	5 322 €	5 503 €	3,4
AVRIL	5 050 €	5 649 €	11,9
MAI	5 269 €	5 530 €	5,0
JUIN	6 170 €	5 769 €	-6,5
JUILLET	5 028 €	5 359 €	6,6
AOUT	4 795 €	5 152 €	7,4
SEPTEMBRE	5 436 €	5 578 €	2,6
OCTOBRE	5 116 €	5 716 €	11,7
NOVEMBRE	5 310 €	6 379 €	20,1
DECEMBRE	5 439 €	6 149 €	13,0
TOTAL ANNUEL	63 533 €	67 554 €	6,3

ANNEXE 6

270002-Vernon Cœur de Ville

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

2022				2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	115	5 204 €	45,2 €	121	5 388 €	44,5 €
FEVRIER	121	5 393 €	44,6 €	122	5 382 €	44,1 €
MARS	120	5 322 €	44,3 €	125	5 503 €	44,0 €
AVRIL	112	5 050 €	45,1 €	123	5 649 €	45,9 €
MAI	116	5 269 €	45,4 €	122	5 530 €	45,3 €
JUIN	121	6 170 €	51,0 €	125	5 769 €	46,1 €
JUILLET	111	5 028 €	45,3 €	117	5 359 €	45,8 €
AOUT	108	4 795 €	44,4 €	117	5 152 €	44,0 €
SEPTEMBRE	116	5 436 €	46,9 €	125	5 578 €	44,6 €
OCTOBRE	118	5 116 €	43,4 €	136	5 716 €	42,0 €
NOVEMBRE	121	5 310 €	43,9 €	136	6 379 €	46,9 €
DECEMBRE	119	5 439 €	45,7 €	142	6 149 €	43,3 €
TOTAL	1 398	63 533 €	45,4 €	1 511	67 554 €	44,7 €

ANNEXE 7

270002-Vernon Cœur de Ville

RECETTES MENSUELLES DIVERS

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	0 €	13 €	-
FEVRIER	38 €	13 €	-
MARS	0 €	25 €	-100,0
AVRIL	0 €	0 €	-
MAI	0 €	38 €	-100,0
JUIN	0 €	13 €	-
JUILLET	13 €	0 €	-
AOUT	0 €	13 €	-
SEPTEMBRE	13 €	13 €	0,0
OCTOBRE	0 €	0 €	-
NOVEMBRE	0 €	13 €	-100,0
DECEMBRE	0 €	25 €	-100,0
TOTAL ANNUEL	63 €	163 €	-16,7

8.4 Annexes parking Marché

ANNEXE 1

270004-Vernon Marché

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	82 585 €	93 141 €	12,8
PREVENDUS	544 €	839 €	54,4
ABONNEMENTS / LOCATIONS	6 410 €	7 164 €	11,8
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	89 538 €	101 144 €	13,0

ANNEXE 2

270004-Vernon Marché

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	6 014 €	6 904 €	14,8
FEVRIER	6 070 €	7 770 €	28,0
MARS	7 048 €	9 068 €	28,7
AVRIL	7 293 €	7 549 €	3,5
MAI	7 616 €	8 797 €	15,5
JUIN	8 751 €	8 899 €	1,7
JUILLET	5 283 €	7 222 €	36,7
AOUT	4 071 €	5 657 €	39,0
SEPTEMBRE	7 883 €	9 408 €	19,3
OCTOBRE	7 193 €	8 818 €	22,6
NOVEMBRE	6 534 €	6 340 €	-3,0
DECEMBRE	8 830 €	6 707 €	-24,0
TOTAL ANNUEL	82 585 €	93 141 €	12,8

ANNEXE 3

270004-Vernon Marché

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2022		2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	3 730	6 014 €	1,61 €	4 289	6 904 €	1,61 €
FEVRIER	3 529	6 070 €	1,72 €	3 947	7 770 €	1,97 €
MARS	4 173	7 048 €	1,69 €	5 083	9 068 €	1,78 €
AVRIL	4 144	7 293 €	1,76 €	4 410	7 549 €	1,71 €
MAI	4 541	7 616 €	1,68 €	5 095	8 797 €	1,73 €
JUIN	4 878	8 751 €	1,79 €	5 004	8 899 €	1,78 €
JUILLET	3 144	5 283 €	1,68 €	4 332	7 222 €	1,67 €
AOUT	2 606	4 071 €	1,56 €	3 064	5 657 €	1,85 €
SEPTEMBRE	3 638	7 883 €	2,17 €	4 908	9 408 €	1,92 €
OCTOBRE	4 117	7 193 €	1,75 €	4 992	8 818 €	1,77 €
NOVEMBRE	3 706	6 534 €	1,76 €	3 321	6 340 €	1,91 €
DECEMBRE	5 449	8 830 €	1,62 €	3 640	6 707 €	1,84 €
TOTAL	47 655	82 585 €	1,73 €	52 085	93 141 €	1,79 €

ANNEXE 4

270004-Vernon Marché

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	31 €	24 €	-23,4
FEVRIER	16 €	35 €	118,4
MARS	18 €	22 €	24,4
AVRIL	69 €	47 €	-31,1
MAI	46 €	103 €	126,4
JUIN	28 €	41 €	43,3
JUILLET	20 €	46 €	129,4
AOUT	6 €	19 €	219,4
SEPTEMBRE	47 €	54 €	16,3
OCTOBRE	35 €	88 €	149,0
NOVEMBRE	55 €	138 €	153,0
DECEMBRE	173 €	222 €	28,1
TOTAL ANNUEL	544 €	839 €	54,4

ANNEXE 5

270004-Vernon Marché

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	517 €	544 €	5,3
FEVRIER	601 €	515 €	-14,3
MARS	551 €	515 €	-6,6
AVRIL	551 €	626 €	13,6
MAI	545 €	508 €	-6,8
JUIN	545 €	515 €	-5,6
JUILLET	516 €	480 €	-7,0
AOUT	516 €	480 €	-7,0
SEPTEMBRE	481 €	685 €	42,4
OCTOBRE	525 €	720 €	37,0
NOVEMBRE	516 €	788 €	52,7
DECEMBRE	545 €	788 €	44,7
TOTAL ANNUEL	6 410 €	7 164 €	11,8

ANNEXE 6

270004-Vernon Marché

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

2022				2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	17	517 €	30,4 €	16	544 €	34,0 €
FEVRIER	17	601 €	35,3 €	15	515 €	34,3 €
MARS	16	551 €	34,4 €	16	515 €	32,2 €
AVRIL	16	551 €	34,4 €	18	626 €	34,8 €
MAI	16	545 €	34,1 €	15	508 €	33,9 €
JUIN	16	545 €	34,1 €	15	515 €	34,3 €
JUILLET	15	516 €	34,4 €	14	480 €	34,3 €
AOUT	15	516 €	34,4 €	14	480 €	34,3 €
SEPTEMBRE	15	481 €	32,1 €	20	685 €	34,2 €
OCTOBRE	15	525 €	35,0 €	22	720 €	32,7 €
NOVEMBRE	15	516 €	34,4 €	23	788 €	34,3 €
DECEMBRE	16	545 €	34,0 €	23	788 €	34,3 €
TOTAL	189	6 410 €	33,9 €	211	7 164 €	34,0 €

8.5 Annexes parking Collégiale

ANNEXE 1

270003-Vernon Collégiale

RECETTES ANNUELLES PAR PRODUIT

Recettes HT

Cumul	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
HORAIRES	17 224 €	21 755 €	26,3
PREVENDUS	274 €	468 €	70,8
ABONNEMENTS / LOCATIONS	11 428 €	11 755 €	2,9
GARANTIE DE RECETTES	0 €	0 €	-
VOIRIE / SURFACE	0 €	0 €	-
PRESTATION DE SERVICES	0 €	0 €	-
AMODIATIONS	0 €	0 €	-
ZONES LOUEES	0 €	0 €	-
BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES	0 €	0 €	-
DIVERS	0 €	0 €	-
TOTAL GENERAL	28 926 €	33 978 €	17,5

ANNEXE 2

270003-Vernon Collégiale

RECETTES MENSUELLES VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%) n / n-1
JANVIER	1 202 €	1 524 €	26,8
FEVRIER	1 285 €	878 €	-31,7
MARS	1 429 €	1 849 €	29,4
AVRIL	1 506 €	1 845 €	22,5
MAI	1 519 €	1 802 €	18,6
JUIN	2 067 €	2 705 €	30,9
JUILLET	1 588 €	1 710 €	7,7
AOUT	1 044 €	1 390 €	33,2
SEPTEMBRE	1 348 €	1 901 €	41,1
OCTOBRE	1 322 €	1 864 €	40,9
NOVEMBRE	1 043 €	1 829 €	75,3
DECEMBRE	1 871 €	2 459 €	31,4
TOTAL ANNUEL	17 224 €	21 755 €	26,3

ANNEXE 3

270003-Vernon Collégiale

FREQUENTATION - VISITEURS HORAIRES

Recettes HT

		2022		2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	751	1 202 €	1,60 €	922	1 524 €	1,65 €
FEVRIER	787	1 285 €	1,63 €	515	878 €	1,71 €
MARS	872	1 429 €	1,64 €	941	1 849 €	1,96 €
AVRIL	970	1 506 €	1,55 €	974	1 845 €	1,89 €
MAI	952	1 519 €	1,60 €	1 149	1 802 €	1,57 €
JUIN	1 154	2 067 €	1,79 €	1 297	2 705 €	2,09 €
JUILLET	767	1 588 €	2,07 €	929	1 710 €	1,84 €
AOUT	539	1 044 €	1,94 €	750	1 390 €	1,85 €
SEPTEMBRE	851	1 348 €	1,58 €	967	1 901 €	1,97 €
OCTOBRE	753	1 322 €	1,76 €	1 364	1 864 €	1,37 €
NOVEMBRE	581	1 043 €	1,80 €	1 002	1 829 €	1,83 €
DECEMBRE	1 206	1 871 €	1,55 €	1 447	2 459 €	1,70 €
TOTAL	10 183	17 224 €	1,69 €	12 257	21 755 €	1,77 €

ANNEXE 4

270003-Vernon Collégiale

RECETTES MENSUELLES PREVENDUS

Recettes HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	1 €	46 €	5992,1
FEVRIER	2 €	18 €	655,6
MARS	5 €	7 €	51,3
AVRIL	10 €	35 €	259,4
MAI	27 €	17 €	-34,3
JUIN	11 €	23 €	104,9
JUILLET	6 €	44 €	661,7
AOUT	5 €	84 €	1548,4
SEPTEMBRE	0 €	56 €	-
OCTOBRE	37 €	45 €	22,3
NOVEMBRE	0 €	35 €	-
DECEMBRE	171 €	59 €	-65,5
TOTAL ANNUEL	274 €	468 €	70,8

ANNEXE 5

270003-Vernon Collégiale

RECETTES MENSUELLES ABONNEMENTS - LOCATIONS

Recettes Lissées HT

Mois	2022	2023	Ecart (%)
JANVIER	1 101 €	1 059 €	-3,9
FEVRIER	875 €	971 €	11,0
MARS	912 €	974 €	6,9
AVRIL	960 €	943 €	-1,8
MAI	946 €	968 €	2,3
JUIN	949 €	983 €	3,6
JUILLET	925 €	977 €	5,7
AOUT	825 €	945 €	14,6
SEPTEMBRE	931 €	1 020 €	9,5
OCTOBRE	970 €	1 022 €	5,3
NOVEMBRE	1 037 €	946 €	-8,7
DECEMBRE	997 €	946 €	-5,1
TOTAL ANNUEL	11 428 €	11 755 €	2,9

ANNEXE 6

270003-Vernon Collégiale

FREQUENTATION - ABONNEMENTS LOCATIONS

Recettes Lissées HT

2022				2023		
Mois	Nombre	Recettes	Ticket moyen	Nombre	Recettes	Ticket moyen
JANVIER	38	1 101 €	29,0 €	41	1 059 €	25,8 €
FEVRIER	36	875 €	24,3 €	39	971 €	24,9 €
MARS	38	912 €	24,0 €	40	974 €	24,4 €
AVRIL	38	960 €	25,3 €	38	943 €	24,8 €
MAI	38	946 €	24,9 €	40	968 €	24,2 €
JUIN	38	949 €	25,0 €	40	983 €	24,6 €
JUILLET	37	925 €	25,0 €	39	977 €	25,1 €
AOUT	36	825 €	22,9 €	40	945 €	23,6 €
SEPTEMBRE	37	931 €	25,2 €	43	1 020 €	23,7 €
OCTOBRE	41	970 €	23,7 €	41	1 022 €	24,9 €
NOVEMBRE	42	1 037 €	24,7 €	38	946 €	24,9 €
DECEMBRE	41	997 €	24,3 €	38	946 €	24,9 €
TOTAL	460	11 428 €	24,8 €	477	11 755 €	24,6 €

Contact

Indigo Infra CGST

Direction Régionale Ouest
Tour Voltaire
1 place des degrés
92800 – Puteaux

